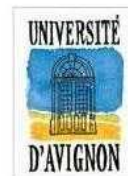




Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF



DUT STATISTIQUES ET
TRAITEMENT INFORMATIQUE
DES DONNEES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION MEDICALE DES CHEMINOTS



Rapport de stage réalisé par Aude GUIRAUDOU

**Maîtres de stage : Julie REYNAUD
Pierre DALLE**

Tuteur : Pierre-Michel BOUSQUET

Année 2008 - 2009

NOTE

Ce document contient des résultats qui seront utilisés par le Service Prospective mais aussi par la Division Maladie de la CPRPSNCF.

Sur décision du personnel d'encadrement et du pôle formation, ce rapport de stage suit la trame interne à la CPRPSNCF en tant que document professionnel. A ce titre, les illustrations sont à la fois intégrées au texte et disponibles en annexe.

Afin de faciliter la lecture, un glossaire est introduit entre la fin du rapport et les annexes sur des feuilles colorées.

Le glossaire contient :

- Les sigles ;
- Les définitions des termes propres à l'assurance maladie ;
- Les définitions des termes propres à l'étude.

Les mots présents dans le glossaire sont signalés dans le texte par le symbole *.

REMERCIEMENTS

Je tiens vivement à remercier toute l'équipe du service, plus particulièrement Julie Reynaud et Pierre Dallet, pour leur aide dans le choix du sujet, le suivi de l'étude et les conseils qu'ils m'ont apportés.

Grand merci à Pierre pour son temps ainsi que pour sa relecture et à mes deux voisines de bureau, Sophie et Carole.

Enfin, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des enseignants du DUT STID et à notre secrétaire, Sylvie Romano.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	2
1.1 Présentation de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF	2
1.1.1 Historique de la CPRPSNCF	2
1.1.2 La CPRPSNCF.....	2
1.2 Présentation du service	4
1.2.1 La Division du Pilotage Economique	4
1.2.2 Le Service Prospective.....	5
1.2.2.1 La Mission Budget des risques.....	5
1.2.2.2 La Mission Actuariat Statistique.....	6
2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	7
2.1 Objectifs.....	7
2.2 Méthodologie	7
2.2.1 Extraction des données.....	7
2.2.1.1 Structure de la base	7
2.2.1.2 Illustration	8
2.2.2 Taux de consommant.....	8
2.2.3 La consommation	9
2.2.3.1 Les effectifs	9
2.2.3.2 Etudes des données et choix définitif du contexte	11
2.2.3.3 Les méthodes statistiques utilisées	11
3 RESULTATS.....	14
3.1 Le taux de consommateurs.....	14
3.2 La consommation	16
3.2.1 La consommation en général	16
3.2.2 Les soins de ville	17
3.2.2.1 Présentation des différents soins.....	17
3.2.2.2 Consommations moyennes	20
3.2.2.3 Détails des honoraires.....	28
3.2.3 Analyses statistiques.....	32
3.2.4 Exonération du ticket modérateur.....	34
4 SYNTHESE	37
5 CONCLUSION.....	38
5.1 Perspective d'avenir	38
5.2 Impact du stage	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39



PLAN DES ANNEXES

Glossaire de l'assurance maladie cheminote et tableau des sigles pages couleur

Annexes sur la CPRPSNCF

Annexe 1 : Compte de résultats du régime de Prévoyance A

Annexe 2 : Compte de résultats du régime de Retraite B

Annexe 3 : Répartition des antennes de la CPRPSNCF C

Annexes sur la méthodologie

Annexe 4 : Schéma logique de l'univers Mois / Finance D

Annexe 5 : Tables des codes utilisées E

Annexe 6 : Distinction affiliation / ouverture de droits G

Annexe 7 : Requête sur Business Object pour le nombre de consommateurs H

Annexe 8 : Tableau de résultats de la consommation moyenne par département I

Annexe 9 : Résultats chiffrés de l'analyse en factorielle des correspondances J

Annexe 10 : Résultats de la classification ascendante hiérarchique K

Annexe 11 : Table illustrative des résultats L

Annexes autres

Annexe 12 : Convention de stage M

INTRODUCTION

En 1938, l'Etat nationalise les réseaux de chemins de fer en créant la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF). Depuis, les cheminots et leurs familles bénéficient d'un régime spécial. Ils sont couverts contre les risques sociaux : assurance maladie, maternité, vieillesse, accidents du travail et chômage. La Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer (CPRPSNCF) est l'organisme de sécurité sociale qui gère cette couverture. Elle prend en charge les dépenses de santé et le versement des pensions aux retraités.

En 2008, la Caisse gère environ 300 000 pensions de retraite pour une somme de 5 milliards d'euros et a remboursé environ 2 milliards d'euros de prestations d'assurance maladie à 576 000 assurés. C'est au sein du siège social de la CPRPSNCF, basé à Marseille, que j'effectue mon stage de fin d'études. Le service Actuariat Statistiques de la CPRPSNCF qui m'accueille est chargé de l'analyse chiffrée et de la production d'études sur l'ensemble des risques sociaux gérés par la Caisse.

La mission du stage concerne l'assurance maladie. La Caisse possède des documents tels que les Chiffres Clés qui introduisent de nombreux indicateurs sur les bénéficiaires et leurs dépenses. Par exemple, la répartition de la population par âge, par sexe, par département et les dépenses en établissements (soins délivrés dans les cliniques et les hôpitaux) et soins de villes (soins, médicaments et analyses biologiques délivrés hors établissements) sont connues. Mais actuellement, la CPRPSNCF ne dispose d'aucune étude chiffrée permettant d'établir les liens entre les individus et la consommation.

L'objectif de cette étude est donc de décrire comment les assurés consomment en matière d'assurance maladie ; c'est-à-dire que nous cherchons à répondre à la question : « Qui consomme quoi ? ». Quelle tranche d'âge consomme le plus ? Sans tenir compte de l'assurance maternité, est-ce les hommes ou les femmes qui consomment le plus ? Qui consomme le plus dans le secteur dentaire ? Quelle prestation est la plus souvent remboursée ? Nous analysons d'un point de vue macroscopique plusieurs croisements afin de répondre à la problématique. Ensuite, nous classifions la population en fonction de ses dépenses en assurance maladie. En fonction des résultats observés, des points plus précis pourront être abordés avec une attention particulière.

Trois grands axes structurent le rapport. La première partie consiste à définir le contexte de l'étude en décrivant le fonctionnement de la CPRPSNCF et en présentant l'univers de l'assurance maladie. Dans un deuxième temps, les objectifs à atteindre sont fixés et la méthodologie utilisée est développée. Enfin, la troisième partie est consacrée à la présentation et l'interprétation des résultats.



1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1 Présentation de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF

1.1.1 Historique de la CPRPSNCF

A la création de la SNCF en 1938, la Caisse de Prévoyance est créée pour gérer le régime* spécial d'assurance maladie de ses agents. A la même date, les diverses Caisses de retraite des anciens réseaux ont fusionné en un seul organisme : la Caisse des Retraites. Puis en 1976, ces deux organismes sont devenus l'ensemble administratif des Caisses de Prévoyance et de Retraite en fonctionnant dans le seul cadre de la SNCF.

En application du décret 2007-730 du 7 mai 2007, les Caisses, service annexe de la SNCF, sont devenues la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF, notée CPRPSNCF, organisme de Sécurité Sociale de droit privé à part entière. Elle est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du budget, des transports et de la sécurité sociale. La Caisse est passée alors du rôle de service interne de la SNCF à celui de partenaire externe indépendant dans la gestion de la protection sociale des cheminots.

Elle est chargée d'une mission de service public au profit :

- des agents du cadre permanent (CP*) ;
- des anciens agents du cadre permanent titulaires d'une pension servie en application du règlement des retraites du personnel de la SNCF ;
- des ayants droits* des individus sus nommés.

1.1.2 La CPRPSNCF

Elle assure la gestion du régime spécial des cheminots. En effet, elle gère :

- le versement des prestations en nature* des assurances maladie et maternité (remboursement des dépenses de santé) ;
- le versement des allocations ou prestations spécifiques* (par exemple la PSA*) sous certaines conditions (fin de carrière, décès, perte d'autonomie des personnes âgées) ;
- la gestion et le versement des pensions aux retraités de droits directs* ou des pensions de réversion* ;
- le recouvrement du produit des cotisations, des contributions sociales ainsi que des autres recettes qui lui sont dues.

Dans le cadre d'un mandat de gestion, il lui a été également confié, pour le compte de la SNCF, des missions portant sur les activités et prestations sociales annexes à celles du régime de retraite et du régime de prévoyance. Ce mandat de gestion est défini par une convention passée entre la Caisse et la SNCF pour gérer en particulier :

- les remboursements des soins délivrés aux agents dans le cadre du service médical de la SNCF ;
- les prestations d'accidents du travail et maladies professionnelles, les prestations de privation d'emploi et les prestations supplémentaires du régime de prévoyance des cadres supérieurs, telles qu'elles sont définies dans le décret ;
- la délivrance des facilités de circulation SNCF aux retraités et à leurs familles.

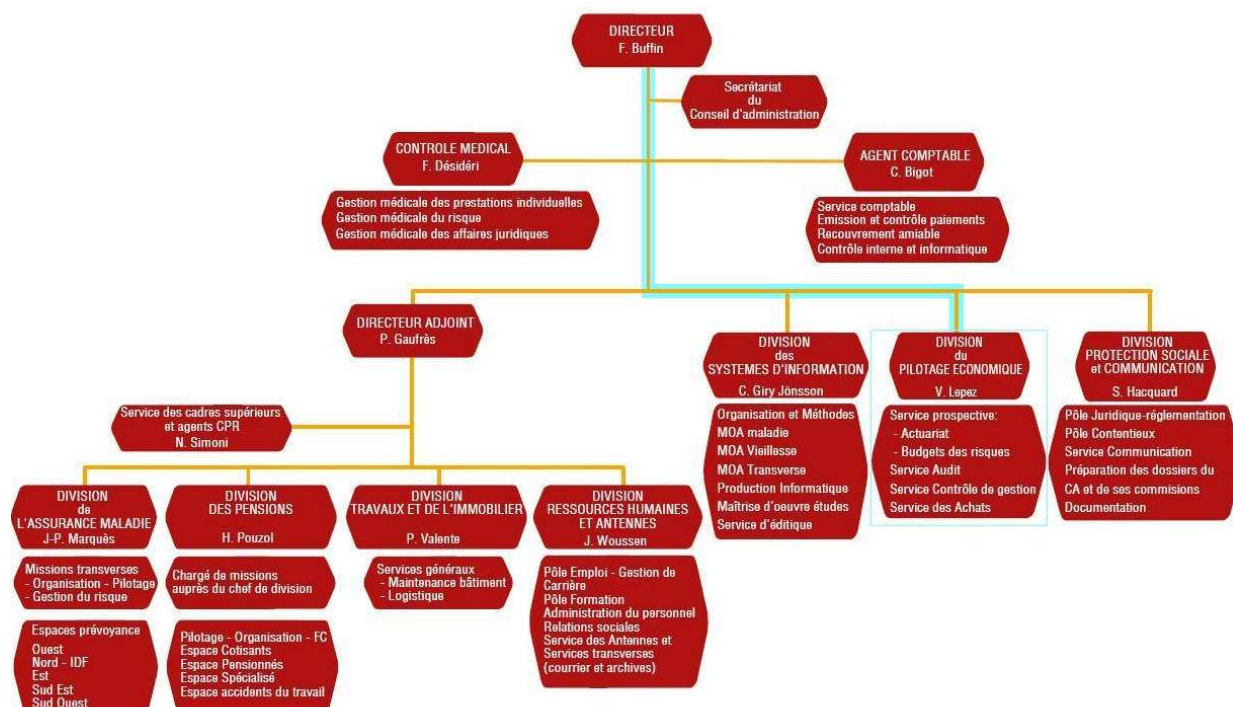


Enfin, la Caisse est chargée, pour le compte de l'Etat, du service des prestations de retraite, d'assurance maladie et d'accidents du travail, servies aux anciens agents des anciens réseaux de chemin de fer d'Afrique du Nord (SNCFA*). Les comptes de résultats Prévoyance et Retraite qui quantifient ces prestations sont joints en annexes.

De plus, un service de proximité est proposé aux assurés au sein de 21 antennes¹ réparties sur le territoire national.

La figure 1 présente l'organigramme de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF.

Figure 1 : Organigramme de la CPRPSNCF



¹ Plan des antennes présenté en annexe.

1.2 Présentation du service

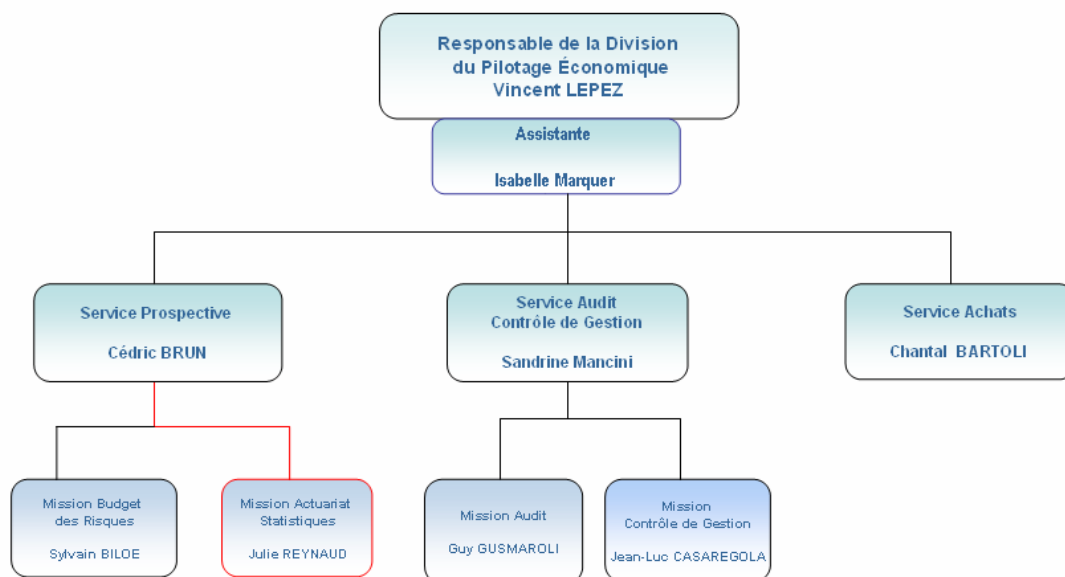
1.2.1 La Division du Pilotage Economique

Elle est chargée du pilotage économique des risques gérés par la CPRPSNCF ainsi que de celui des moyens internes. Elle assure aussi certaines tâches de contrôle de gestion pour le compte de la SNCF dans le cadre du mandat de gestion ainsi que l'ensemble des évaluations d'engagements sociaux de la SNCF selon les normes comptables internationales IFRS¹ et les travaux liés à la refonte du financement du régime suite à la création de la Caisse autonome.

Autonomie de la CPRPSNCF : Cette réorganisation implique donc des changements tant dans le travail en lui-même que dans la structure des services. Notamment on peut citer la création d'une agence comptable fin 2007. De plus, la Caisse a établi des contrats avec des banques pour effectuer le règlement des prestations maladie et vieillesse suite à la séparation d'avec la Direction des Opérations Financières de la SNCF (DOF) due à l'autonomie.

L'organigramme qui suit présente les différents services de la division.

Figure 2 : Organigramme de la Division du Pilotage Economique.



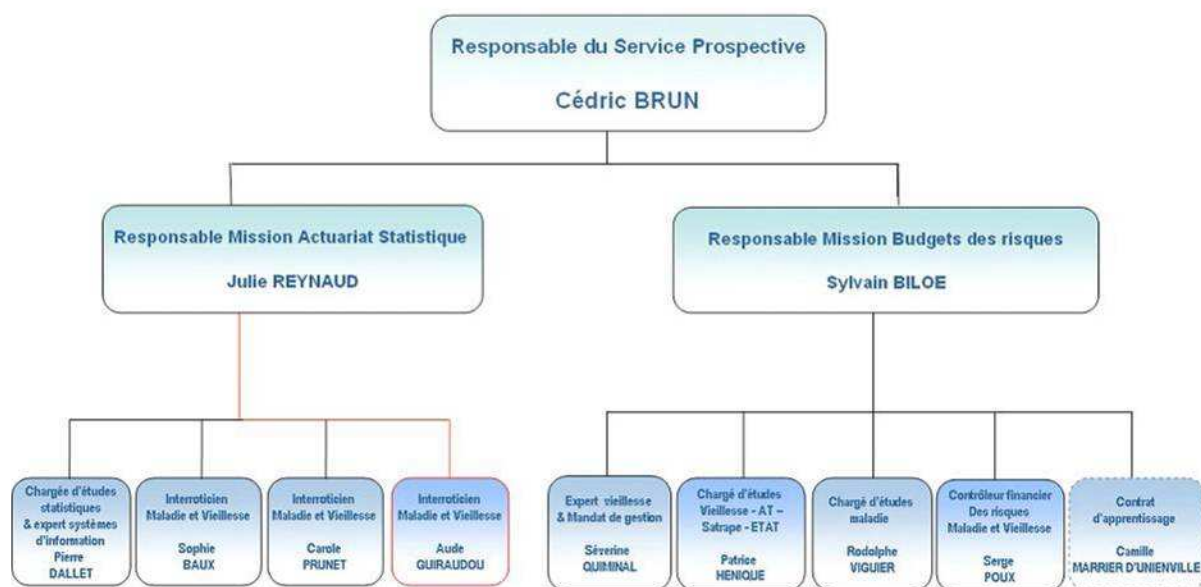
¹ Les normes comptables internationales IFRS, de l'anglais International Financial Reporting Standard, sont créées par un organisme supranational indépendant des Etats. Elles visent à harmoniser les états financiers (bilans, comptes résultats...) en créant un langage commun pour les investisseurs. Ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne en 2005 par le règlement CE 1606-2002 pour toutes les entreprises cotées en bourses à partir de 2005. Conformément aux dispositifs dérogatoires, les émetteurs d'obligations, dont la SNCF, doivent les appliquer à partir de 2007.

Aussi, dans le cadre de l'application de l'IAS 19 (International Accounting Standards 19) la SNCF est tenue de valoriser ses engagements notamment en matière d'accidents du travail, le régime complémentaire des Cadres Supérieurs, chômage et action sociale. Ceci entre dans le cadre du mandat de gestion puisque le service Actuariat Statistiques réalise les calculs d'engagements pour le compte de la SNCF.

1.2.2 Le Service Prospective

Le Service Prospective est divisé en deux missions : Budget des risques et Actuariat Statistiques.

Figure 3 : Organigramme du Service Prospective.



1.2.2.1 La Mission Budget des risques

Elle est responsable du suivi du cycle budgétaire des risques gérés par la CPRPSNCF : assurances maladie, maternité, vieillesse et risques liés aux mandats de gestion. Elle est garante du respect du calendrier de prévisions et de transmission des éléments de communication financière auprès des tiers et des ministères de tutelle. Ce service établit le budget pour tous les risques mais aussi le justificatif des comptes comptables de classe 6 et 7¹ (respectivement compte des charges et compte des produits), celui des évolutions de postes et le calcul des provisions en droits constatés pour le service comptable. Il a également en charge le calcul de la compensation bilatérale maladie*.

Pour le mandat de gestion avec l'Etat, il estime les risques maladie et vieillesse des anciens agents d'Afrique du nord.

Dans le cadre du mandat de gestion avec la SNCF, les risques Accident du Travail* (AT), chômage et régime différentiel des CS* (les Cadres Supérieurs bénéficient d'un régime différentiel qui leur permet d'être mieux remboursés) sont étudiés. Le travail portant sur le risque AT consiste d'une part à définir le budget et d'autre part à faire les prévisions du taux de cotisation. En effet, pour couvrir ce risque la cotisation est basée sur un taux d'équilibre. Ce taux est décliné par domaine d'activité. En d'autres termes, un agent sur les voies a plus de risque d'avoir un accident du travail qu'un agent de bureau. Leurs taux de cotisation sont donc différents.

Dans le domaine du risque chômage (SATRAPE*), les études consistent à suivre les effectifs des chômeurs et à évaluer l'impact financier de différentes mesures.

¹ Les comptes de classe 6 et 7 sont visibles dans l'annexe des comptes de résultats du Régime de Prévoyance et du Régime de Retraite.

La mission Actuariat Statistique est le service qui m'accueille pendant le stage. L'équipe est composée de 5 personnes polyvalentes sur toutes les natures d'assurances. Elle est chargée de fournir les études chiffrées concernant les régimes d'assurance maladie et retraite des cheminots. Les notes produites constituent un outil important pour l'aide à la décision. Ses clients sont divers : la direction et d'autres services de la CPRPSNCF, la SNCF, les ministères de tutelle, d'autres organismes (DREES*, CNAM*...).

Afin de répondre à la demande de ses clients, le personnel s'appuie sur plusieurs éléments : outils informatiques, savoir et savoir-faire en statistiques et en datamining, connaissances réglementaires.

Tout d'abord, les fichiers sont constitués à partir d'extractions des nombreuses bases qui recensent toutes les données. Les membres de l'équipe les traitent à partir des logiciels informatiques permettant de travailler sur des fichiers volumineux (par exemple SPSS) où ces données sont analysées statistiquement. Enfin, l'équipe s'appuie sur ses connaissances réglementaires pour évaluer l'impact financier des mesures à chiffrer et ainsi fournir les documents attendus.

Voici quelques exemples d'études réalisées par le service:

- Prévisions long terme : projections démographiques et financières à horizon 2030 ;
- Démographie : effectif des retraités de la région Champagne Ardennes demandé par la région, état des migrants demandé par le Centre des Liaisons Européennes et Internationales des organismes de Sécurité Sociale (CLEISS), étude des comportements au moment du départ à la retraite ;
- Actuariat : calculs d'engagements, calculs de préjudices subis par les agents lors des accidents de travail ;
- Analyse financière : évaluation du coût des mesures à mettre en place (gain pour la Caisse de ne plus rembourser un médicament), évaluation de l'impact des évolutions réglementaires sur les retraites, le chiffrage des réformes envisagées, dépenses dentaires...



2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

2.1 Objectifs

L'objectif global est de produire des résultats sur la consommation en assurance maladie des cheminots. Pour ce faire, le travail est organisé en 2 étapes.

Tout d'abord, nous présentons le taux de consommateurs général et par année de naissance des assurés. Ensuite, nous répondons à la problématique générale « Qui consomme quoi ? ». Cette étude macroscopique de la consommation en assurance maladie s'appuie sur plusieurs croisements avec les informations disponibles sur les assurés par exemple par âge, par sexe, par secteur statistique... Le principal travail consiste à bien sélectionner les variables puis à réaliser des statistiques descriptives.

En observant les résultats de la partie précédente, certains points méritent d'être approfondis. C'est le but recherché dans ce deuxième temps. Des méthodes plus complexes pourront être mises en œuvre pour expliquer les phénomènes observés.

2.2 Méthodologie

2.2.1 Extraction des données

2.2.1.1 Structure de la base

Avant de faire nos analyses, le listing des variables nécessaires a été établi. Nous avons fait un point sur les sources de données existantes avec les différents infocentres de la CPRPSNCF : les bases de données accessibles par SPIRIT¹ et celles par Mois / Finances. Sous la dénomination d'univers est regroupé l'ensemble des objets et des tables. Un univers est un terme technique du métier. L'univers, Mois / Finances, détaille toutes les prestations maladie remboursées pour tous les affiliés de la CPRPSNCF. Comme l'étude porte sur l'année 2008 et sur la consommation, les requêtes sont presque toutes sous cet univers à travers le logiciel de requêtage Business Object.

Ce dernier est un logiciel qui permet de construire des requêtes pour extraire des données des bases. Il est basé sur une programmation en langage SQL mais la syntaxe n'est pas visible directement. De plus, les objets et les tables sont renommés pour rendre l'utilisation plus simple. Il est possible aussi de faire des tableaux croisés, des filtres, des graphiques à partir des résultats obtenus des requêtes.

L'univers Mois / Finances est une base de données qui contient :

- 20 tables
- 21 classes
- 141 objets
- 22 jointures

¹ SPIRIT est le nouveau gestionnaire informatique mis en place à partir du 1^{er} janvier 2009. Il provient d'un partenariat avec la Mutuelle Sociale Agricole et contient des bases de données, des infocentres, des programmes de consultations...



Elle est construite selon le schéma logique joint en annexe. Comme le schéma le montre, toutes les tables sont reliées à la table Prestation qui est le centre de l'univers. Chaque enregistrement de cette table correspond à une prestation maladie.

2.2.1.2 Illustration

Voici une illustration de prestation simplifiée que l'on peut rencontrer dans cet univers et ainsi comprendre les données qui figureront dans la suite du dossier :

Consultation par un médecin généraliste pour un enfant de 10 ans d'actif CP* : 25 €.

Dans la table Prestation :

- Code B2 : 1111 (consultation)
- Nature prestation : C (consultation)
- Assurance : 10 (assurance maladie)
- Taux de remboursement : 75%
- Montant de la dépense : 25€ (montant réel de la dépense)
- Montant remboursable : 22€ (le tarif)
- Montant régime obligatoire remboursé (RGO) : 15,50€ (montant que la CPRPSNCF rembourse : $22 \times 0,75 - 1$, les 1€ étant la participation forfaitaire qui reste à la charge de l'assuré)

Dans la classe Donnée COTRE de la table Activités CP :

- Numéro de compte : 656 1111 110 (identifiant pour le numéro de compte comptable)
- Groupe 1 : soins de ville
- Groupe 2 : honoraires
- Groupe 3 : généraliste

Dans la classe Secteur de la table Bénéficiaire :

- Secteur statistique : 103 (enfants d'actifs CP)

Pour plus de détails, les tables présentant les principaux codes sont jointes en annexe.

2.2.2 Taux de consommant

Il s'agit du rapport entre le nombre d'assurés qui ont consommé en assurance maladie et le nombre total d'affiliés. Ce taux est calculé pour l'année 2008 et est aussi présenté en fonction de l'année de naissance des assurés. La difficulté majeure de ce premier point est l'extraction des données. En effet, jusqu'à présent toutes les études sur les effectifs étaient réalisées à une date précise. Ici il faut se positionner sur une période et donc



comptabiliser tous les individus dont les droits ont été ouverts¹ au moins une fois au cours de l'année 2008.

Nous nous sommes attachés dans un premier temps à cibler les consommateurs garantis (ceux qui ont les droits ouverts) et à les isoler. L'effectif garanti au 31 décembre 2008 est connu mais pas celui de toute l'année. Des étudiants et des conjoints sont entrés dans le monde du travail, des retraités sont décédés ou des actifs ont démissionné, des embauches, des mariages et des naissances se sont aussi réalisés. Les droits ont donc été soit ouverts soit fermés au cours de l'année pour ces personnes. Susceptibles d'avoir consommé, ces individus doivent figurer dans les effectifs.

Pour pouvoir calculer le nombre de bénéficiaires et de consommateurs, deux requêtes² ont été créées : une sur SPIRIT³ et une sur Mois / Finance à partir de Business Object.

La première consiste à compter les individus dont la date de début des droits est antérieure au 31 décembre 2008 et ceux dont la date de fin de droits est postérieure au 31 décembre 2007. Autrement dit, il s'agit du recensement de toutes les personnes qui ont eu les droits ouverts à la CPRPSNCF au moins un jour entre ces deux dates. On obtient ainsi un peu plus de 600 000 bénéficiaires, exactement 601 777.

La seconde requête sur Business Object est plus complexe à cause de la construction des infocentres. Le nombre de bénéficiaires consommateurs tel qu'il est représenté dans la base de données n'avait pas de sens pour l'étude. En effet, il tient compte de tous les assurés c'est-à-dire les personnes ayant les droits ouverts mais aussi celles ayant les droits fermés et celles bénéficiant d'une mutuelle cheminote. Il a donc fallu analyser chaque champ de la base pour déterminer les conditions de la requête. Comme une prestation peut être liquidée dans un délai maximum de deux ans et le trimestre en cours plus le délai de l'envoi, des résultats aberrants apparaissent dans le fichier. En effet, des personnes décédées en 2007 ont eu des prestations remboursées en 2008. Par conséquent, elles figuraient dans les consommateurs mais pas dans les effectifs d'où un taux de consommateurs supérieur à 100% pour les générations les plus anciennes. Il a donc fallu inclure des conditions sur l'année de prestation des soins. Or cette variable n'est pas indexée sur la base de données. Après plusieurs essais, nous avons trouvé la solution en posant des conditions sur l'année de l'exercice des soins et l'année comptable.

2.2.3 La consommation

2.2.3.1 Les effectifs

Pour pouvoir répondre à la problématique, de nombreuses variables sur les effectifs doivent être isolées. Pour cette étape, il est nécessaire au préalable de déterminer la population à étudier puisque les résultats du taux de consommateurs développés ci-dessus ne peuvent être utilisés dans cette étude. En effet, les chiffres remontés prennent en compte toutes les personnes ayant bénéficié des prestations de la CPRPSNCF au moins une fois au cours de l'année. Utiliser ces données n'est pas possible pour calculer par exemple une consommation moyenne. En effet, il faut analyser la consommation au prorata des jours de présence du bénéficiaire. Voici l'explication pour une personne qui a eu les droits ouverts sur une période d'un mois : sa consommation représente 1/12 de la consommation des autres individus de cette classe présents sur l'année entière et il faut inclure cette condition pour la consommation moyenne. Par contre, inclure cette condition nécessite une attention au cas par cas (les renseignements étant sur une autre base de données) qui n'est pas envisageable pour un fichier de plus de 500 000 individus. Cette solution n'a pas été retenue.

¹ Les conditions d'ouverture et de fin de droits sont jointes dans l'annexe distinction affiliation / ouverture de droits.

² Des exemples de requêtes sont joints en annexe.

³ Les requêtes sur SPIRIT ont été exécutées par d'autres membres du service.



Consciente du léger biais provoqué par cette décision, les effectifs utilisés pour calculer les consommations moyennes sont les individus garantis au 6 janvier 2009. Comme le montre le rapport de ces deux effectifs dans le tableau suivant, le biais concerne les plus de 95 ans et la tranche des 20 – 24 ans.

Figure 4 : Tableau des effectifs.

Tranche d'âge	Effectifs garantis totaux en 2008 utilisés pour calculer le taux de consommant.	Effectifs garantis au 06/01/09 utilisés pour calculer la consommation moyenne	Taux
0 - 4 ans	33 492	32 777	1,02
5 - 9 ans	31 031	30 579	1,01
10 - 14 ans	29 203	28 853	1,01
15 - 19 ans	36 670	35 751	1,03
20 - 24 ans	40 208	31 013	1,30
25 - 29 ans	26 962	23 390	1,15
30 - 34 ans	25 960	25 073	1,04
35 - 39 ans	24 994	24 543	1,02
40 - 44 ans	19 202	18 954	1,01
45 - 49 ans	37 476	37 107	1,01
50 - 54 ans	45 136	44 658	1,01
55 - 59 ans	40 014	39 513	1,01
60 - 64 ans	38 590	37 875	1,02
65 - 69 ans	33 504	32 557	1,03
70 - 74 ans	32 596	31 783	1,03
75 - 79 ans	31 390	30 286	1,04
80 - 84 ans	33 386	31 421	1,06
85 - 89 ans	27 910	24 985	1,12
90 - 94 ans	8 839	7 213	1,23
95 ans et +	5 214	3 748	1,39
Total	601 777	572 079	1,05

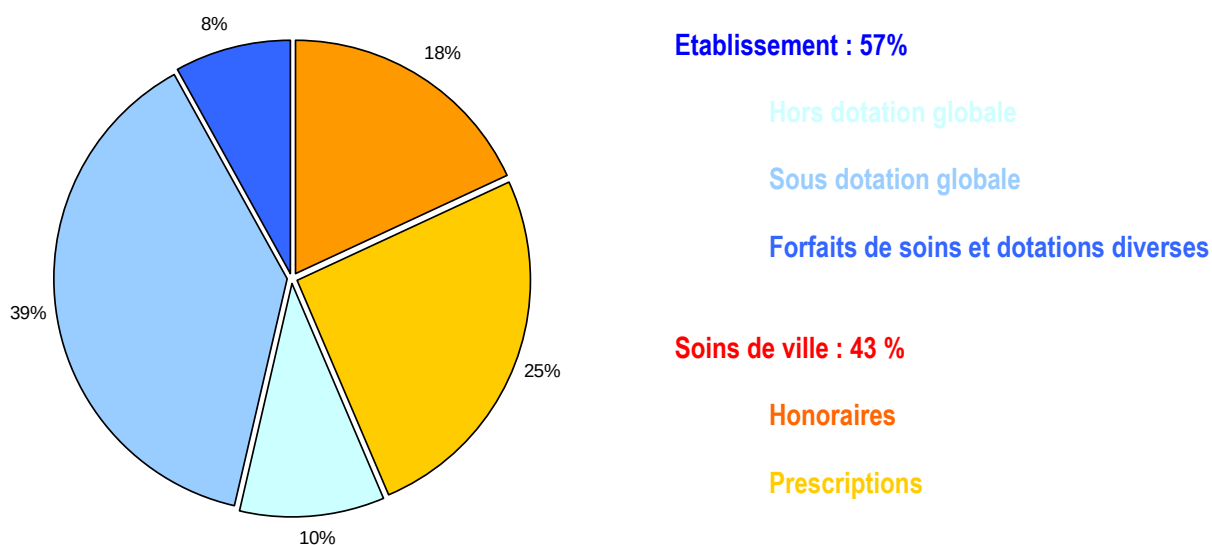


2.2.3.2 Etudes des données et choix définitif du contexte

Compte tenu du caractère exploratoire de cette étude, un grand nombre de variables figure dans la requête. En effet, une brève analyse de ces chiffres devaient être faite au préalable pour déterminer les données à explorer soit parce qu'elles confirment un a priori, soit parce qu'elles vont à l'encontre d'une idée reçue. En outre, ce fichier très volumineux pourrait être réutilisé pour d'autres études.

Les remboursements de la CPRPSNCF sont répartis de la façon suivante :

Figure 5 : Répartition des remboursements de la CPRPSNCF.



Le fichier contient la totalité de la consommation en soins de ville (83% des montants visibles dans les données) qui correspond aux honoraires et aux prescriptions. En revanche, les données sur les établissements sont incomplètes : seule la consommation des établissements hors dotation globale (17% des montants visibles dans les données) est exposée. Nous avons donc choisi de d'occulter cette partie du fichier.

Ainsi seule la consommation en soins de ville pour l'assurance maladie et l'assurance maternité est retenue pour cette étude.

2.2.3.3 Les méthodes statistiques utilisées

Afin d'obtenir les résultats de la partie suivante, des statistiques descriptives (histogrammes, courbes, diagrammes circulaires...) sont réalisées. Celles-ci permettent d'obtenir une vision globale du comportement des bénéficiaires garantis vis-à-vis de la consommation en soins de ville.

Cependant, le fichier de données contient un grand nombre de variables qui méritent d'être croisées. Les statistiques descriptives ne peuvent donc pas répondre entièrement à ces attentes. Il existe des méthodes plus complexes pour visualiser plusieurs variables simplement et simultanément. Par exemple, les Analyses Factorielles



des Correspondances (AFC), les Classifications Ascendantes Hiérarchiques (CAH), sont des méthodes qui permettent de voir le comportement des données en dimension n sur une photographie en dimension deux ou trois. Des régressions sont aussi réalisées. Ici, nous utilisons le logiciel XLSTAT pour mettre en œuvre ces méthodes.

Le principe des régressions est de trouver une courbe (une droite pour une régression linéaire) qui approxime le plus les points à expliquer. Les écarts (distance obtenue par la projection orthogonale des points sur la courbe de régression) entre les points et la droite de régression sont appelés les résidus. Le coefficient de détermination nommé R^2 est calculé en fonction de ces écarts. Il exprime la qualité de la régression : au plus ce coefficient est proche de 1 au plus la régression est significative.

Le principe de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) est de prendre une photographie d'un nuage de points en dimension n afin de le visualiser en deux ou trois dimensions.

Une ACP va toujours déterminer les axes qui expliquent le mieux la dispersion du nuage des points disponibles. Si on est en dimension n , il y aura n axes à déterminer. La méthode va aussi ordonner ces axes par inertie expliquée. En d'autres termes, elle classe les axes de celui qui conserve la plus grande part d'information à celui qui en conserve le moins.

Si le manipulateur décide de ne retenir que les deux premiers axes de l'ACP, il pourra alors projeter et visualiser le nuage de dimension n sur un plan.

Même si l'ACP est majoritairement utilisée pour visualiser des données, c'est aussi un moyen de décorréler ces données dans une nouvelle base. Cette base est constituée des nouveaux axes où les points ont une corrélation nulle. Il est possible également d'oublier certains axes en les considérant comme des axes bruités s'ils ne conservent qu'une très faible part de vérité.

L'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) est une particularité de l'ACP puisque les données peuvent être qualitatives (des adjectifs par exemple). Ces données qualitatives sont transformées dans de grands tableaux pour être analysées puis visualisées comme dans l'ACP. Si possible, les données de ces grands tableaux s'expriment dans la même unité pour être toutes comparables entre elles (comme une monnaie, une dimension, une fréquence ou toute autre grandeur mesurable). La technique de l'AFC peut en particulier permettre d'étudier des tableaux de contingence (ou tableau croisé de co-occurrence). De manière générale, les méthodes factorielles permettent l'analyse d'un tableau « agrégé » de mesures, correspondant aux tableaux croisés dynamiques sous Excel, tandis que les méthodes d'exploration de données travaillent directement sur les mesures récoltées pour chaque individu. Ces méthodes sont donc particulièrement recommandées pour les analyses de rapports d'études.

L'AFC sert à déterminer et hiérarchiser toutes les dépendances entre les lignes et les colonnes du tableau.

Le but de la classification n'est pas l'analyse des données. Il est de créer une partition de l'ensemble des données en classes compactes, clairement séparées les unes des autres et facilement interprétables.

Etant donné une classe, quelle est la meilleure manière de la scinder en deux « enfants » ? Ou bien, à l'inverse, comment choisir deux classes dans le but de les fusionner en une unique classe parent ? Ces deux questions donnent naissance, respectivement, aux Classifications Hiérarchiques Descendantes et Ascendantes (respectivement CAD et CAH). La classification la plus usitée est la CAH.

La Classification Ascendante Hiérarchique (ou par agrégation) procède par fusions successives de classes déjà existantes. A chaque étape, les deux classes qui vont fusionner sont celles qui sont séparées par la plus faible « distance ». Mais il existe plusieurs types de distances entre des groupes de points. Par exemple, en ce qui concerne la distance entre la France et la Belgique, il y a :

- La distance frontalière : les pays sont limitrophes donc la distance est de 0 ;
- La distance en les deux capitales ;
- La distance que l'on doit parcourir entre deux villes de chacun des deux pays (Lyon - Liège)...



La difficulté est donc de choisir la bonne définition de distance entre deux groupes de points à retenir.

La CAH considère initialement toutes les observations comme étant des classes ne contenant qu'une seule observation (un singleton), et leur distance est alors le plus souvent définie comme étant leur distance euclidienne (la distance utilisée au quotidien entre 2 points. Par exemple, le mur mesure 2 mètres, j'ai couru 100 mètres en sprint...). La première étape consiste donc à réunir, dans une classe à deux observations, les deux observations les plus proches. Puis la CAH continue, fusionnant à chaque étape les deux classes les plus proches au sens de la distance choisie.

Le processus s'arrête quand les deux classes restantes fusionnent dans l'unique classe contenant toutes les observations.

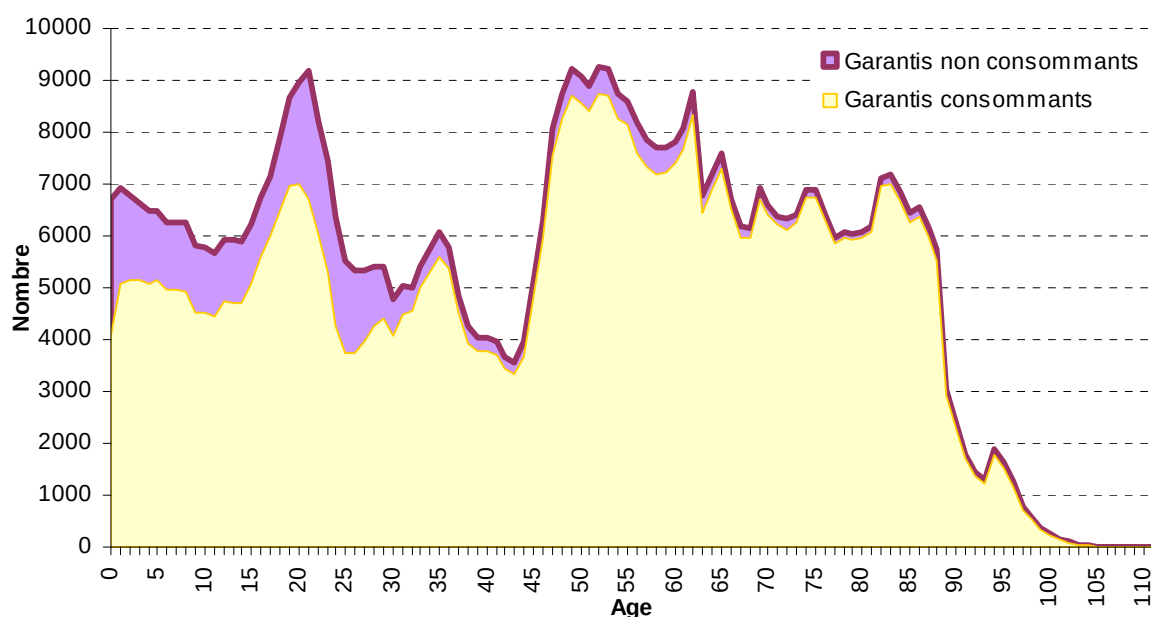


3 RESULTATS

3.1 Le taux de consommateurs

Le taux de consommateurs est le rapport entre le nombre d'assurés garantis qui ont consommé en assurance maladie sur le nombre total de bénéficiaires garantis pour l'année 2008. Après l'analyse des effectifs expliquée dans la partie Méthodologie, le nombre d'individus garantis total en 2008, c'est-à-dire qui on eu les droits au régime spécial d'assurance maladie de la SNCF ouverts au moins une fois au cours de l'année, s'élève à 601 777. Sur l'ensemble de ces personnes, 536 434 ont consommé au moins une prestation relevant du régime SNCF. Ainsi le taux de consommateurs pour l'année 2008 est de 89,14 %.

Figure 6 : Effectif garanti et nombre de consommateurs par âge

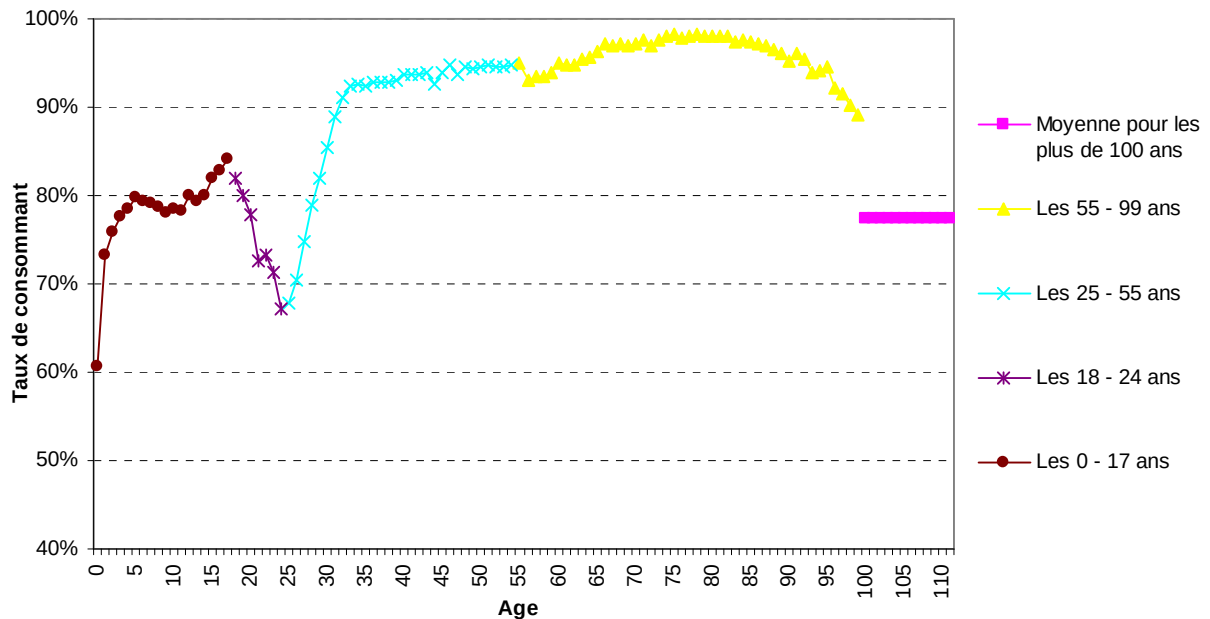


Le graphique ci-dessus met en évidence les garantis consommateurs (aire jaune) et les garantis non consommateurs (aire parme). La courbe violette correspond à l'effectif total. Les calculs sont réalisés sur l'année de naissance puisque un individu a deux ages dans une même année. Pour la compréhension, l'âge atteint à la fin de l'année 2008 est présenté sur le graphique.

Le comportement de la courbe pour les moins de 25 ans peut se traduire par des phénomènes connus. Les enfants consomment peu puisqu'ils peuvent être rattachés à leurs deux parents simultanément. En effet, pour un enfant le remboursement d'une prestation en assurance maladie peut être réalisée par le régime du conjoint du cheminot. La tranche des 18 – 25 ans consomme aussi faiblement : c'est la tranche des étudiants et des premiers emplois.



Figure 7 : Courbe du taux de consommant par âge



Le taux de consommant est calculé par le rapport entre les individus qui ont consommé au moins une prestation en 2008 et ceux ayant eu les droits ouverts au régime spécial SNCF au moins un jour de la même année. Ce taux est visible sur la figure 7. Compte tenu des très faibles effectifs des individus de plus de 100 ans, le taux présenté est la moyenne des taux pour cette tranche.

La courbe est divisée en 5 parties :

- le taux des enfants est relativement faible. Ceci est dû au fait qu'ils peuvent être rattachés à leurs deux parents et ne consommer que dans l'un des deux régimes;
- les étudiants et jeunes travailleurs ont un taux en diminution. L'entrée dans la vie active sont deux événements où l'assuré doit changer de régime social;
- le taux de consommateurs des actifs augmente et atteint un palier. Ce palier correspond à la stabilité professionnelle et donc à une appartenance au régime social SNCF;
- le taux des retraités jusqu'à 99 ans est stable. Néanmoins, une légère tendance à la diminution est visible pour les générations les plus âgées. Ce phénomène est dû aux placements de ces individus en établissements spécialisés;
- la valeur du taux les plus de 100 ans est indicative mais non significative. En effet, les effectifs très faibles et le taux de mortalité très élevé biaisent les résultats obtenus pour cette tranche d'âge.

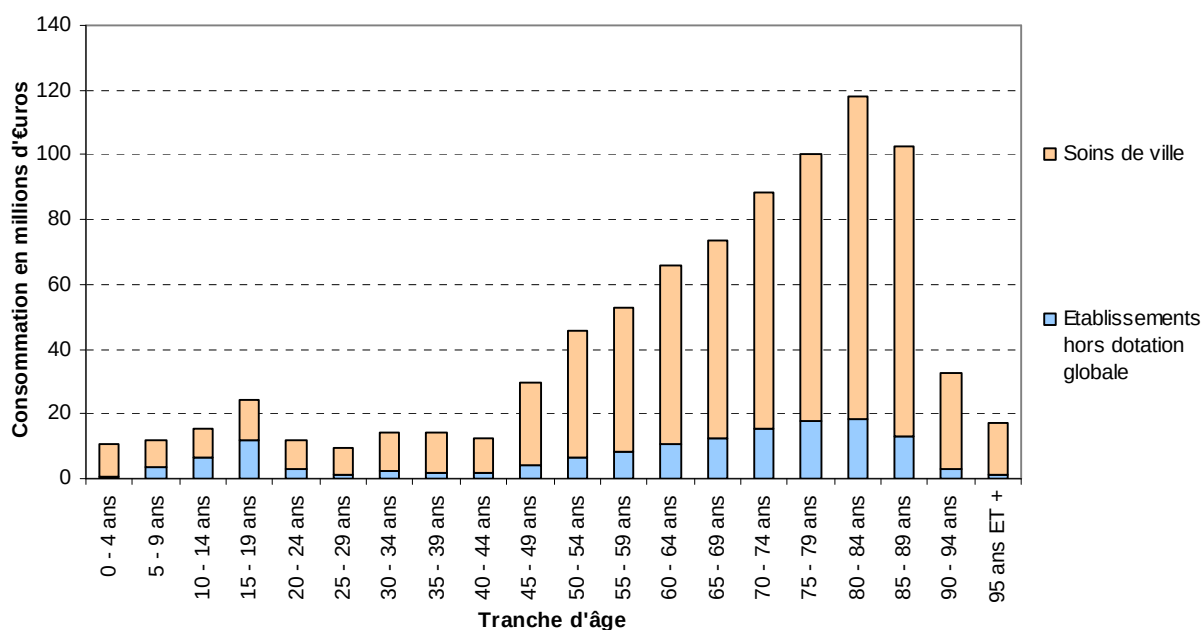


3.2 La consommation

3.2.1 La consommation en général

Comme il est expliqué précédemment dans la partie Méthodologie, les données reflètent la totalité de la consommation en soins de ville et la consommation en établissements hors dotation globale. Pour avoir un aperçu des montants remboursés du fichier, l'histogramme suivant qui comprend les dépenses en soins de villes et en cliniques privées en millions d'Euros est tout de même présenté.

Figure 8 : Histogramme de la répartition de la consommation par tranche d'âge visible sur notre fichier.



Les personnes âgées consomment significativement plus que les actifs. Cette caractéristique confirme l'idée présumée : en vieillissant, la santé se dégrade. Ainsi, les personnes âgées nécessitent de plus de soins médicaux donc consomment plus en assurance maladie. Il faut noter aussi le pic des 15 – 19 ans, surtout en établissements hors dotation globale. Ce point était jusqu'alors inconnu. Il pourrait donc faire l'objet d'une étude particulière.

La répartition de la consommation totale par sexe suit la répartition des effectifs totaux garantis par sexe. En effet, voici les chiffres de cette répartition dans le tableau récapitulatif suivant :



Figure 9 : Tableau de la répartition de la consommation par sexe.

Sexe	Consommation totale		Effectifs garantis	
	Millions d'€	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Homme	565	66 %	374 000	65 %
Femme	286	34 %	198 000	35 %
Total	851	100 %	572 000	100 %

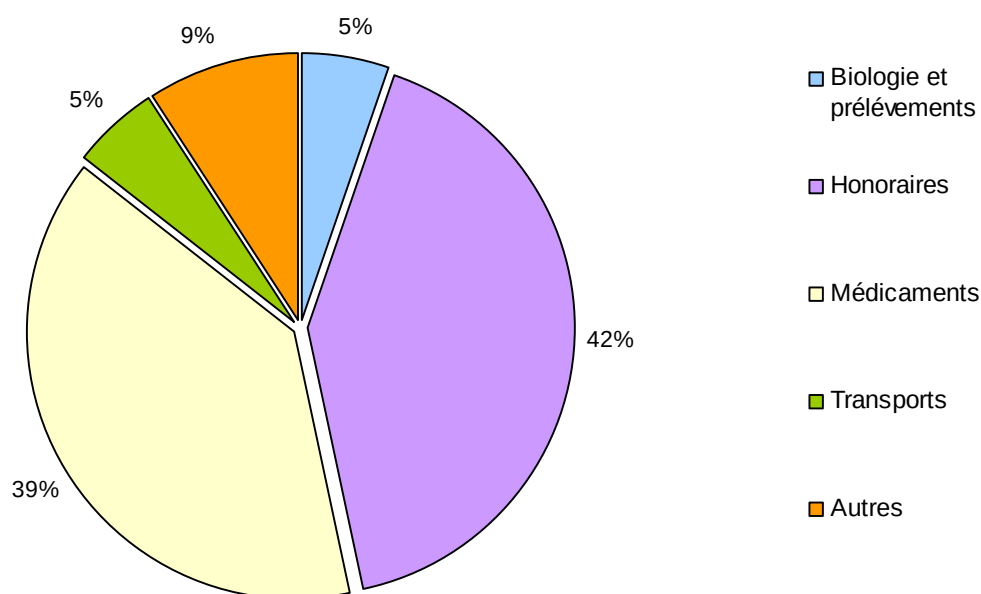
Le tableau ci-dessus révèle une particularité due aux effectifs. Ici, les hommes consomment plus que les femmes simplement parce qu'ils sont plus nombreux. En ne regardant que les proportions, la consommation masculine est similaire à celle féminine.

3.2.2 Les soins de ville

3.2.2.1 Présentation des différents soins

Seuls les soins de ville peuvent être étudiés. La figure 10 reflète les différents soins de ville disponibles dans le fichier. Cette liste correspond au groupe 2 dans la table des comptes COTRE jointe en annexe. La catégorie recense en particulier les prescriptions comme l'optique, les orthèses et les prothèses, les petits appareillages. Ces soins sont regroupés parce qu'ils ne représentent qu'une petite part des montants remboursés.

Figure 10 : Répartition de la consommation totale des soins de ville en pourcentage.



La consommation médicale est liée à l'âge du bénéficiaire des soins comme le montre la figure 8 de la



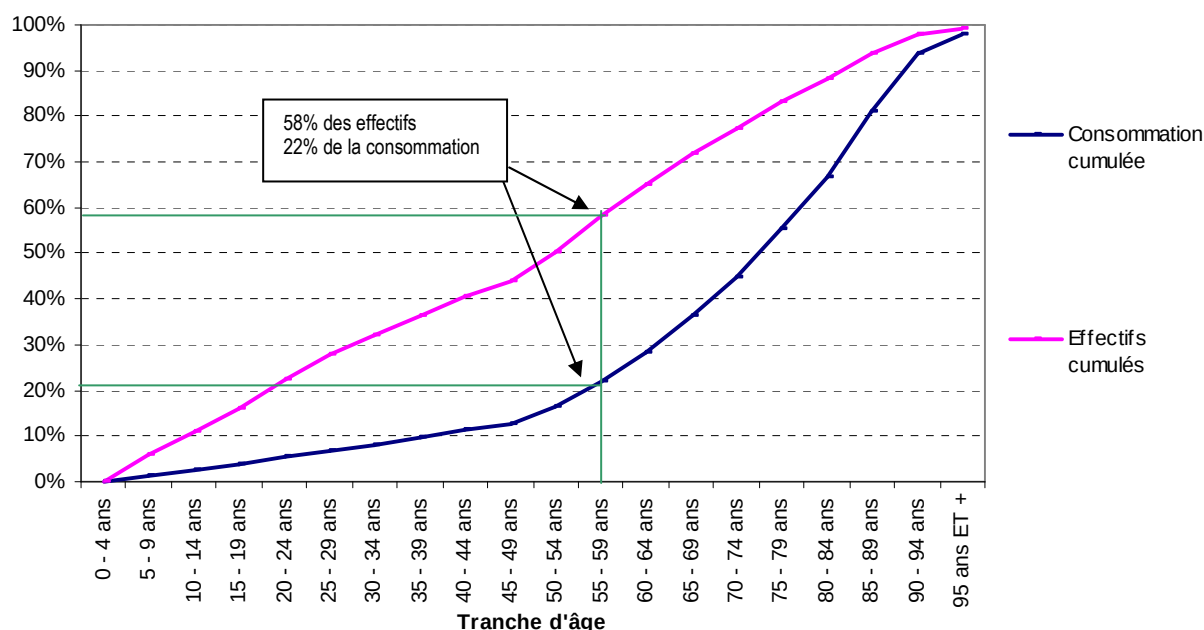
page 16. Les plus âgés sont les plus grands consommateurs. Ce phénomène est d'autant plus visible avec les chiffres du tableau suivant :

Figure 11 : Tableau de la répartition entre actifs et retraités.

Activité	Actifs et ayants droit d'actifs	Retraités et ayant droit de retraités
Pourcentage de consommation en soins de ville	21 %	79 %
Pourcentage des effectifs	46 %	54 %

Pour confirmer ce fait observé, il est intéressant de comparer les distributions des consommations cumulées et des effectifs cumulés par tranche d'âge.

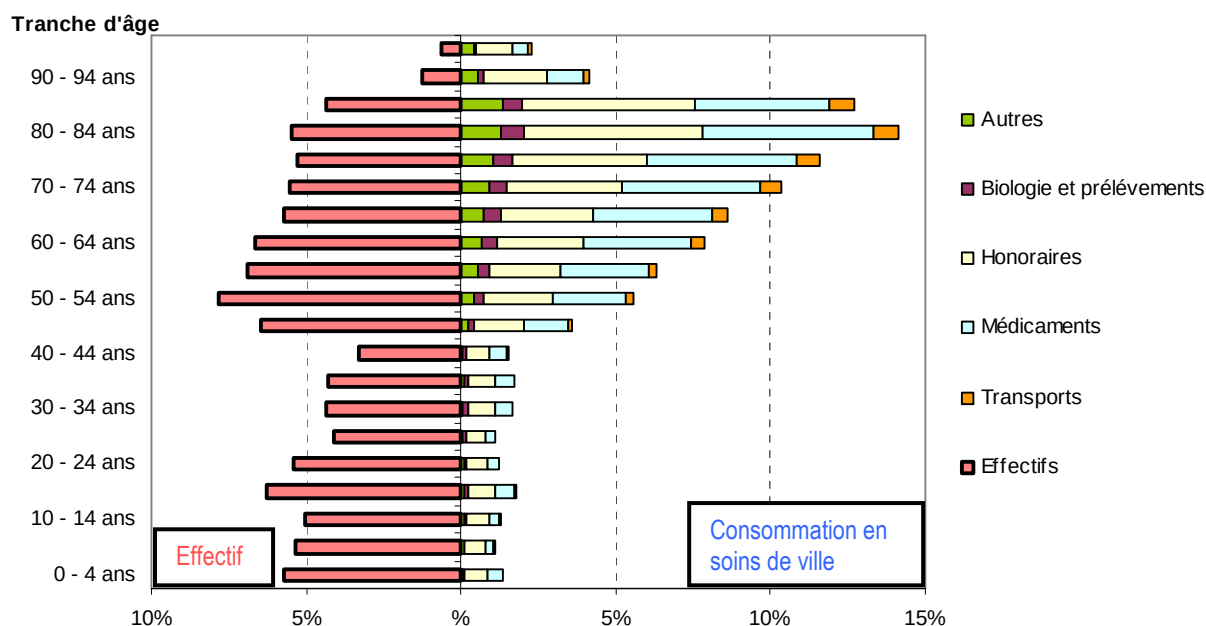
Figure 12 : Distributions des consommations cumulées et des effectifs cumulés en pourcentage.



Sur la figure 12, à un point d'abscisse donné n correspond le pourcentage de consommation ou d'effectifs garantis pour tous les affiliés âgés de 0 à n ans. Ainsi, les effectifs garantis de moins de 55 ans représentent 58 % de l'effectif total garanti. Ces mêmes individus engendrent seulement 22 % des dépenses en soins de ville remboursées par la CPRPSNCF. Autrement dit, les dépenses pour les personnes de plus de 55 ans sont quatre fois plus importantes que celles des personnes âgées de 0 à 55 ans.



Figure 13 : Pyramide de la consommation en soins de ville par tranche d'âge
en opposition avec les effectifs au 6 janvier 2009.



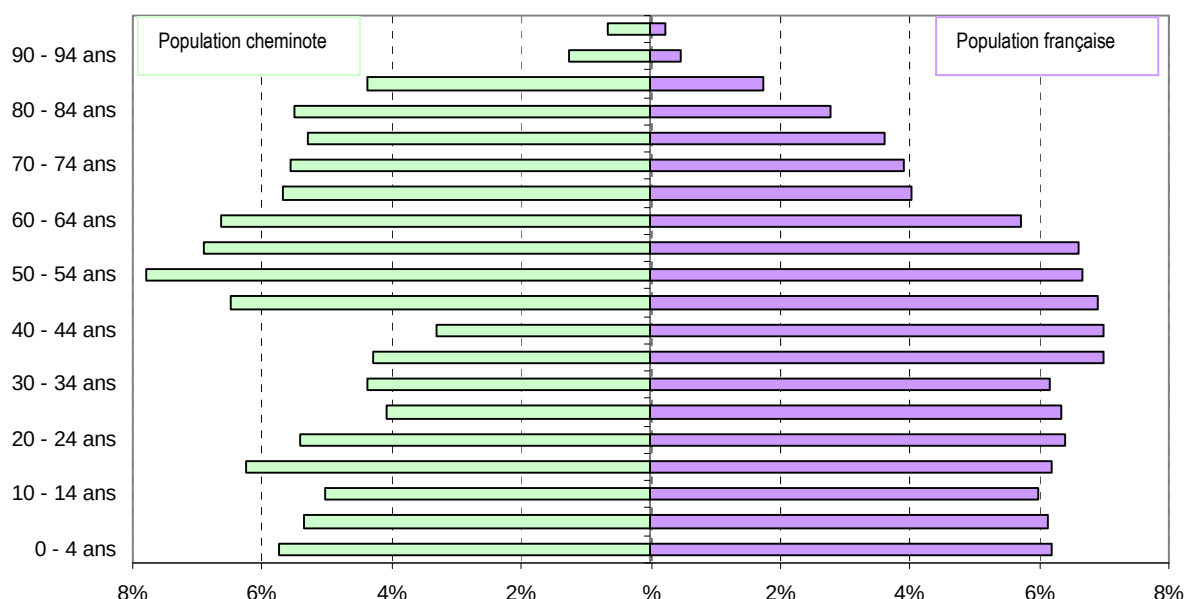
Cependant, l'effet « pyramide des âges » est présent. En effet, il faut tenir compte de cette structure : la consommation totale d'une tranche d'âge est dépendante de son effectif.

Pour occulter cet effet, il est nécessaire de poursuivre l'analyse en consommation moyenne. Cet indicateur offre une vision de la consommation par individu et ainsi la réponse à la problématique de l'étude pourrait être apportée. Néanmoins, les consommations moyennes calculées dans la suite du document présentent un léger biais puisque les calculs sont réalisés avec les effectifs totaux garantis au 6 janvier 2009.

Afin de mieux comprendre cet effet de structure, voici la pyramide des âges des assurés de la CPRPSNCF en vis-à-vis de celle de la population française en pourcentage (source INSEE au 1^{er} janvier 2009) qui met en évidence les particularités de la population cheminote en opposition à la population de référence en général: la population française.



Figure 14 : Pyramide des âges de la population cheminote et de la population française
en janvier 2009.(sources INSEE et CPRPSNCF)



Dès la première lecture de la figure 14, un constat apparaît : la population cheminote est âgée. La proportion de personnes âgées est plus faible au niveau de la population française que chez les bénéficiaires du régime spécial de la SNCF. En France, 29 % de la population française est âgée de plus de 55 ans. Cette même population représente 42 % dans la population cheminote. La proportion de personnes âgées de 80 à 84 ans, par exemple, est deux fois plus importante chez les cheminots. A l'inverse, la proportion des individus âgés de 40 à 44 ans est deux fois plus faible. Le fait que la population cheminote soit âgée est une caractéristique du régime de prévoyance de la SNCF. En effet, sur la figure 13, nous observons que 80% des montants remboursés par la CPRPSNCF en soins de ville correspondent à des prestations de personnes âgées. Cette caractéristique s'explique par le recrutement massif de la SNCF après la deuxième guerre mondiale. Les chemins de fer étaient détruits donc l'entreprise a embauché beaucoup de personnel pour rétablir les rails français.

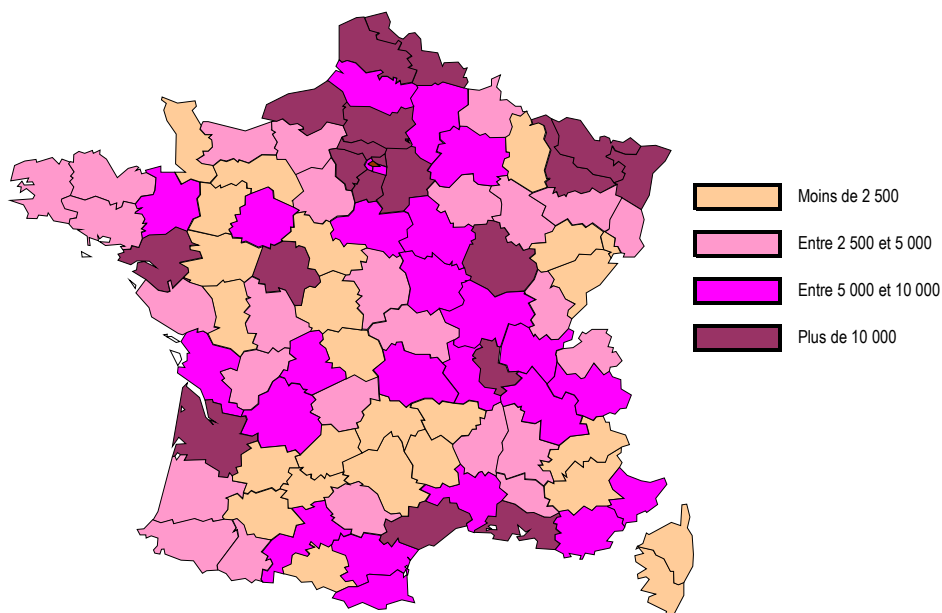
3.2.2.2 Consommations moyennes

Présentation

La consommation moyenne se calcule en réalisant le rapport de la consommation par les effectifs. C'est pourquoi la répartition par départements des effectifs au 6 janvier 2009 puis la répartition de la consommation sont présentées dans un premier temps. Afin de mieux pouvoir les comparer, ces deux répartitions sont partitionnées en quartiles, c'est-à-dire que chacune des quatre classes contient le même nombre de départements.

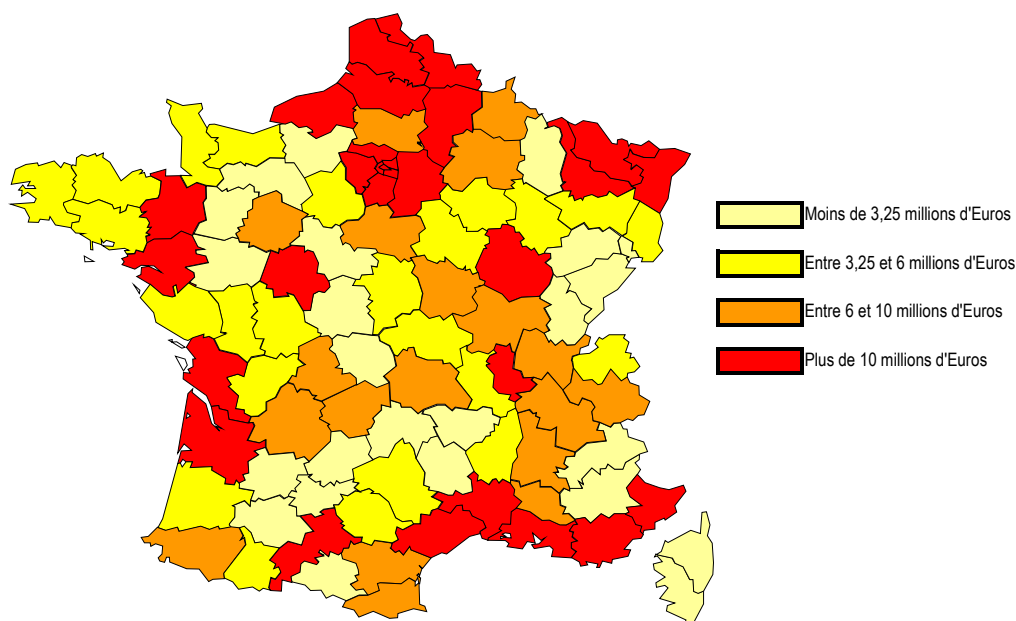


Figure 15 : Carte des effectifs garantis.



Il apparaît clairement que le nombre d'assurés du régime spécial de la SNCF suit une répartition similaire à celle de la population française. Des zones rurales sont peu peuplées et des zones urbaines, synonymes de bassin d'emploi, ont une forte densité de population. Notons aussi que le bassin méditerranéen est apprécié pour son climat. Ainsi il associe les bassins d'emploi, comme Marseille et Montpellier, et des régions rurales avec une population dense.

Figure 16 : Carte de la consommation totale en millions d'Euros.

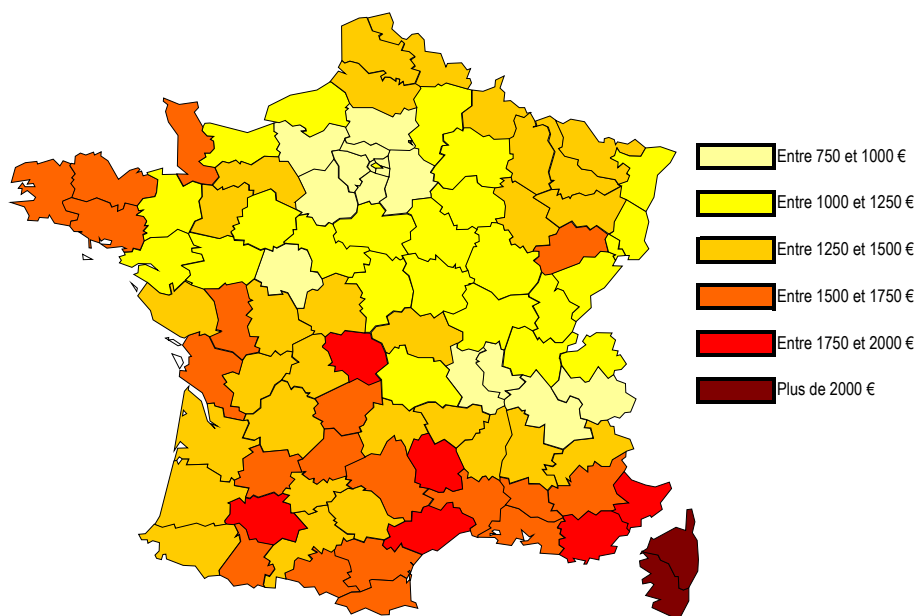


Lors de la première lecture de la carte, il apparaît qu'au plus l'effectif est élevé au sein d'un département au plus la consommation est forte. Même si cette tendance est visible sur les cartes puisque les zones de couleur



claire et foncée sont quasiment identiques, un indicateur complémentaire est nécessaire : la consommation moyenne par département qui s'obtient en réalisant le rapport entre la consommation et le nombre d'assurés pour chaque département.

Figure 17: Carte de la consommation moyenne en Euros



La consommation moyenne¹ d'un individu par département est ainsi obtenue. Ces résultats coïncident en partie avec une répartition connue de la population française : les personnes âgées se retirent des villes et passent leur retraite soit en bord de mer, soit en région rurale.

Les quatre départements extrêmes sont :

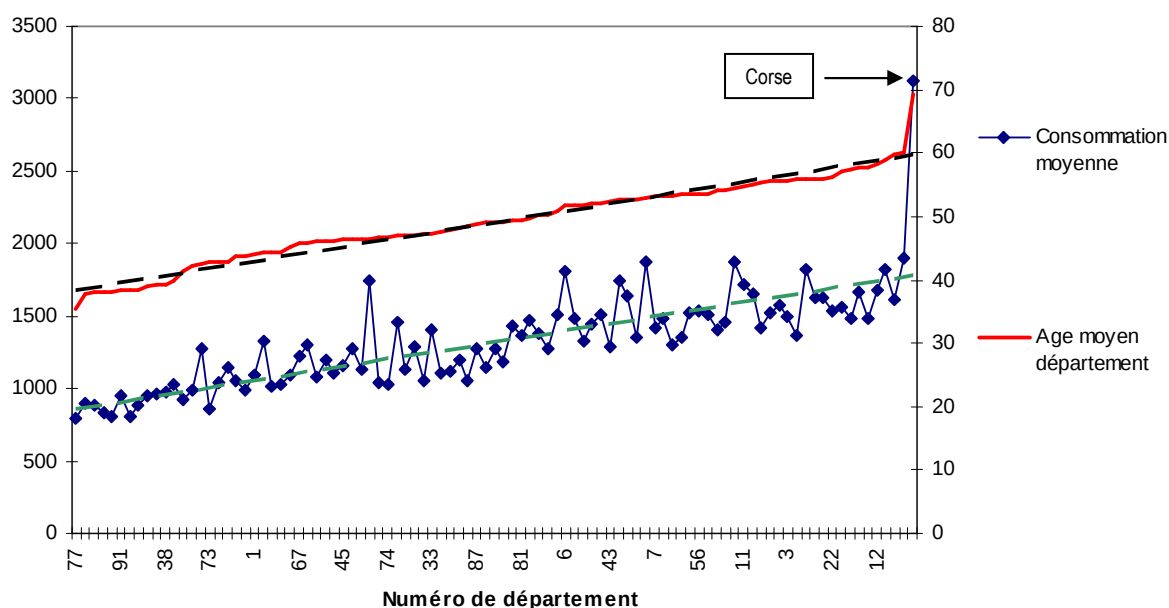
- La Corse est le département le plus consommant sur la répartition de la figure 17. Avec une consommation moyenne de 3100€ par an, un corse consomme en moyenne plus de deux fois plus qu'un résident dans un autre département ;
- La Creuse est réputée pour être une région rurale et la consommation moyenne en soins de ville par bénéficiaire pour ce département s'élève à presque 2000€.
- La région parisienne, jeune et dynamique, connaît une consommation moyenne par bénéficiaire de moins de 1000€ pour l'année 2008. C'est la consommation moyenne la plus faible de France.
- Le Nord consomme en moyenne 1250€ par an. Ce département très fortement peuplé en cheminots consomme comme la moyenne.

Pour s'assurer de ce phénomène de répartition, une autre requête est effectuée pour recueillir les données nécessaires et calculer l'âge moyen par département. Voici les courbes les représentant :

¹ Un tableau récapitulatif des résultats chiffrés est joint en annexe.



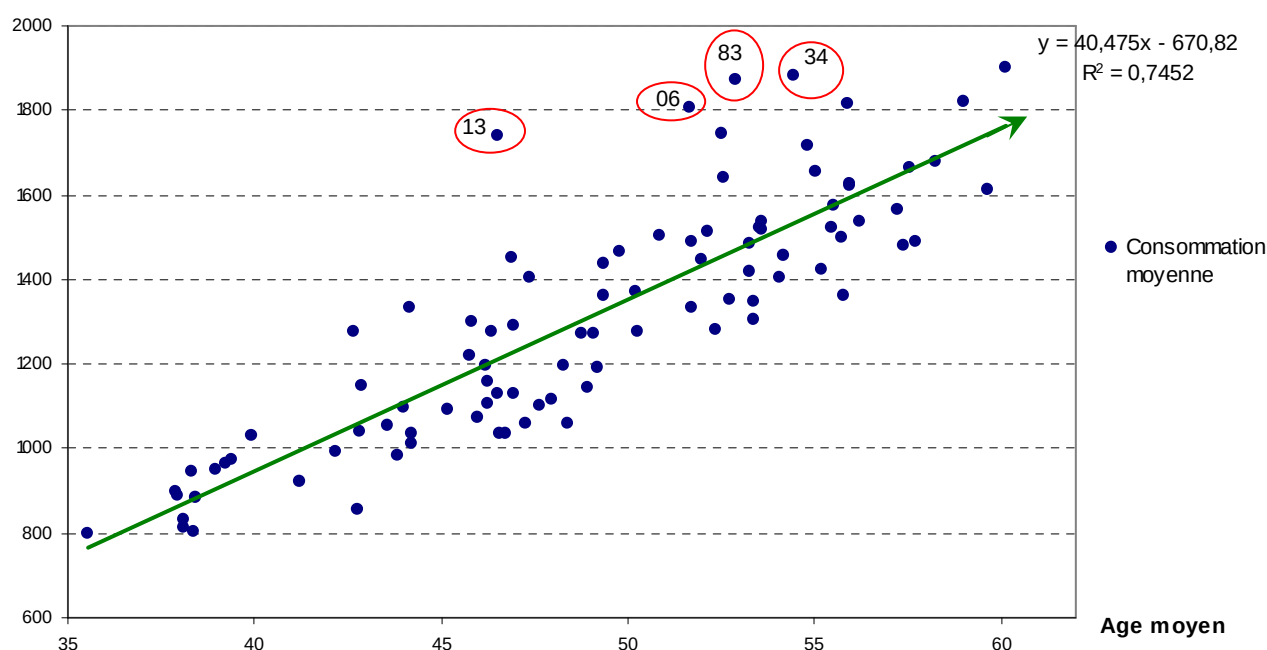
Figure 18 : Consommation moyenne en Euros et âge moyen par département de résidence du bénéficiaire.



La Corse est un point aberrant (nommé aussi « outlier ») ici avec une consommation moyenne de plus de 3100€ et un âge moyen de 72 ans. Autrement dit il n'est pas dans la tendance de la France et donc il faut l'écartier de l'analyse du graphique tout en tenant compte de sa présence et de sa particularité. Le lien pourrait être expliqué par les deux droites indicatrices figurant sur le graphique. Mais comme cette figure présente une double échelle, une autre présentation des résultats est réalisée. Pour obtenir une régression linéaire avec un coefficient de détermination significatif, il est nécessaire d'écartier non seulement la Corse mais les autres départements les plus éloignés de la droite. Ce résultat, inconnu jusqu'à aujourd'hui peut encore être détaillé. Puisque les départements qui connaissent un indicateur de consommation élevé sont supposés être les lieux recensant le plus grand nombre de personnes âgées, une nouvelle requête a été réalisée sur SPIRIT. Celle-ci a permis de calculer l'âge moyen par département.

Voici sur la figure 19 la répartition de la consommation moyenne par âge moyen où chaque point représente un département :

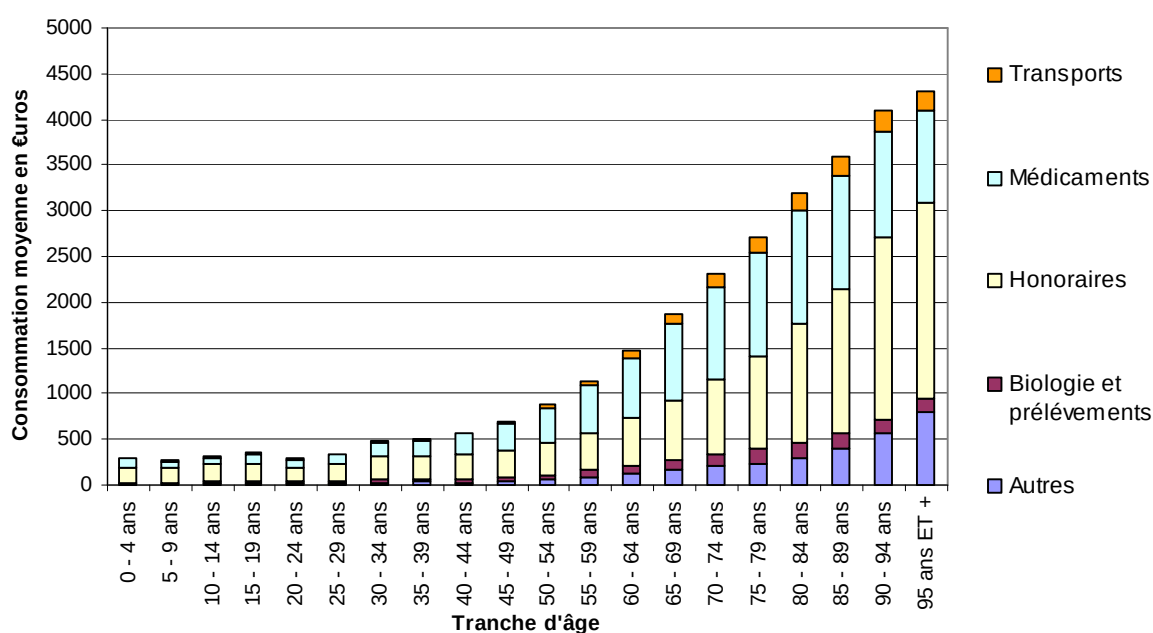
Figure 19 : Répartition de la consommation moyenne par âge moyen sans la Corse.



Nous voyons que ce nuage de point tend à croître. Cette croissance est représentée par la flèche verte qui est aussi la droite de régression du nuage de points. Il serait intéressant de regarder la distance entre les points et la flèche verte et aussi d'effectuer d'autres régressions linéaires en enlevant d'autres départements. Ceci nous permettrait de savoir quels départements sont en marge. Ce point peut faire l'objet d'une analyse ultérieure. Mais, graphiquement, les points les plus excentrés et vers le haut sont les départements de bord de mer, essentiellement méditerranée. Nos hypothèses du lien entre l'âge et la consommation en soins de ville sont donc validées.

Consommation moyenne annuelle

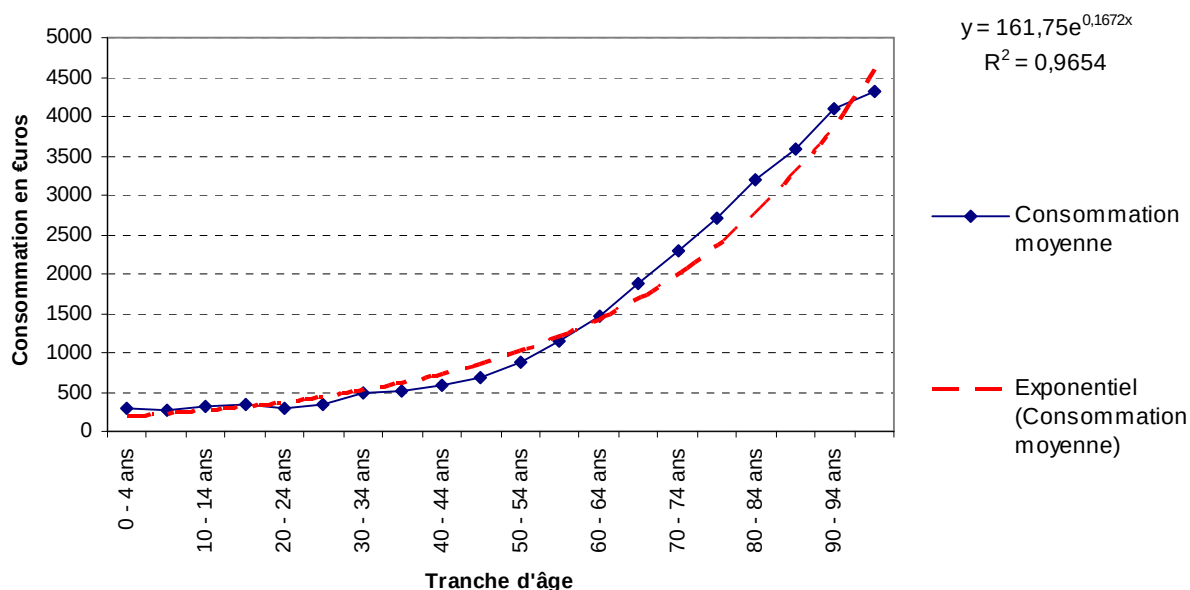
Figure 20 : Histogramme de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge.



Le détail de la consommation moyenne est matérialisé par l'histogramme ci-dessus qui la présente par tranche d'âge et pour les différents soins de ville. Notons que nous retrouvons la « bosse » observée en consommation totale pour les 15 – 19 ans en honoraires et médicaments. Cette modalité qui a déjà été relevée sur la figure 8 incite d'autant plus à être étudiée. En outre, la distribution de la consommation a l'allure d'une courbe connue. Nous avons donc effectué un ajustement exponentiel.



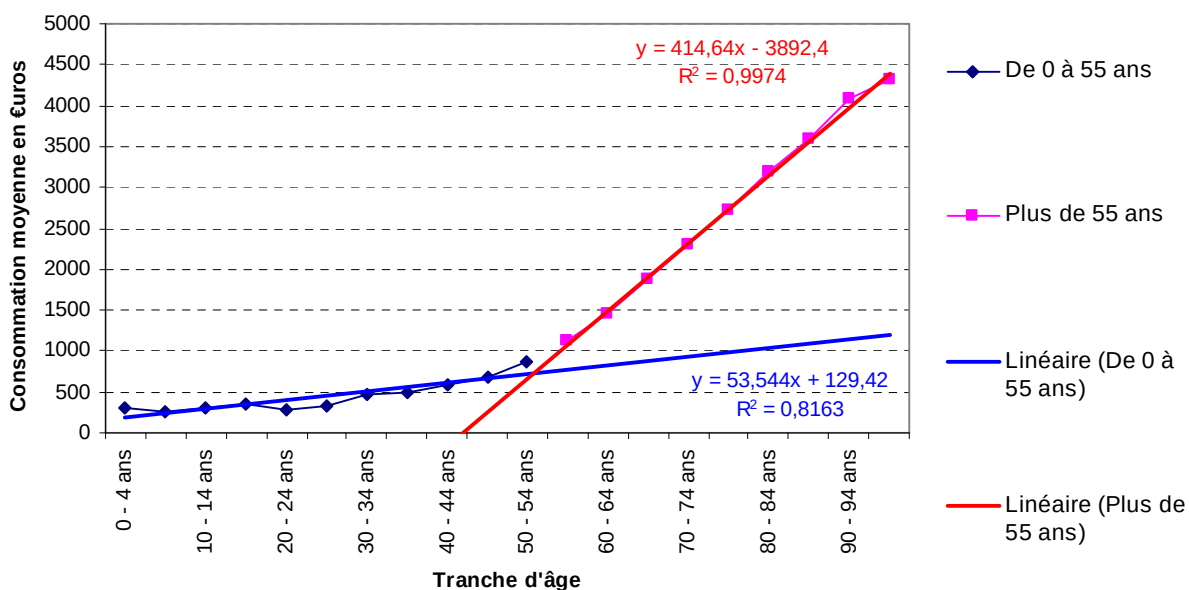
Figure 21 : Courbe de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge et son ajustement exponentiel.



Cette exponentielle se traduit par une croissance de la consommation par individu garanti en soins de ville de 16,7% en 5 ans soit 3,34% par an.

Mais une particularité apparaît sur la courbe : la croissance se distingue en deux parties. En effet, un changement de pente est visible à l'âge du départ en retraite : 55 ans. Ainsi nous avons effectué deux régressions linéaires : la première de la naissance à 55 ans, la deuxième sur l'autre moitié de la vie. Le résultat obtenu est remarquable :

Figure 22 : Double régression linéaire de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge.



Le seul point qui fait diminué le coefficient de détermination de la régression linéaire des plus de 55 ans



correspond à l'abscisse de la tranche d'âge des 90 – 94 ans mais cette tranche a un effectif faible. La droite de régression se traduit de la façon suivante :

- y = consommation moyenne par tête en soins de ville en Euros;
- x = la position de la tranche d'âge : par exemple la tranche 70 – 74 ans est en 15ème position donc $x = 15$.
- On obtient $y = 15 \times 414,64 - 3892,4 = 2327,2$ € par tête pour les individus âgés entre 70 et 74 ans en 2008.

La lecture des abscisses est la même pour tous les ajustements réalisés dans cette étude.

Puisque nous avons remarqué que la consommation est liée à l'âge, nous avons calculé la consommation moyenne en soins de ville pour un assuré, un actif et un retraité. Il faut préciser que lorsque les expressions « d'un actif » ou « d'un retraité » sont utilisées, il peut s'agir soit de l'affilié lui-même, soit de son conjoint, soit de ses enfants. De plus, il ne faut pas confondre un assuré et un bénéficiaire : l'assuré est l'affilié, l'ouvrant droit ; le bénéficiaire peut être l'affilié ou ses ayant droits. Ainsi nous obtenons une consommation moyenne de 1 238 € pour un bénéficiaire de la CPRPSNCF, 445 € pour un actif et de 2 146 € pour un retraité pour l'année 2008 en soins de ville.

De plus, en moyenne la famille d'un actif a consommé 859 € et la famille d'un retraité 2 606 € pour l'année. Cet indicateur s'obtient par le rapport entre le montant des prestations en soins de ville pour tous les actifs garantis (respectivement tous les retraités garantis) sur le nombre d'affiliés actifs (respectivement affiliés retraités). Ceci semble normal puisque un retraité n'a plus d'enfants à charge en général et donc sa famille est réduite ce qui implique qu'elle consomme moins.

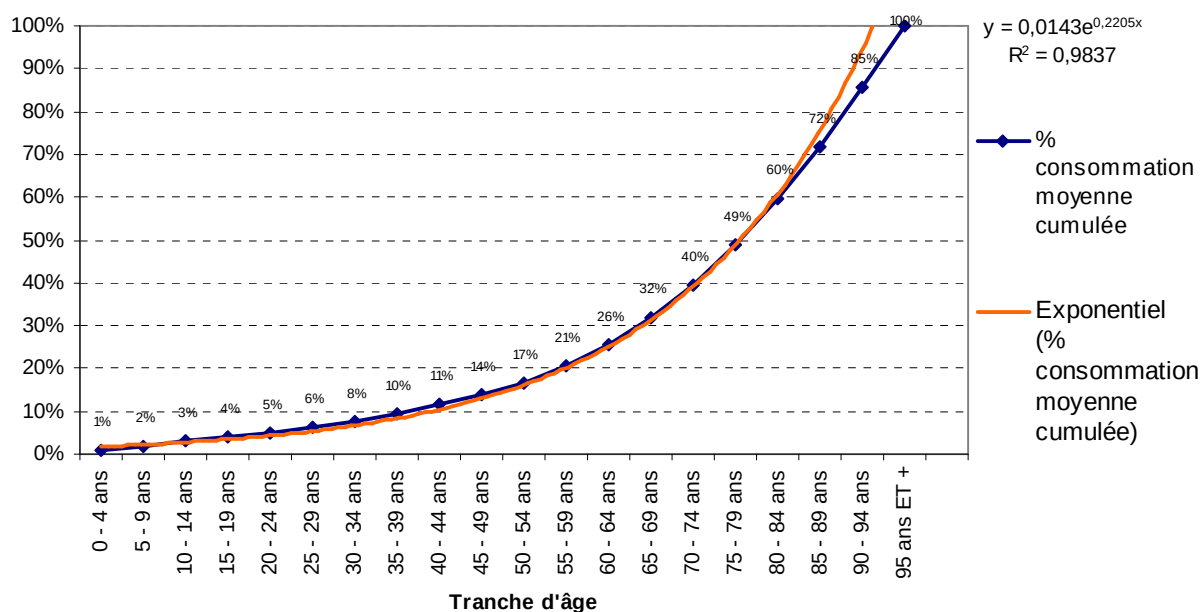
Figure 23 : Tableau de consommation moyenne.

Affilié	Consommation moyenne		Rapport
	D'un membre de la famille	De la famille de l'affilié	
Actif	445€	859€	1,93
Retraité	2146€	2606€	1,21

Considérons désormais qu'un individu possède un capital de prestations remboursées en soins de ville de 100% pour sa vie. La consommation moyenne cumulée permet de monter comment ce capital est dépensé au cours de sa vie. C'est ce que représente la figure 24 qui suit.



Figure 24 : Courbe de la consommation moyenne cumulée par tranche d'âge avec son ajustement exponentiel.



Cette courbe permet de lire la proportion consommée en moyenne à un âge donné. Ainsi un bénéficiaire des prestations remboursées du régime spécial de la SNCF utilise en moyenne seulement 21% de son capital au cours de ses 55 premières années de vie.

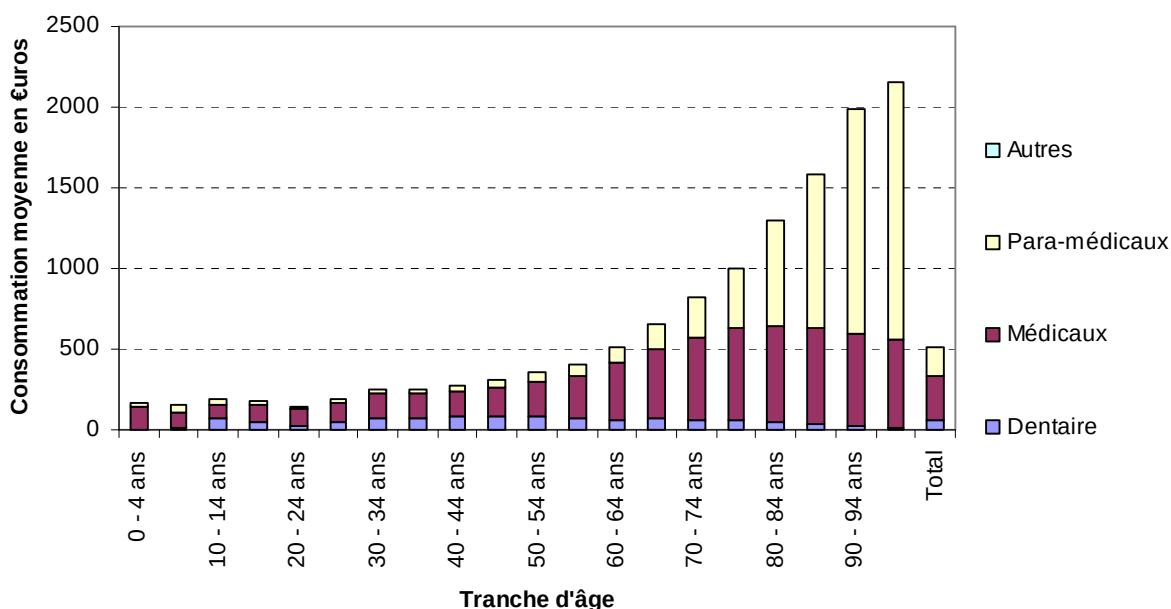
Néanmoins, ce chiffrage présente un biais. En effet, toutes les consommations à venir d'un individu ne sont pas connues. Il s'agit ici d'une « photographie » de la consommation des différentes générations en 2008. Cela revient à supposer qu'il n'y a pas de différence de consommation à un âge donné pour différentes générations.



3.2.2.3 Détails des honoraires

Les consommations en médicaments et en honoraires sont les deux plus fortes dépenses en soins de ville de la CPRPSNCF. Il est donc intéressant d'approfondir l'étude sur ces catégories de soins de ville. Compte tenu du fichier de données et du sujet de l'étude, le choix s'oriente sur la consommation des honoraires.

Figure 25 : Histogramme de la consommation moyenne en honoraires par tranche d'âge.



Les honoraires se déclinent en 4 catégories :

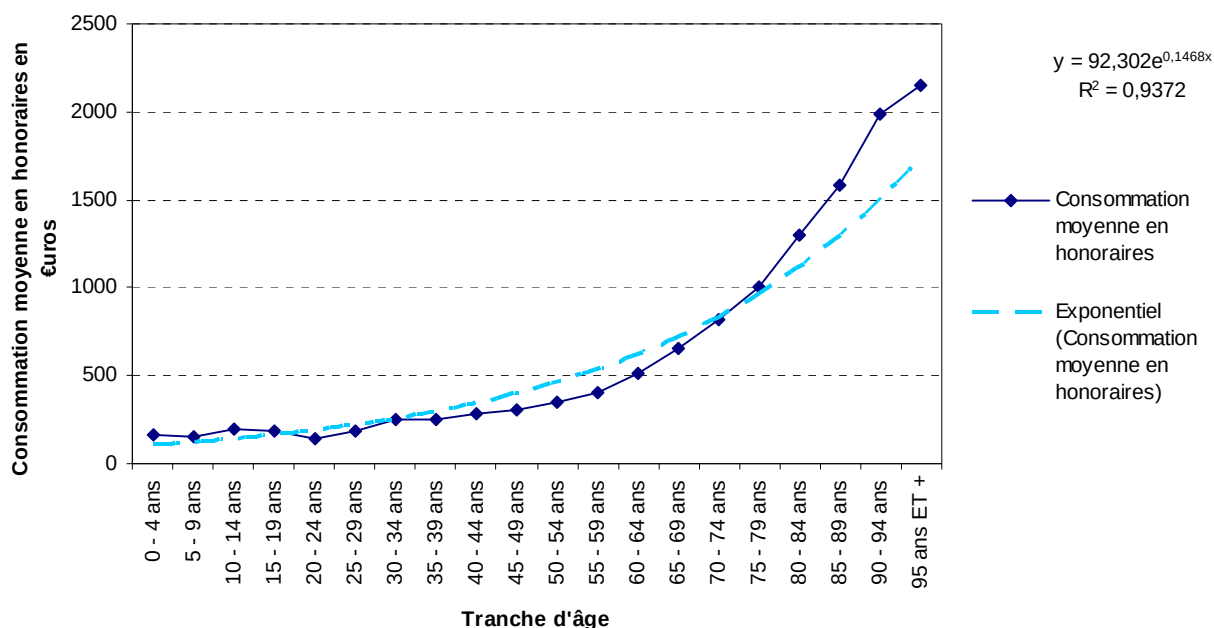
- Dentaires ;
- Médicaux ;
- Paramédicaux ;
- Autres.

La répartition de la consommation moyenne en honoraires diffère des autres répartitions illustrées précédemment. En effet, l'indicateur pour les honoraires médicaux et dentaires décline à partir d'un certain âge. Jusqu'à présent, toutes les consommations moyennes augmentaient avec l'âge. Le détail sur les honoraires en soins de ville se révèle être encore plus attrayant.

Tout comme pour la consommation en soins de ville, un ajustement exponentiel est réalisé. Il est visible sur la figure 26 qui suit :

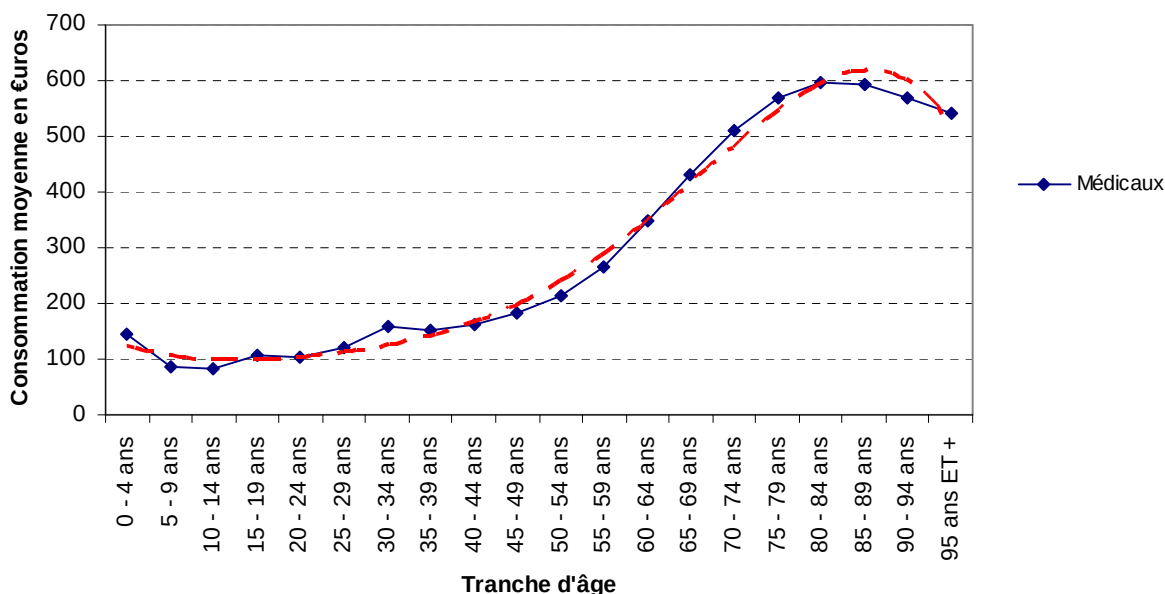


Figure 26 : Courbe de la consommation moyenne par tranche d'âge en honoraires
Et son ajustement exponentiel.



La qualité de cet ajustement est correcte avec un coefficient de détermination $R^2=0,94$. La croissance de la consommation moyenne en honoraires est de 3% par an. Néanmoins, la singularité de l'indicateur demeure la répartition visible sur l'histogramme précédent, figure 25.

Figure 27 : Courbe de la consommation moyenne par âge en honoraires médicaux.



La courbe rouge est n'est qu'indicatrice pour le visuel. Il s'agit d'un ajustement polynomial de faible qualité et pour lequel il n'existe pas d'interprétation simple. Jusqu'à ce point de l'étude, l'indicateur de consommation moyenne est en croissance exponentielle. Or en ce qui concerne la consommation en honoraires médicaux, il chute après l'âge de 84 ans. Cette singularité est interprétable. A noter aussi que le point correspondant à la

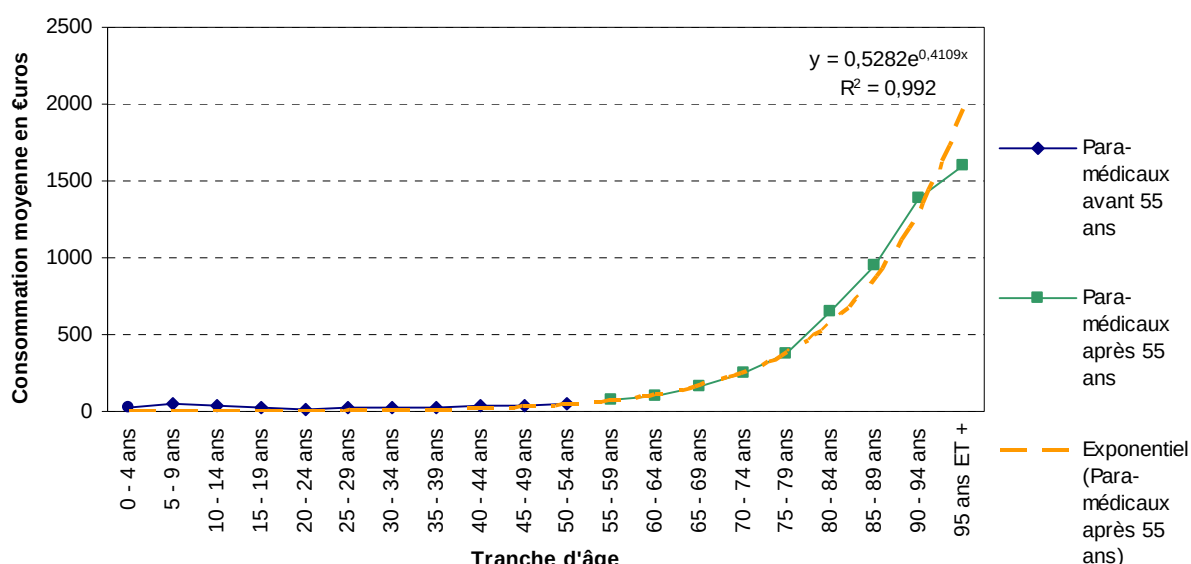


consommation moyenne des individus âgés entre 30 et 34 ans est irrégulier. Une hypothèse pourrait être émise : c'est l'âge moyen en France de la maternité. Ce résultat pourrait faire l'objet d'une étude particulière.

Pour interpréter le comportement de la courbe pour les plus de 80 ans, il faut savoir qu'à partir d'un certain âge, les personnes âgées sont souvent placées dans des centres spécialisés qui sont des établissements. Ces maisons hospitalières emploient en général leurs propres médecins généralistes. Ils sont des salariés de l'institution et donc leur frais est compris dans les charges de celle-ci. La CPRPSNCF rembourse certaines de ces prestations mais ce sont des prestations qui relèvent des Etablissements. Ainsi, comme ces montants ne sont pas visibles dans les soins de ville, la consommation en honoraires médicaux de notre fichier diminue.

En revanche, ces personnes en établissement ont besoin de soins paramédicaux tels que des soins infirmiers ou de kinésithérapie qui sont réalisés par des praticiens extérieurs. Ces prestations relèvent alors des honoraires paramédicaux en soins de ville dont la courbe est représentée ci-dessous.

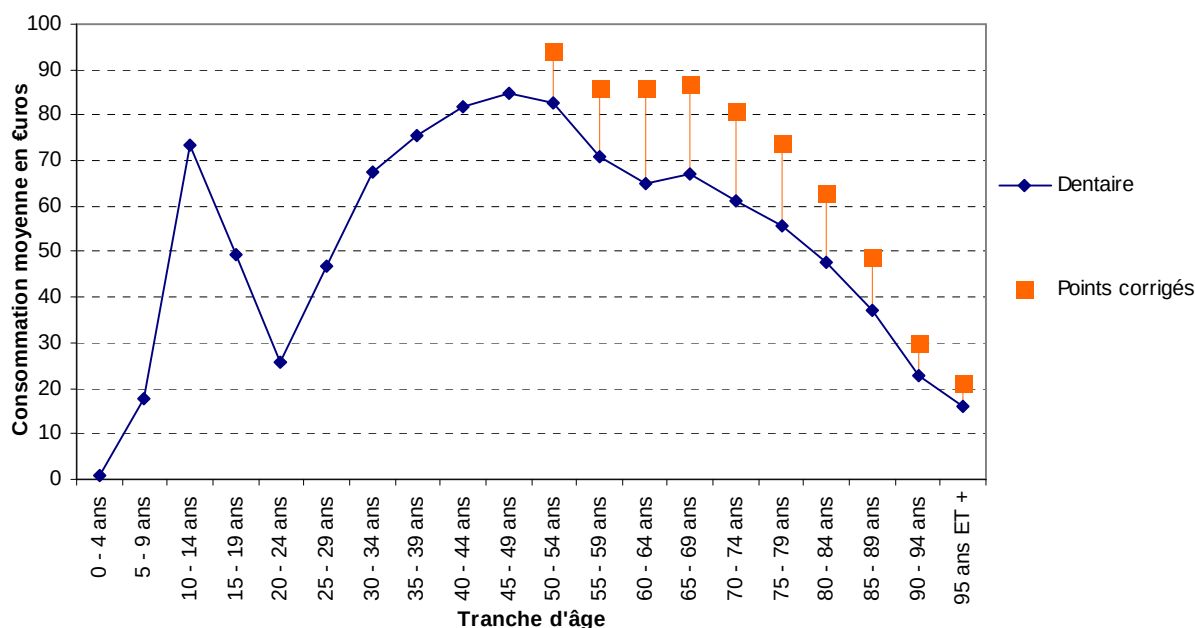
Figure 28 : Courbe de la consommation moyenne par tranche d'âge en honoraires paramédicaux et son ajustement exponentiel.



L'ajustement de la courbe pour les abscisses supérieures à 55 ans est d'une qualité excellente ($R^2=0,992$). La consommation moyenne de ces honoraires est presque nulle avant le départ en retraite. L'indicateur augmente de 41% pour 5 ans soit environ 8% par an pour les individus de plus de 55 ans.



Figure 29 : Consommation moyenne par âge en honoraires dentaires en Euros.



La courbe de la consommation moyenne en honoraires dentaires est surprenante de par son originalité par rapport aux autres distributions présentées dans cette étude.

Les deux points singuliers, les tranches 10-14ans et 20-24ans, ont été analysés. Une requête pour avoir le code de la prestation est créée. Les adolescents ont recours à des actes d'orthodontie et à des actes liés à l'orthodontie, principalement des extractions de dents. Ces actes sont onéreux et beaucoup d'adolescents en bénéficient ce qui explique le pic des 10 – 14 ans. La chute des 20 – 24 ans est expliquée en partie par la bonne santé bucco-dentaire à cet âge et par des soins dentaires simples et conservateurs (par exemple le détartrage) qui sont peu onéreux. Après l'âge de 25 ans, la consommation est de nouveau en croissance. Celle ci correspond à la pause des premières couronnes.

Dans un second point, la diminution de la consommation moyenne des 55 – 65 ans est expliquée. Cette baisse est due au changement de taux de remboursement de ces honoraires puisque ce sont les montants remboursés de la CPRPSNCF qui sont représentés. Au départ à la retraite, certains taux de remboursements sont modifiés dont celui du dentaire qui passe de 100% à 75%. Donc ce n'est pas que les personnes entre 55 et 65 ans consomment moins, elles consomment au contraire plus. Les points colorés en orange sont les points corrigés de la consommation moyenne de ces deux tranches d'âge s'ils avaient bénéficié du taux à 100%.

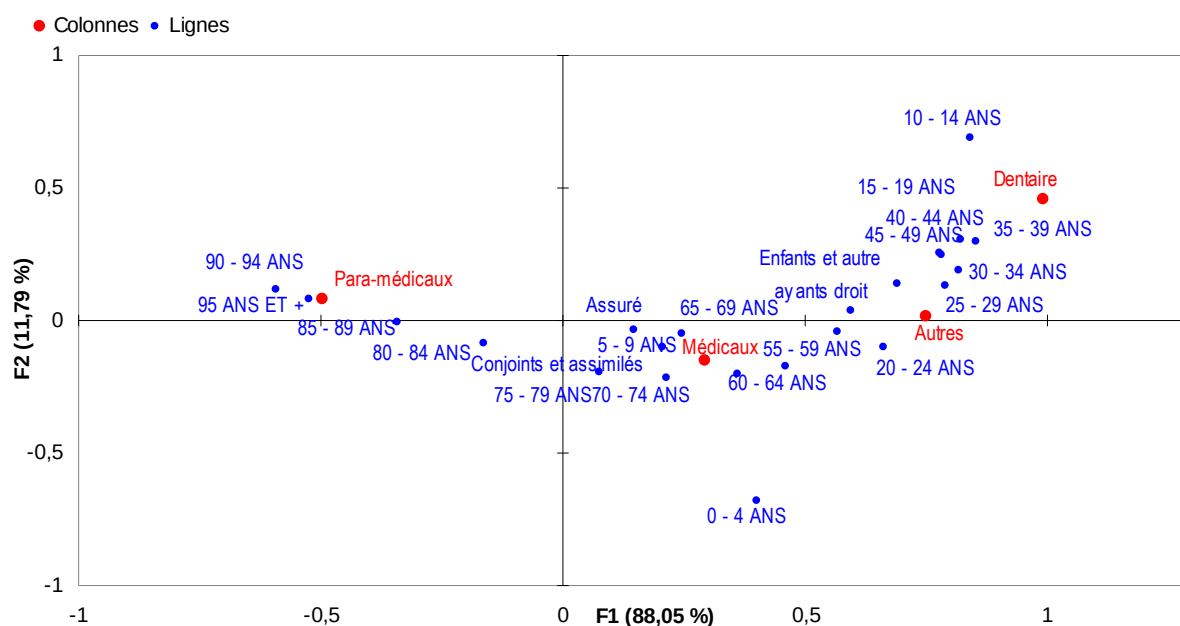


3.2.3 Analyses statistiques

La répartition des consommations moyennes dans les différents honoraires est particulière. Ainsi nous avons réalisé une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) sur ces données pour pouvoir visualiser la réponse à la problématique principale de l'étude : « Qui consomme quoi ? ». Les résultats chiffrés permettant la validation de l'AFC comme le cosinus carré et les contributions aux axes sont joints en annexe.

L'axe principal est l'axe 1 qui conserve 88,05% de la dispersion initiale. L'axe 2 a une contribution de 11,78%. Ainsi le plan représenté ci-dessous conserve 99,84% de la dispersion initiale.

Figure 30 : Vue du nuage de point obtenu par l'AFC sur les tranches d'âge, la qualité du bénéficiaire et la consommation moyenne en honoraire en soins de ville.



L'axe 2 étant de faible qualité et sachant qu'il n'explique que la variable 0 – 4 ans par le critère du cosinus carré, les points du graphique ne sont expliqués que par leurs positions sur l'axe 1.

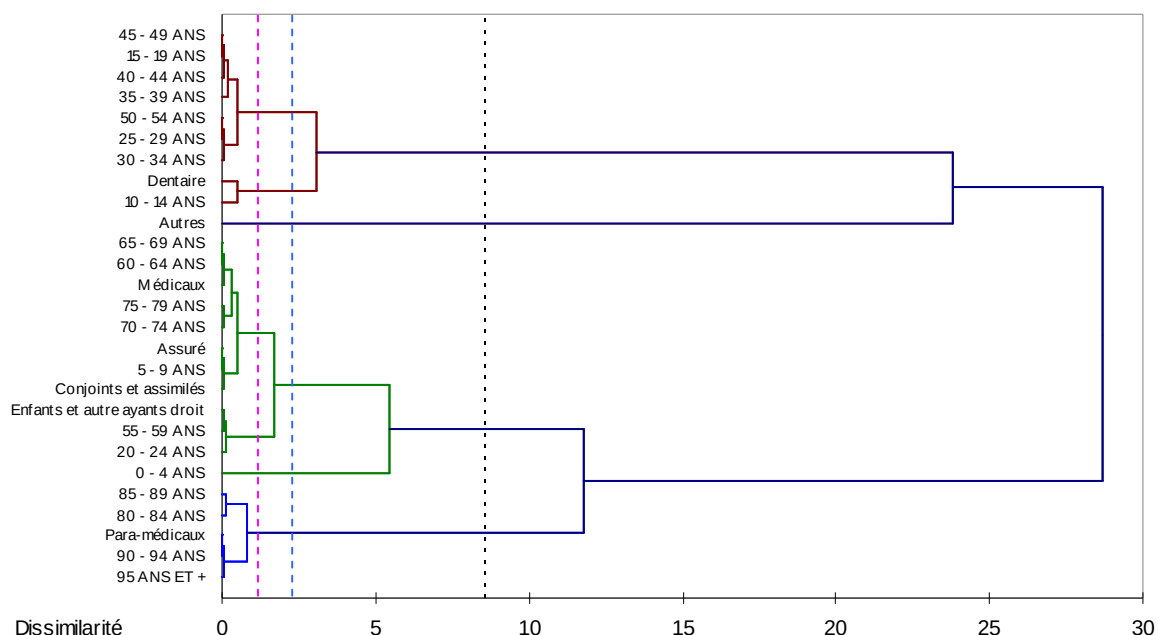
Deux groupes se distinguent : les 80 - 84 ans, 85 - 89 ans, 90 - 94 ans et 95 ans et plus sont très proches du point des honoraires paramédicaux. Les 10 – 14 ans sont eux proches du dentaire.

Les honoraires médicaux sont au centre du nuage de points. Ce placement était attendu puisque toutes les classes d'âge consomment des honoraires médicaux. Les deux points correspondant aux 0 – 4 ans et aux honoraires autres ne sont pas interprétables puisque la valeur de leurs cosinus carré, critère de validation dans l'AFC, est faible.

Pour affiner ce résultat et obtenir des groupes bien définis, une Classification Ascendante Hiérarchique sur les coordonnées obtenues par l'AFC. Plusieurs méthodes ont été testées mais celle retenue est une CAH par la méthode de Ward sur les distances euclidiennes.

CAH classification sur l'AFC pour sa qualité et le nombre de classes. Voici l'arbre de classification obtenu sur la figure 31.

Figure 31 : Arbre de classification établi avec les coordonnées de l'AFC sur les tranches d'âge, la qualité u bénéficiaire et la consommation moyenne en honoraire en soins de ville.



Nous retrouvons le dentaire classé avec les 10 – 14 ans et les paramédicaux avec les 80 – 94 ans. De plus, les honoraires autres non interprétables ne sont pas regroupés avec d'autres points. Ceci appuie le résultat de l'AFC. Voici le récapitulatif des classes obtenues :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
0 - 4 ans			Autres
5 - 9 ans			
20 - 24 ans	10 - 14 ans		
55 - 59 ans	15 - 19 ans		
60 - 64 ans	25 - 29 ans	80 - 84 ans	
65 - 69 ans	30 - 34 ans	85 - 89 ans	
70 - 74 ans	35 - 39 ans	90 - 94 ans	
75 - 79 ans	40 - 44 ans	95 ans ET +	
Assuré	45 - 49 ans	Para-médicaux	
Conjoint et assimilés	50 - 54 ans		
Enfants et autre ayants droit	Dentaire		
Médicaux			



Classe	1	2	3	4
Objets	12	9	5	1
Somme des poids	12	9	5	1
Variance intra-classe	0,070	0,038	0,037	0,000
Distance minimale au barycentre	0,051	0,007	0,084	0,000
Distance moyenne au barycentre	0,218	0,147	0,153	0,000
Distance maximale au barycentre	0,536	0,390	0,291	0,000

Il est aussi représenté sur la figure 31 par les pointillés roses et bleus d'autres classifications possibles. En augmentant le nombre de classes, celles-ci sont donc affinées.

3.2.4 Exonération du ticket modérateur

Le domaine abordé dans cette partie est sujet à de nombreuses études. Il s'agit du motif d'exonération du ticket modérateur. Il faut savoir que, pour certains motifs, une personne peut être exonérée du ticket modérateur, c'est-à-dire remboursée à 100% sans aucun reste à charge. Le critère des motifs peut être soit médical, soit administratif. Principalement, les motifs se distinguent de la manière suivante :

Critère d'exonération	Type d'exonération
Médical	Maternité
	Affection de Longue Durée (ALD)
	Rente Accident du Travail (taux d'incapacité supérieur à 66%)
	Titulaire d'une pension militaire d'invalidité
	Titulaire d'une pension d'invalidité (taux d'incapacité supérieur à 66%)
Administratif	Décisions administratives
	Couverture maladie universelle complémentaire

En ce qui concerne le motif des maladies, il est nécessaire de compléter sa description de la façon suivante :

- Affection Longue Durée (ALD) : personne atteinte d'une maladie dans la liste des 30 maladies ;
- 31ème : personne atteinte d'une affection non inscrite dans la liste des 30 maladie mais comportant un



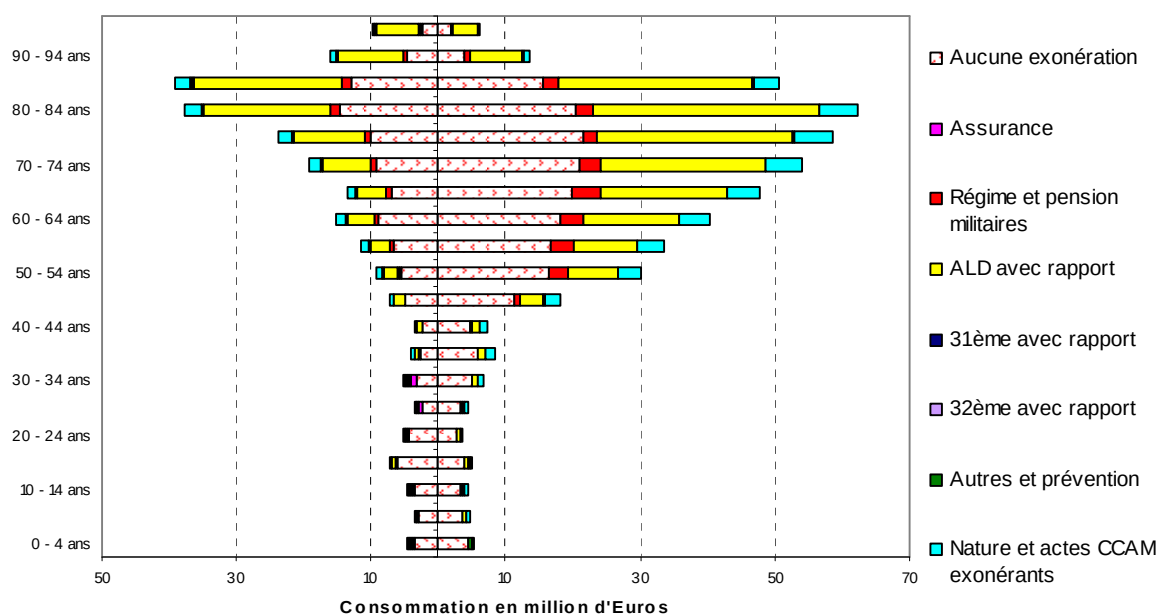
traitement prolongé ou une thérapeutique particulièrement coûteuse. C'est une procédure exceptionnelle de pathologie hors liste mise en place par le ministre Seguin ;

- 32ème : personne présentant un état pathologique invalidant en raison de l'association de plusieurs affections caractérisées. C'est une procédure exceptionnelle de polypathologie mise en place par le ministre Evin.

La liste des 30 maladies évolue. Ces maladies sont graves et très coûteuses. Pour fixer le contexte, nous retrouvons dans cette liste la maladie d'Alzheimer ajoutée en 2004, la maladie de Parkinson, le cancer, le diabète, la sclérose en plaques, le SIDA, la paraplégie... Il ne nous est pas possible, avec les bases de données, de savoir de quelle affection souffre un patient qui bénéficie d'une exonération pour le motif ALD. Ceci relève en effet du secret médical.

Dans les données concernant les effectifs, nous n'avons pas le nombre de bénéficiaires par motif d'exonération du ticket modérateur. De plus une personne peut avoir plusieurs motifs : une femme atteinte d'une maladie dans la liste peut être enceinte. Nous ne pouvons donc pas calculer les consommations moyennes dans cette partie. Toutefois, nous avons effectué des analyses en consommation.

Figure 32: Pyramide de la consommation selon les motifs d'exonération du ticket modérateur par tranche d'âge et par sexe.



Nous rappelons que nous travaillons sur les soins de ville en assurance maladie et maternité. Donc dans le motif de nature d'assurance, les montants correspondant au motif accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas visibles. Ainsi nous avons regroupé le motif avec le 6ème mois de grossesse avec le motif assurance (ne contenant donc que maternité) puisque seules les femmes bénéficient de ces deux motifs d'exonération.

Dès l'âge de 60 ans, le montant des prestations remboursées aux bénéficiaires atteints d'une ALD est supérieur ou égal à celui des prestations remboursées aux bénéficiaires n'ayant pas de motif d'exonération du ticket modérateur. Ceci implique deux possibilités. Premièrement, la maladie prend de l'ampleur avec l'âge et le patient nécessite de plus de soins. Ceci engendre donc une dépense plus importante pour la CPRPSNCF. La deuxième possibilité est le fait que la maladie se déclare tard dans la vie, par exemple la maladie de Parkinson ou



la maladie d'Alzheimer ne se décèle qu'après 50 ans.

La particularité des 15 – 19 ans est toujours présente, essentiellement chez les adolescentes. Le fait qu'elle affecte les femmes laisse supposer qu'il s'agit des premiers soins gynécologiques. Pour pouvoir l'affirmer, une analyse complémentaire devrait être réalisée.



4 SYNTHÈSE

La réponse à la problématique posée est clairement définie. La consommation médicale en soins de ville pour l'assurance maladie et maternité croît de manière exponentielle avec l'âge du bénéficiaire. Ainsi les retraités sont les plus consommateurs. De plus, le taux de consommant le plus élevé correspond à cette population.

Nous pouvons désormais affirmer que les apports principaux de cette étude sont les suivants :

- Les enfants ne sont pas de forts consommateurs du fait qu'ils peuvent être rattachés au régime de sécurité sociale de leurs deux parents et ne consommer que dans l'un des deux régimes. Cependant, les 10 – 14 ans consomment, en honoraires dentaires, trois fois plus que la tranche d'âge précédente.
- Les actifs consomment peu en soins de ville. Avec une consommation moyenne de 445 € par bénéficiaire garanti pour l'année 2008, les montants des prestations remboursées par la CPRPSNCF aux actifs ne représentent que 20% des dépenses en soins de ville.
- Les retraités sont les plus gros consommateurs en soins de ville avec un indicateur de consommation moyenne de 2146 € par bénéficiaire garanti en 2008. 95% des prestations en honoraires paramédicaux sont remboursées aux retraités.

La CPRPSNCF avait connaissance des tendances de la consommation en soins de ville des cheminots. Cependant, l'apport de résultats chiffrés est important. Désormais, la CPRPSNCF sait mieux qui consomme quoi.



5 CONCLUSION

5.1 Perspective d'avenir

Il faut noter qu'il reste encore deux semaines de stage. Deux semaines qui me permettront, je l'espère d'approfondir certains points, comme l'explication du comportement des 15 – 19 ans. J'espère aussi que le service pourra, lors de ces dernières semaines, me montrer plus en détail d'autres missions en cours de réalisation. Ceci me permettrait de m'impliquer encore plus dans la vie du bureau et de proposer à mon tour mon aide à tous ceux qui m'ont entouré. De plus, après avoir travaillé sur l'assurance maladie, j'aimerais découvrir le domaine de l'assurance vieillesse.

5.2 Impact du stage

Les deux mois qui viennent de s'écouler m'ont apporté beaucoup, que ce soit sur le plan personnel ou technique. Découvrir l'univers de l'assurance maladie, les particularités du régime spécial de la SNCF, de nouveaux outils informatiques ont enrichi mes connaissances. La réalisation d'une étude statistique complète est très prenante. En premier lieu, la confrontation à la réalité des jeux de données, du choix des variables sont deux aspects nouveaux. En effet, jusqu'à présent, le traitement des données que j'effectuais était scolaire donc guidé. En revanche, je me suis vite rendue compte qu'il fallait être vigilant à l'extraction des données, étape primordiale.

Sur le plan personnel, ce qui m'interpellait le plus est ce que je retiens le plus : m'intégrer au sein d'une équipe de travail dans une nouvelle ville. La bonne humeur, l'entraide, le dynamisme du bureau m'ont permis de réussir cette étape.



BIBLIOGRAPHIE

Documents produits par la CPRPSNCF

- Chiffres Clés 2007 ;
- Rapport d'Activité 2007 ;
- Les Cahiers des Caisses de Prévoyance et de Retraite (Numéro 9)
- Notions de base sur la préparation de la liquidation des dossiers maladie, septembre 2001 ;
- Mémento de l'assurance maladie ;
- L'intranet de la CPRPSNCF.

Documents communs aux différents organismes de sécurité sociale.

- SNIRAM : Système National d'Informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie, Nomenclature des codifications, version 124.19 mars 2009 ;
- Glossaire des termes utilisés en économie de la santé et en assurance maladie. Document réalisé par l'INSERM pour le Conseil de Transparence des Statistiques de l'Assurance Maladie (COTSAM) ;



ANNEXE

Glossaire de l'assurance maladie cheminote et tableau des sigles

pages couleur

Annexes sur la CPRPSNCF

Annexe 1 : Compte de résultats du régime de Prévoyance A

Annexe 2 : Compte de résultats du régime de Retraite B

Annexe 3 : Répartition des antennes de la CPRPSNCF C

Annexes sur la méthodologie

Annexe 4 : Schéma logique de l'univers Mois / Finance D

Annexe 5 : Tables des codes utilisées E

Annexe 6 : Distinction affiliation / ouverture de droits G

Annexe 7 : Requête sur Business Object pour le nombre de consommateurs H

Annexe 8 : Tableau de résultats de la consommation moyenne par département I

Annexe 9 : Résultats chiffrés de l'analyse en factorielle des correspondances J

Annexe 10 : Résultats de la classification ascendante hiérarchique K

Annexe 11 : Table illustrative des résultats L

Annexes autres

Annexe 12 : Convention de stage M

GLOSSAIRE

Affilié	Personne rattachée à titre personnel à un organisme de sécurité sociale. Pour la CPRPSNCF c'est celui qui obtient des prestations à titre personnel soit en qualité d'agent, soit en qualité de pensionné. C'est l'ouvrant droits.
ALD	Affection Longue Durée
Assurance AT-MP	L'assurance accident du travail et maladie professionnelle couvre les dépenses de santé engagées à l'occasion d'un AT ou d'une MP ainsi que les indemnités et les rentes.
Assurance décès	Elle permet le versement d'un capital aux ayants droit lors du décès d'un salarié ou d'un retraité ou d'un ayant droit.
Assurance invalidité	Elle couvre une partie de la perte de salaire résultant d'une réduction de la capacité de travail supérieure ou égale à 66,66%.
Assurance maladie	Elle couvre en totalité ou en partie les dépenses engagées par l'assuré ou ses ayants droit à l'occasion d'une maladie.
Assurance maternité	Elle couvre certaines dépenses engagées pour la mère et l'enfant durant les 4 derniers mois de grossesse et quelques jours après la naissance.
Assurance vieillesse	Elle couvre une partie de la perte de salaire résultant de l'arrêt de l'activité.
AT	Accident du Travail
Ayants droit	Bénéficiaire de prestations servies par un régime de protection sociale en raison de ses liens avec l'affilié.
CMU	Couverture Maladie Universelle. Couverture complémentaire aux plus démunis.
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Compensation bilatérale maladie	Appelée aussi Péréquation Nationale (PN). Les compensations bilatérales sont des transferts entre le Régime général et six régimes spéciaux pour les prestations en matière d'assurance maladie maternité. Ces compensations visent à déterminer ce que serait l'équilibre de chacun de ces régimes s'il fonctionnait dans les mêmes conditions que le Régime général, tant en ce qui concerne le taux des cotisations qu'en ce qui concerne le taux de remboursement des prestations. La définition de cet équilibre permet de déterminer la dette ou la créance du régime spécial envers le Régime général. En résumé, c'est le fait que la CPRPSNCF se réassure au taux du régime général.
CP : Cadre Permanent	Agent du Cadre Permanent : bénéficiaire du statut SNCF.
CPRPSNCF	Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la Société Nationale des Chemins de fer Français.
CS	Cadre Supérieur.
Dépense	Totalité des dépenses engagées pour des actes pris en charge par l'assurance maladie. Elle inclut notamment les dépassements d'honoraires.
Dépense remboursable	Dépenses remboursées et ticket modérateur qui est payé par l'assuré. C'est le tarif conventionnel.
Dépense remboursée	Dépenses de santé prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie. Il s'agit des dépenses décrites dans les comptes des organismes sociaux.
Dotation globale	Mode de financement de certains hôpitaux publics. C'est une enveloppe annuelle prise en charge par les régimes d'assurance maladie.
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.
Droits directs	Voir pension de droits directs.
Médecin correspondant	C'est le médecin vers lequel le médecin traitant peut orienter son patient, il s'agit le plus souvent d'un spécialiste.
Médecin traitant	C'est le médecin soignant désigné par l'assuré auprès de son organisme d'assurance maladie.

MP	Maladie Professionnelle (exemple victime de l'amiante)
NIR	Numéro d'Inscription au Registre. C'est le numéro de sécurité sociale ou dit aussi numéro INSEE.
Numéro d'immatriculation SNCF	Numéro pour enregistrer l'identité et les divers renseignements de gestion administrative des agents. Par exemple, mon identifiant SNCF est 85 008 08 K.
ONDAM	Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie.
OQN	Objectif Quantifié National.
Pension de droit direct	Montant que reçoit trimestriellement l'ex-agent parti en retraite.
Pension de réversion	Montant que reçoit trimestriellement le conjoint survivant d'un ex-agent décédé ou ses enfants.
Prescripteur	Ce sont les médecins, les chirurgiens dentistes et les sages femmes dans la limite de leur compétence.
Prestation différentielle	Elle complète les prestations versées par le régime d'affiliation prioritaire afin de les porter au niveau de celles qui auraient été attribuées par la CPRPSNCF si les droits auprès de celle-ci avaient été maintenus intégralement. Exemple : une prestation est remboursée à 70% dans le régime général et à 100% à la CPRPSNCF. Un conjoint, cotisant au régime général, consomme cette prestation. La CPRPSNCF rembourse à cet individu le delta (la différence) entre ce qu'il aurait perçu s'il ne cotisait pas dans un autre organisme et ce qui a été pris en charge par le régime général.
Prestation spécifique	Actes remboursables par la CPRPSNCF n'existant pas dans les autres régimes (comme la PSA ou le forfait optique) ou donnant lieu à un remboursement plus important (le sevrage tabagique est remboursé 50€ au régime général, 150€ à la CPRPSNCF).
Prestations en espèces	Compensation de la perte de salaire de l'assuré se trouvant dans l'incapacité de travailler du fait de sa maladie.
Prestations en nature	Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques ou hospitaliers engagés.

PSA	La prestation spéciale d'accompagnement est une prestation en nature (remboursement de dépenses), qui intervient en complément de l'aide personnalisée d'autonomie (APA).
Réalisateur	Personne qui réalise les directives thérapeutiques données par le prescripteur.
Régime	Organisme ou institution qui gère un système de prévoyance collective en relation avec au moins un risque de protection sociale.
Réversion	Voir pension de réversion.
Risque social	Événement survenant dans la vie de l'individu ou de sa famille se traduisant soit par une diminution de ses ressources, soit par une augmentation de ses dépenses. Les principaux risques sociaux sont les assurances citées dans le glossaire.
SATRAPE	Service Aux TRAvailleurs Privés d'Emploi.
Secteur statistique	Code permettant de classer les assurés (actif, retraité, CP, CS...).
Secteurs 1	Un médecin exerçant en secteur 1 est "conventionné", il applique un tarif fixe (exemple : 21 euros chez le généraliste).
Secteurs 2	Un médecin exerçant en secteur 2 est "conventionné honoraires libres", il fixe lui-même ses tarifs. La Caisse rembourse l'assuré sur la base du tarif conventionnel secteur 1.
SNCFA	Anciens agents des anciens réseaux de chemin de fer d'Afrique du Nord.
SNIIRAM	Système National d'informations Inter Régime de l'Assurance Maladie.
Soins de ville	Honoraires et prescriptions résultant de l'activité des professionnels de santé libéraux.
Subsistants	Agents ou ex-agents qui ont cessé leurs fonctions provisoirement ou définitivement à la SNCF sans pouvoir être maintenus à la CPRPSNCF en qualité de retraité, mais qui remplissent toujours les conditions fixées par le régime général pour l'ouverture du droit aux prestations.
TM : Ticket Modérateur	Part des frais laissée à la charge de l'affilié.

Annexe 1 : Compte de résultats du régime de Prévoyance

REGIME DE PREVOYANCE				
EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2008				
	Affiliés	Conjoints	Enfants et autres ayants droit	TOTAL
Actifs	160 952	10 708	138 552	310 212
(dont apprentis et contrats de professionnalisation)	(2 469)			
Retraités et veuves	216 034	31 126	15 054	262 214
Droits maintenus aux taux du Régime Général	2 585	126	679	3 390
Total	379 571	41 960	154 285	575 816
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008				
CHARGES (en millions d'euros)				
Charges de gestion techniques	1 895,1			2 004,6
Prestations maladie	1 587,2		Produits de gestion technique	1 070,4
Prestations maternité	8,1		Cotisations, impôts et produits affectés	800,2
Prestations décès	56,3		Produits techniques	12,0
Prestations prévention	1,2		Divers produits techniques	122,0
Prestations spécifiques au régime	39,1		Reprises sur provision et dépréciations	
Prestations : conventions internationales	0,8			
Charges techniques, transferts, subventions et contributions	52,5			
Dotations aux provisions et dépréciations	149,9			
Charges de gestion courante	45,4		Produits de gestion courante	-
Charges de gestion des immeubles	-		Produits de gestion des immeubles	-
Charges financières	0,2		Produits financiers	7,6
Charges exceptionnelles	-		Produits exceptionnels	-
Excédent	71,5			
TOTAL	2 012,2		TOTAL	2 012,2
TAUX DE COTISATION				
	Actifs	Pensionnés		
Cotisations salariales	0,15% sur l'ensemble de la rémunération	0,7% limité à la fraction de pension trimestrielle inférieure à 5 108 € (2 554 € pour une pension de réversion)		
Cotisations patronales	9,60% sur l'ensemble de la rémunération	-		
A ces taux s'ajoutent la Contribution Sociale Généralisée (CSG) déductible.				



Annexe 2 : Compte de résultats du régime de Retraite

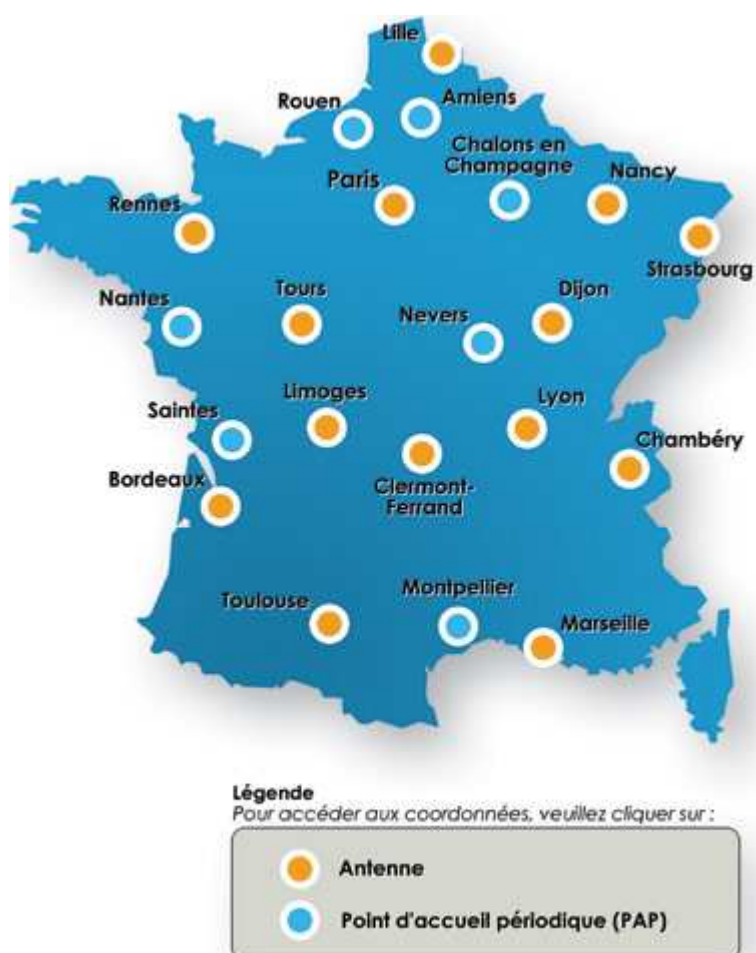
REGIME DE RETRAITE						
EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2008						
	Cotisants		Pensions directes	Pensions de réversion	Ensemble des pensions	
Au 1er janvier 2008	161 437	Au 1er janvier 2008	188 820	111 801	300 621	
Affiliations (dont apprentis et contrats de professionnalisation)	8636 (4216)	Pensions nouvelles	5 936	5 211	11 147	
Cessations d'activité (dont départs en retraite)	6096 (4819)	Pensions éteintes	7 751	7 492	15 243	
Au 31 décembre 2008	163 977	Au 31 décembre 2008	187 005	109 520	296 525	
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008						
CHARGES (en millions d'euros)						
Charges de gestion technique	5 020,4	PRODUITS (en millions d'euros)				
Prestations sociales	5 020,1	Produits de gestion technique			5 065,1	
Droit direct	4 031,8	Cotisations, impôts et produits affectés			1 852,9	
Droit dérivé	987,5	Produits techniques			3 136,4	
Allocations supplémentaires vieillesse et invalidité	0,8	Divers produits techniques			0,2	
Diverses charges techniques	-	Reprises sur provision et dépréciations			75,6	
Dotation au provisions et dépréciations pour charges techniques	0,3					
Charges de gestion courante	20,8	Produits de gestion courante			-	
Charges de gestion des immeubles	-	Produits de gestion des immeubles			-0,3	
Charges financières	24,9	Produits financiers			1,3	
Charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels			-	
TOTAL	5 066,1	TOTAL			5 066,1	
TAUX DE COTISATION						
Cotisations salariales	7,85%					
Cotisations patronales						
Taux T1*	22,52%					
Taux T2**	12,27%					

* Le taux T1 est déterminé chaque année afin de couvrir, déduction faite du produit des cotisations salariales, les montants qui seraient dus si les salariés SNCF relevant du Régime général et des régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC. (Taux provisionnel 2008)

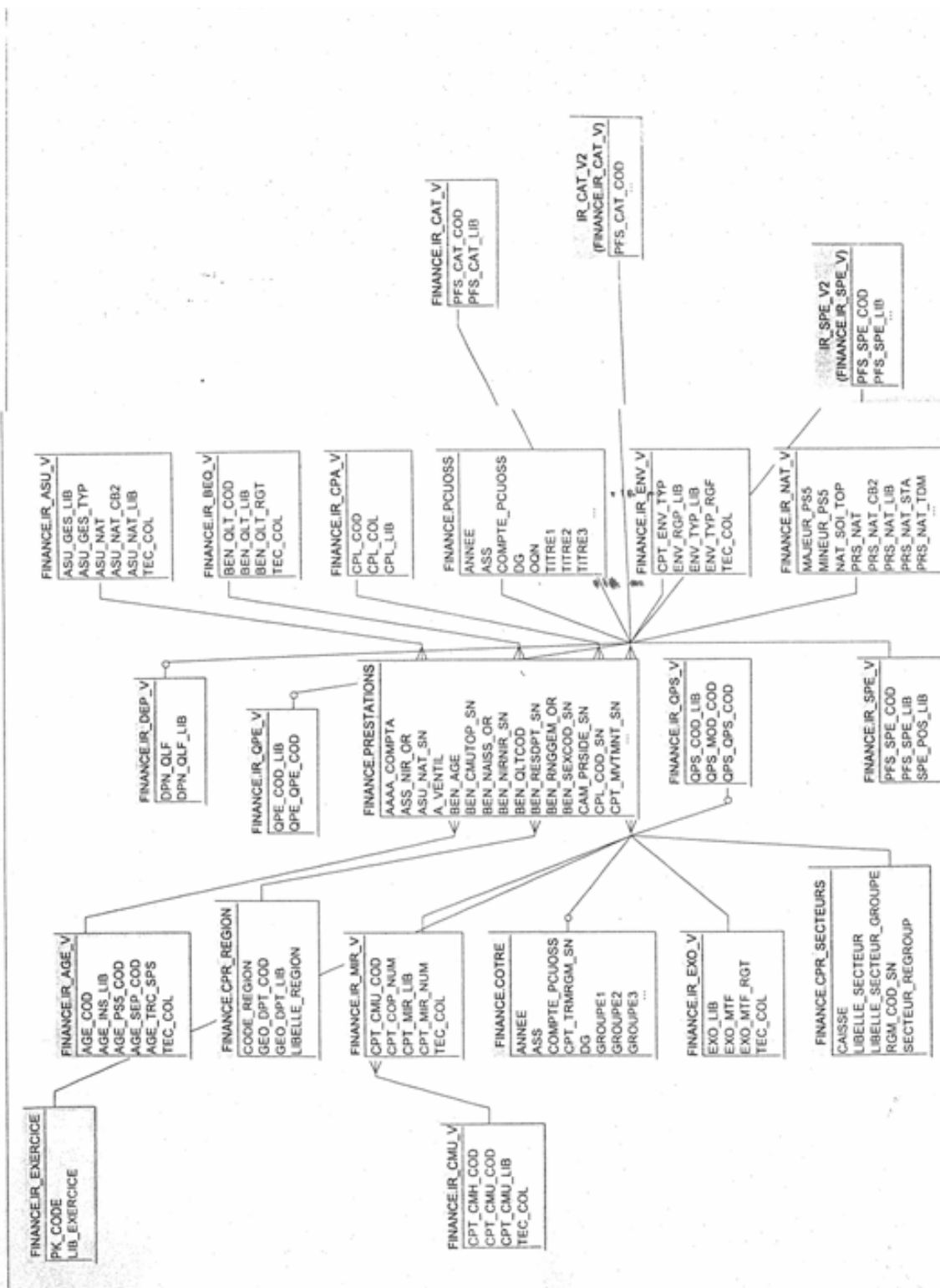
** Le taux T2 est destiné à contribuer forfaitairement au financement des droits spécifiques de retraite du régime spécial.



Annexe 3 : Répartition des antennes de la CPRPSNCF



Annexe 4 : Schéma logique de l'univers Mois / Finance



Annexe 5 : Tables des codes utilisées :

Les différents secteurs statistiques
avec leur secteur regroupé et leur caisse correspondants.

RGM-COD-SN	Libellé Secteur statistique	Secteur regroupé	Libellé secteurs regroupés	CAISSE
101	Affiliés actifs CP	110	Actifs CP	CP
102	Conjoints d'actifs CP	110	Actifs CP	CP
103	Enfants d'actifs CP	110	Actifs CP	CP
104	Affiliés retraités CP	111	Retraités CP	CP
105	Conjoints de retraités CP	111	Retraités CP	CP
106	Enfants de retraités CP	111	Retraités CP	CP
107	Affiliées veuves CP	111	Retraités CP	CP
108	Enfants de veuves CP	111	Retraités CP	CP
131	Libre choix actifs CP	110	Actifs CP	CP
410	Actifs subsistants	412	Ensemble subsistants	CP
411	Retraités subsistants	412	Ensemble subsistants	CP
412	Ensemble subsistants	412	Ensemble subsistants	CP
201	Affiliés actifs CS	210	Actifs CS	DRP
202	Conjoints d'actifs CS	210	Actifs CS	DRP
203	Enfants d'actifs CS	210	Actifs CS	DRP
204	Affiliés retraités CS	211	Retraités CS	DRP
205	Conjoints de retraités CS	211	Retraités CS	DRP
206	Enfants de retraités CS	211	Retraités CS	DRP
207	Affiliées veuves CS	211	Retraités CS	DRP
208	Enfants de veuves CS	211	Retraités CS	DRP
231	Libre choix actifs CS	210	Actifs CS	DRP
111	Affiliés actifs CP	310	Actifs CP	RCCS
141	Libre choix actifs CP	310	Actifs CP	RCCS
114	Affiliés retraités CP	311	Retraités CP	RCCS
211	Affiliés actifs CS	310	Actifs CS	RCCS
212	Conjoints d'actifs CS	310	Actifs CS	RCCS
213	Enfants d'actifs CS	310	Actifs CS	RCCS
214	Affiliés retraités CS	311	Retraités CS	RCCS
215	Conjoints de retraités CS	311	Retraités CS	RCCS
216	Enfants de retraités CS	311	Retraités CS	RCCS
241	Libre choix actifs CS	310	Actifs CS	RCCS
510	Actifs AT	512	Ensemble AT	AT
511	Retraités AT	512	Ensemble AT	AT
512	Ensemble AT	512	Ensemble AT	AT
710	Ensemble médecins agréés	700	Services médicaux	SNCF
720	Ensemble HSM	700	Services médicaux	SNCF
750	Ensemble HRM	700	Services médicaux	SNCF
760	Ensemble Suivi Post Professionnel	800	Services sociaux	SNCF
810	Actifs SPP	800	Services sociaux	SNCF
811	Retraités SPP	800	Services sociaux	SNCF
910	Ensemble ISIS	900	Ensemble ISIS	SNCF
612	Ensemble SNCFA	612	Ensemble SNCFA	SNCFA



Table des comptes COTRE.

Dans cette table, chaque compte correspond à un type de prestation.



ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	4371010000				Tiers	Organismes complémentaires	Part complémentaire	MGC - Mutuelle Générale des Cheminots			N	N
2004	4371020000				Tiers	Organismes complémentaires	Part complémentaire	MFCF - Mutuelle Familiale des Cheminots de France			N	N
2004	4371030000				Tiers	Organismes complémentaires	Part complémentaire	MCMR - Marseille et région			N	N
2004	4372101000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MGC - Mutuelle Générale des Cheminots			N	N
2004	4372102006				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCRP - Région Parisienne		N	N
2004	4372102007				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MUGECREC - Région de Chambéry		N	N
2004	4372102008				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Lyon et région		N	N
2004	4372102009				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Limoges et région		N	N
2004	4372102010				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCMP - Midi Pyrénées		N	N
2004	4372102011				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Languedoc Roussillon		N	N
2004	4372102012				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCNR - Nancy et région		N	N
2004	4372102013				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCCF - Clermont Ferrand		N	N
2004	4372102015				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MFCRD - Région de Dijon		N	N
2004	4372102016				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCRN - Région de Nantes		N	N
2004	4372102017				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCTR - Tours et région		N	N
2004	4372102018				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCBM - Bretagne Mayenne		N	N
2004	4372102019				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MSCEITA - SCETA et SERNAM	tra	N	N
2004	4372102020				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCPC - Aquitaine Poitou Charentes		N	N
2004	4372102021				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCSA - Sud Aquitaine		N	N
2004	4372103000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MFCF - Mutuelle Familiale des Cheminots de France			N	N
2004	4372104000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCMR - Marseille et région			N	N
2004	4372106000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle complémentaire d'Alsace			N	N
2004	4372107000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MFCCA - Côte d'Azur			N	N
2004	4372108000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCCA - Champagne Ardenne			N	N
2004	4372109000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCN - Normandie			N	N
2004	4372110000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCP - Picardie			N	N
2004	4372111000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MFCSR - Strasbourg et région			N	N
2004	4372112000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCN - Nord			N	N
2004	4372201000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle Victor Hugo			N	N
2004	4372202000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle PLURALIE			N	N
2004	4372203000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Adour Mutualité			N	N
2004	4372204000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle générale de Belfort			N	N
2004	4372205000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	PREVIADÉ			N	N
2004	4372206000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelles AMI			N	N
2004	4372207000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle Force Sud			N	N
2004	4372208000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MNH - Mutuelle Nationale des Hospitaliers			N	N
2004	4372209000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle Chirurgicale et Médicale de l'Eure			N	N
2004	4372210000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	MCD - Mutuelle Nationale Médico-Chirurgico-Dentaire			N	N
2004	4372211000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutuelle de l'Aude			N	N
2004	4372212000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Mutualité de l'Ain			N	N
2004	43722301000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	AXA			N	N
2004	4372302000				Tiers	Organismes complémentaires	Part CMU	Assurances Crédit Mutuel IARD SA			N	N
2004	4373101000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MGC - Mutuelle Générale des Cheminots	MCRP - Région Parisienne		N	N
2004	4373102006				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MUGECREC - Région de Chambéry		N	N
2004	4373102007				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Lyon et région		N	N
2004	4373102008				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Limoges et région		N	N
2004	4373102009				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCMP - Midi Pyrénées		N	N
2004	4373102010				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCLR - Languedoc Roussillon		N	N
2004	4373102011				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCNR - Nancy et région		N	N
2004	4373102012				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCCF - Clermont Ferrand		N	N
2004	4373102013				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MFCRD - Région de Dijon		N	N
2004	4373102016				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCRN - Région de Nantes		N	N
2004	4373102017				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCTR - Tours et région		N	N
2004	4373102018				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCBM - Bretagne Mayenne		N	N
2004	4373102019				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MSCEITA - SCETA et SERNAM	tra	N	N
2004	4373102020				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCPC - Aquitaine Poitou Charentes		N	N
2004	4373102021				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	UMC - Union des Mutuelles des Cheminots	MCSA - Sud Aquitaine		N	N
2004	4373103000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MFCF - Mutuelle Familiale des Cheminots de France			N	N
2004	4373104000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCMR - Marseille et région			N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	4373106000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle complémentaire d'Alsace			N	N
2004	4373107000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MFCCA - Côte d'Azur			N	N
2004	4373108000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCCA - Champagne Ardenne			N	N
2004	4373109000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCN - Normandie			N	N
2004	4373110000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCP - Picardie			N	N
2004	4373111000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MFCSR - Strasbourg et région			N	N
2004	4373112000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCN - Nord			N	N
2004	4373201000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle Victor Hugo			N	N
2004	4373202000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle PLURALIE			N	N
2004	4373203000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Adour Mutualité			N	N
2004	4373204000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle générale de Belfort			N	N
2004	4373205000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	PREVIADÉ			N	N
2004	4373206000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelles AMI			N	N
2004	4373207000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle Force Sud			N	N
2004	4373208000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MNH - Mutuelle Nationale des Hospitaliers			N	N
2004	4373209000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle Chirurgicale et Médicale de l'Eure			N	N
2004	4373210000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	MCD - Mutuelle Nationale Médico-Chirurgico-Dentaire			N	N
2004	4373211000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutuelle de l'Aude			N	N
2004	4373212000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Mutualité de l'Ain			N	N
2004	4373301000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	AXA			N	N
2004	4373302000				Tiers	Organismes complémentaires	Médecins référents	Assurances Crédit Mutuel IARD SA			N	N
2005	4486100000				Tiers	Etat	SNCFA	PFT constatées			N	N
2005	4486200000				Tiers	Etat	SNCFA	PFT récupérées			N	N
2005	4511410000				Tiers	SNCF	Services médicaux	PFT constatées			N	N
2005	4511420000				Tiers	SNCF	Services médicaux	PFH récupérées			N	N
2004	4631101100				Tiers	SNCF	Subsistants	IJ	Maladie		N	N
2004	4631101200				Tiers	SNCF	Subsistants	IJ	Maternité		N	N
2004	4631103000				Tiers	SNCF	Subsistants	Décès	Capitiaux		N	N
2004	4631121000				Tiers	SNCF	Services médicaux	1058			N	N
2004	4631121100				Tiers	SNCF	Services médicaux	1058			N	N
2004	4631122000				Tiers	SNCF	Services médicaux	Hors résidence médicale			N	N
2004	4631123000				Tiers	SNCF	Services médicaux	Médecins agréés			N	N
2004	4631131100			656211	Tiers	SNCF	FASS	31 ème			N	N
2004	4631131200			656211	Tiers	SNCF	FASS	32 ème			N	N
2004	4631131300			656211	Tiers	SNCF	FASS	Pupilles			N	N
2004	4631131400			656211	Tiers	SNCF	FASS	SPP amiante			N	N
2004	4631131500			656211	Tiers	SNCF	FASS	TM bucco dendaire			N	N
2004	4631131600			656211	Tiers	SNCF	FASS	Aide à la mutualisation			N	N
2004	4631300000				Tiers	SNCF	Complément protocole étranger				N	N
2004	6561111110			6561111111	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	Libéraux	N	N
2004	6561111120			6561111112	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	salariés	N	N
2004	6561111210			6561111121	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	Libéraux	N	N
2004	6561111220			6561111122	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6561111310			6561111131	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6561111320			6561111132	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	salariés	N	N
2004	6561111411			6561111411	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	Libéraux	N	N
2004	6561111412			6561111412	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	salariés	N	N
2004	6561111421			6561111421	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	Libéraux	N	N
2004	6561111422			6561111422	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	salariés	N	N
2004	6561111431			6561111431	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	Libéraux	N	N
2004	6561111432			6561111432	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	salariés	N	N
2004	6561111441			6561111441	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	Libéraux	N	N
2004	6561111442			6561111442	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	salariés	N	N
2004	6561111451			6561111451	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	Libéraux	N	N
2004	6561111452			6561111452	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	salariés	N	N
2004	6561111461			6561111461	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6561111462			6561111462	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	salariés	N	N
2004	6561111511			6561111511	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omni praticiens	Libéraux	N	N
2004	6561111512			6561111512	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omni praticiens	salariés	N	N
2004	6561111521			6561111521	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	Libéraux	N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	6561111522				Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6561111600			656111116	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Secteur public			N	N
2004	6561111710			6561111171	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Option conventionnelle		N	N
2004	6561111721			65611111721	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits prothèses dentaires CMU		N	N
2004	6561111722			65611111722	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits orthodontie dentaires CMU		N	N
2004	6561111730			6561111173	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits option centres de santé		N	N
2004	6561111740			6561111174	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Contrats conventionnels		N	N
2004	6561111800			656111118	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Honoraires autres			N	N
2004	6561112110			6561111211	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par laboratoire		N	N
2004	6561112120			6561111212	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par pharmacie		N	N
2004	6561112130			6561111213	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par centre de santé		N	N
2004	6561112200			656111122	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Prélèvements	par techniciens de laboratoire		N	N
2004	6561112300			656111123	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Prélèvements	par Directeurs de laboratoire		N	N
2004	6561113100			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments			N	N
2004	6561113200			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments antirétroviraux			N	N
2004	6561113300			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments d'exception			N	N
2004	6561113400			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Hormones de croissance			N	N
2004	6561113500			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Suppléments médicaments			N	N
2004	6561113600			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments rétrocédés			N	N
2004	6561113710			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	VAG		N	N
2004	6561113720			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	ROR		N	N
2004	6561114110			6561111411	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	OQN cliniques privées		N	O
2004	6561114120			6561111412	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	Hors OQN		N	N
2004	6561114200			656111142	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Appareillages et matériels			N	N
2004	6561114320			6561111432	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Optique médicale	Hors OQN (Et forfaits CMU)		N	N
2004	6561114330			6561111433	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Optique médicale	Forfaits CMU		N	N
2004	6561114410			6561111441	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	OQN cliniques privées		N	O
2004	6561114420			6561111442	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	Hors OQN		N	N
2004	6561114430			6561111443	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes			N	N
2004	6561114510			6561111451	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	OQN cliniques privées		N	O
2004	6561114520			6561111452	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	Hors OQN		N	N
2004	6561114600			656111146	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Véhicules pour handicapés			N	N
2004	6561114700			656111147	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Forfaits TIPS CMU			N	N
2004	6561114800			656111148	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais	frais divers		N	N
2004	6561114880			656111148	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais	Fournitures dérogatoires		N	N
2004	6561115100			656111151	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais			N	N
2004	6561115200			656111152	Maladie	Soins de ville	Transports	Véhicules sanitaires			N	N
2004	6561115800			656111158	Maladie	Soins de ville	Transports	Taxis			N	N
2004	6561116100			656111161	Maladie	Soins de ville	Transports	Divers transports			N	N
2004	6561116400			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Cures thermales	mandats complémentaires		N	N
2004	6561116800			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	VH - MST		O	N
2004	6561116821			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561116822			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561116823			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561116824			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561116830			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Compléments régime		N	N
2004	6561117000			65611117	Maladie	Soins de ville	Prestations en espèces	IJ			N	N
2004	6561121110			6561112111	Maladie	Etablissements	Public	Dotation globale	Exercice en cours		O	N
2004	6561121120			6561112112	Maladie	Etablissements	Public	Dotation globale	Exercice antérieur		O	N
2004	6561121200			656111212	Maladie	Etablissements	Public	Autres frais d'hospitalisation			N	N
2004	6561121300			656111213	Maladie	Etablissements	Public	Honoraires du secteur public			N	N
2004	6561121400			656111214	Maladie	Etablissements	Public	Forfaits CMU			N	N
2004	6561121500			656111215	Maladie	Etablissements	Public	IVG			N	N
2004	6561122100			656111221	Maladie	Etablissements	Médoco-social	Enfance inadaptée			N	N
2004	6561122200			656111222	Maladie	Etablissements	Médoco-social	Adulte inadaptée			N	N
2004	6561122310			6561112231	Maladie	Etablissements	Médoco-social	Personnes âgées	EHPA		O	N
2004	6561122320			6561112232	Maladie	Etablissements	Médoco-social	Personnes âgées	EHPAD		O	N
2004	6561122400			656111224	Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres personnes âgées			N	N
2004	6561122500			656111225	Maladie	Etablissements	Médoco-social	SAD			O	N
2004	6561122600			656111226	Maladie	Etablissements	Médoco-social	CAMSP	enfants - de 6 ans		O	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	6561122710				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	CCAA		O	N
2004	6561122720				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	SESSAD		O	N
2004	6561122730				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	CSST		O	N
2004	6561122740				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	ACT		O	N
2005	6561122750				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	CSST		O	N
2004	6561122800				Maladie	Etablissements	Médoco-social	Autres prestations diverses			N	N
2004	6561123110				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Chirurgie		N	O
2004	6561123120				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Médecine		N	O
2004	6561123130				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Gynécologie		N	O
2004	6561123140				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2004	6561123150				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2005	6561123161				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	cliniques privées		N	O
2005	6561123162				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	a domicile		N	O
2005	6561123163				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	urgence		N	O
2005	6561123164				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	dialyse		N	O
2005	6561123165				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	prélevements organes		N	O
2006	6561123166				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	ivg		N	O
2005	6561123167				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	médicaments sus		N	O
2006	6561123168				Maladie	Etablissements	Privé	TAA	dispositifs sus		N	O
2007	6561123171				Maladie	Etablissements	Privé	Service d'accueil et d'urgence	cliniques privées		O	N
2004	6561123200				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN			N	N
2004	6561123210				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN			N	N
2004	6561123300				Maladie	Etablissements	Privé	Forfaits CMU			N	N
2004	6561123400				Maladie	Etablissements	Privé	IVG			N	N
2004	6561123500				Maladie	Etablissements	Privé	Service d'accueil et d'urgence	cliniques-privées		O	N
2007	6561123610				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2007	6561123710				Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2004	6561124000				Maladie	Etablissements	sous expérimentation	Urgences de Cosne sur loire			O	N
2004	6561180000				Maladie	Reseaux de santé					O	N
2004	6561211110				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	Libéraux	N	N
2004	6561211120				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	salariés	N	N
2004	6561211210				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	Libéraux	N	N
2004	6561211220				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6561211310				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6561211320				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	salariés	N	N
2004	6561211411				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	Libéraux	N	N
2004	6561211412				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	salariés	N	N
2004	6561211421				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	Libéraux	N	N
2004	6561211422				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	salariés	N	N
2005	6561211431				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	Libéraux	N	N
2005	6561211432				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	salariés	N	N
2005	6561211441				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	Libéraux	N	N
2005	6561211442				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	salariés	N	N
2005	6561211451				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	Libéraux	N	N
2005	6561211452				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	salariés	N	N
2004	6561211461				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6561211462				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	salariés	N	N
2005	6561211511				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omni praticiens	Libéraux	N	N
2005	6561211512				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omni praticiens	salariés	N	N
2005	6561211521				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	Libéraux	N	N
2005	6561211522				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6561211600				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Secteur public	Option conventionnelle		N	N
2005	6561211710				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers			N	N
2004	6561211800				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Honoraires autres	par laboratoire		N	N
2004	6561212110				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Biologie et prélèvements	par pharmacie		N	N
2004	6561212120				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Actes de biologie	par centre de santé		N	N
2004	6561212130				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Biologie et prélèvements	par techniciens de laboratoire		N	N
2004	6561212200				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Prélèvements			N	N
2004	6561212300				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Biologie et prélèvements	par Directeurs de laboratoire		N	N
2004	6561213000				Maternité	Soins de ville	Honoraires	Médicaments			N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2005	6561213100			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Médicaments			N	N
2005	6561213200			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Médicaments antirétroviraux			N	N
2005	6561213300			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Médicaments d'expection			N	N
2005	6561213400			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Hormones de croissance			N	N
2005	6561213500			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Suppléments médicaments			N	N
2005	6561213600			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Médicaments rétrocédés			N	N
2005	6561213710			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	VAG		N	N
2005	6561213720			65611213	Maternité	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	ROR		N	N
2004	6561214110			6561121411	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	OQN cliniques privées		N	O
2004	6561214120			6561121412	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	Hors OQN		N	N
2005	6561214200			656112142	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Appareillages et matériels			N	N
2005	6561214320			6561121432	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Optique médicale	Hors OQN (Et forfait CMU)		N	N
2005	6561214410			6561121441	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	OQN cliniques privées		N	O
2005	6561214420			6561121442	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	Hors OQN		N	N
2004	6561214510			6561121451	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	OQN cliniques privées		N	O
2004	6561214520			6561121452	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	Hors OQN		N	N
2005	6561214600			656112146	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Véhicules pour handicapés			N	N
2004	6561214800			656112148	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais			N	N
2005	6561214880			656112148	Maternité	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais	Fournitures dérogatoires		N	N
2004	6561215100			656112151	Maternité	Soins de ville	Transports	Véhicules sanitaires			N	N
2004	6561215200			656112152	Maternité	Soins de ville	Transports	Taxis			N	N
2004	6561215800			656112158	Maternité	Soins de ville	Transports	Divers transports			N	N
2004	6561216000			65611216	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations			N	N
2005	6561216100			656112161	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Cures thermales	mandats complémentaires		N	N
2005	6561216400			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	VH - MST		N	N
2005	6561216800			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Accords divers		N	N
2005	6561216821			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6561216822			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6561216823			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6561216824			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6561216830			656112168	Maternité	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Compléments régime		N	N
2004	6561217100			656112171	Maternité	Soins de ville	Prestations en espèces	IJ	Autres prestations diverses		N	N
2004	6561221110			656112211	Maternité	Etablissements	Public	Dotation globale	Exercice en cours		O	N
2004	6561221120			656112212	Maternité	Etablissements	Public	Dotation globale	Exercice antérieur		O	N
2004	6561221200			656112212	Maternité	Etablissements	Public	Autres frais d'hospitalisation			N	N
2004	6561221300			656112213	Maternité	Etablissements	Public	Honoraires du secteur public			N	N
2005	6561222100			656112221	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Enfance inadaptée			N	N
2005	6561222200			656112222	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Adulte inadaptée			N	N
2005	6561222500			656112225	Maternité	Etablissements	Médoco-social	SAD			O	N
2005	6561222600			656112226	Maternité	Etablissements	Médoco-social	CAMSP	enfants - de 6 ans		O	N
2005	6561222710			656112271	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	CCAA		O	N
2005	6561222720			656112272	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	SESSAD		O	N
2005	6561222740			656112274	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	ACT		O	N
2005	6561222750			656112275	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Autres établissements	CSST		O	N
2005	6561222800			656112280	Maternité	Etablissements	Médoco-social	Autres prestations diverses			N	N
2004	6561223110			6561122311	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Chirurgie		N	O
2004	6561223120			6561122312	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Médecine		N	O
2004	6561223130			6561122313	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Gynécologie		N	O
2005	6561223140			6561122314	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2005	6561223150			6561122315	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2005	6561223161			65611223161	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	cliniques privées à domicile		N	O
2005	6561223162			65611223162	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	urgence		N	O
2005	6561223163			656112231631	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	dialyse		N	O
2005	6561223164			65611223164	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	prélèvements organes		N	O
2005	6561223165			65611223165	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	médicaments sus		N	O
2005	6561223167			65611223167	Maternité	Etablissements	Privé	TAA	dispositifs sus		N	O
2006	6561223168			65611223168	Maternité	Etablissements	Privé	TAA			N	N
2004	6561223200			656112232	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN			N	N
2005	6561223210			656112232	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN			N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2005	6561223500			656112235	Maternité	Etablissements	Privé	Service d'accueil et d'urgence	cliniques privées		O	N
2007	6561223610			6561122361	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2007	6561223710			6561122371	Maternité	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2005	6561280000			6561128	Maternité	Réseaux de santé		Urgences de Cosne sur loire			O	N
2004	6561611110			656111111	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omnipraticiens	Libéraux		N
2004	6561611120			656111112	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omnipraticiens	salariés		N
2004	6561611210			656111121	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	Libéraux		N
2004	6561611220			656111122	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	salariés		N
2004	6561611310			656111131	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	Libéraux		N
2004	6561611320			656111132	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	salariés		N
2004	6561611411			6561111411	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	Libéraux		N
2004	6561611412			6561111412	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	salariés		N
2004	6561611421			6561111421	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	Libéraux		N
2004	6561611422			6561111422	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	salariés		N
2004	6561611431			6561111431	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	Libéraux		N
2004	6561611432			6561111432	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	salariés		N
2004	6561611441			6561111441	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	Libéraux		N
2004	6561611442			6561111442	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	salariés		N
2004	6561611451			6561111451	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	Libéraux		N
2004	6561611452			6561111452	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédiatres	salariés		N
2004	6561611461			6561111461	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	Libéraux		N
2004	6561611462			6561111462	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	salariés		N
2004	6561611511			6561111511	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omnipraticiens	Libéraux		N
2004	6561611512			6561111512	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omnipraticiens	salariés		N
2004	6561611521			6561111521	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	Libéraux		N
2004	6561611522			6561111522	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	salariés		N
2004	6561611600			65611116	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Secteur public				N
2004	6561611710			656111171	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Option conventionnelle			N
2004	6561611721			6561111721	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits prothèses dentaires CMU			N
2004	6561611722			6561111722	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits orthodontie dentaires CMU			N
2004	6561611730			656111173	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Forfaits option centres de santé			N
2004	6561611740			656111174	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers	Contrats conventionnels			N
2004	6561611800			65611118	Maladie	Soins de ville	Honoraires	Honoraires autres				N
2004	6561612110			6561111211	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par laboratoire			N
2004	6561612120			6561111212	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par pharmacie			N
2004	6561612130			6561111213	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par centre de santé			N
2004	6561612200			656111122	Maladie	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Prélèvements	par techniciens de laboratoire			N
2004	6561612300			656111123	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Prélèvements	par Directeurs de laboratoire			N
2004	6561613100			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments				N
2004	6561613200			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments antirétroviraux				N
2004	6561613300			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments d'exception				N
2004	6561613400			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Hormones de croissance				N
2004	6561613500			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Suppléments médicaments				N
2004	6561613600			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Médicaments rétrocédés				N
2004	6561613710			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	VAG			N
2004	6561613720			65611113	Maladie	Soins de ville	Médicaments	Vaccins	ROR			N
2004	6561614110			6561111411	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	OQN cliniques privées			O
2004	6561614120			6561111412	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Produits humains	Hors OQN			N
2004	6561614200			656111142	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Appareillages et matériels				N
2004	6561614320			6561111432	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Optique médicale				N
2004	6561614330			6561111433	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Optique médicale	Hors OQN (Et forfaits CMU)			N
2004	6561614410			6561111441	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	Forfaits CMU			N
2004	6561614420			6561111442	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Orthèses et prothèses externes	OQN cliniques privées			O
2004	6561614510			6561111451	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	Hors OQN			N
2004	6561614520			6561111452	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Prothèses internes	OQN cliniques privées			O
2004	6561614600			656111146	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Véhicules pour handicapés	Hors OQN			N
2004	6561614700			656111147	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Forfaits TIPS CMU				N
2004	6561614800			656111148	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais	frais divers			N
2004	6561614880			656111148	Maladie	Soins de ville	Autres prescriptions	Autres frais	Fournitures dérogatoires			N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	6561615100			656111151	Maladie	Soins de ville	Transports	Véhicules sanitaires			N	N
2004	6561615200			656111152	Maladie	Soins de ville	Transports	Taxis			N	N
2004	6561615800			656111158	Maladie	Soins de ville	Transports	Divers transports			N	N
2004	6561616100			656111161	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Cures thermales			N	N
2004	6561616400			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	mandats complémentaires		N	N
2004	6561616821			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561616822			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561616823			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561616824			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6561616830			656111168	Maladie	Soins de ville	Autres prestations en nature	Autres prestations diverses	Compléments régime		N	N
2004	6561621110			656112111	Maladie	Soins de ville	Public	Dotation globale	Exercice en cours		O	N
2004	6561621120			656112112	Maladie	Etablissements	Public	Dotation globale	Exercice antérieur		O	N
2004	6561621200			656112121	Maladie	Etablissements	Public	Autres frais d'hospitalisation			N	N
2004	6561621300			656112123	Maladie	Etablissements	Public	Honoraires du secteur public			N	N
2004	6561621400			656112124	Maladie	Etablissements	Public	Forfaits CMU			N	N
2004	6561621500			656112125	Maladie	Etablissements	Public	IVG			N	N
2004	6561622100			656112221	Maladie	Etablissements	Médo-social	Enfance inadaptée			N	N
2004	6561623110			656112311	Maladie	Etablissements	Privé	Adulte inadaptée			N	N
2004	6561623120			656112312	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Chirurgie		N	O
2004	6561623130			656112313	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Médecine		N	O
2004	6561623140			656112314	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Gynécologie		N	O
2004	6561623140			656112314	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2004	6561623150			656112315	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2005	6561623161			6561123161	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	cliniques privées		N	O
2005	6561623162			6561123162	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	à domicile		N	O
2005	6561623163			6561123163	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	urgence		N	O
2005	6561623164			6561123164	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	dialyse		N	O
2005	6561623165			6561123165	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	prélèvements organes		N	O
2006	6561623166			6561123166	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	ivg		N	O
2006	6561623167			6561123167	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	médicaments sus		N	O
2006	6561623168			6561123168	Maladie	Etablissements	Privé	TAA	dispositifs sus		N	O
2004	6561623200			656112322	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN			N	N
2004	6561623210			656112322	Maladie	Etablissements	Privé	Autres prestations hors OQN			N	N
2004	6561623300			656112323	Maladie	Etablissements	Privé	Forfaits CMU			N	N
2004	6561623400			656112324	Maladie	Etablissements	Privé	IVG			N	N
2007	6561623610			656112361	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Psychiatrie		N	O
2007	6561623710			656112371	Maladie	Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2004	6561710000			656177	Décès	Capital décès	Retraités				N	N
2004	6561711000			656177	Décès	Capital décès	Actifs				N	N
2004	6561711200			656177	Décès	Capital décès	Actifs				N	N
2004	6561772100			656177	Décès	Capital décès	Retraités				N	N
2004	6561772200			656177	Décès	Capital décès	Retraités				N	N
2004	6561773000			656177	Décès	Capital décès	Subsistants				N	N
2004	6561810000			6564	Spécifique	Placement spécial					N	N
2007	6561811510			6564	Spécifique	Forfait prothèses dentaires mobiles					N	N
2007	6561814310			6564	Spécifique	Forfait appareils d'optique médicale					N	N
2007	6561814410			6564	Spécifique	Forfait appareils acoustiques					N	N
2007	6561815100			6564	Spécifique	Forfait frais de transports					N	N
2004	6561820000			6564	Spécifique	Prestation Spéciale d'Accompagnement					N	N
2004	6561821110			656121111	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	Libéraux	N	N
2004	6562111120			656121112	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Omni praticiens	salariés	N	N
2004	6562111210			656121121	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	Libéraux	N	N
2004	6562111220			656121122	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6562111310			656121131	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6562111320			656121132	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Médicaux	Sages femmes	salariés	N	N
2004	6562111411			6561211411	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	Libéraux	N	N
2004	6562111412			6561211412	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Infirmiers	salariés	N	N
2004	6562111421			6561211421	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	Libéraux	N	N
2004	6562111422			6561211422	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Masseurs-Kinésithérape	salariés	N	N
2004	6562111431			6561211431	AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	Libéraux	N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCUOS ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2004	6562111432				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthophonistes	salariés	N	N
2004	6562111441				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	Libéraux	N	N
2004	6562111442				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Orthoptistes	salariés	N	N
2004	6562111451				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédicures	Libéraux	N	N
2004	6562111452				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	Pédicures	salariés	N	N
2004	6562111461				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	Libéraux	N	N
2004	6562111462				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Para-médicaux	sages femmes	salariés	N	N
2004	6562111511				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omnipraticiens	Libéraux	N	N
2004	6562111512				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Omnipraticiens	salariés	N	N
2004	6562111521				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	Libéraux	N	N
2004	6562111522				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Dentaires	Spécialistes	salariés	N	N
2004	6562111600				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Secteur public	Contrats conventionnels		N	N
2004	6562111740				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Forfaits divers			N	N
2004	6562111800				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Honoraires autres			N	N
2004	6562112110				AT - MP	Soins de ville	Honoraires	Actes de biologie	par laboratoire		N	N
2004	6562112120				AT - MP	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par pharmacie		N	N
2004	6562112130				AT - MP	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Actes de biologie	par centre de santé		N	N
2004	6562112200				AT - MP	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Prélèvements	par techniciens de laboratoire		N	N
2004	6562112300				AT - MP	Soins de ville	Biologie et prélèvements	Prélèvements	par Directeurs de laboratoire		N	N
2004	6562113100				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments			N	N
2004	6562113100				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments antirétroviraux			N	N
2004	6562113200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments d'exception			N	N
2004	6562113300				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments d'exception			N	N
2004	6562113400				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Hormones de croissance			N	N
2004	6562113500				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Suppléments médicaments			N	N
2004	6562113600				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments rétrocédés			N	N
2004	6562114110				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments			N	N
2004	6562114120				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments	OQN cliniques privées		N	O
2004	6562114200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Médicaments	Hors OQN		N	N
2004	6562114300				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Produits humains			N	N
2004	6562114410				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Produits humains			N	N
2004	6562114420				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Appareillages et matériels			N	N
2004	6562114510				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Optique médicale			N	N
2004	6562114520				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Optique médicale	OQN cliniques privées		N	O
2004	6562114600				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Orthèses et prothèses externes	Hors OQN		N	N
2004	6562114800				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Orthèses et prothèses externes	OQN cliniques privées		N	O
2004	6562114880				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Prothèses internes	Hors OQN		N	N
2004	6562115100				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Prothèses internes	Hors OQN		N	N
2004	6562115200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Véhicules pour handicapés			N	N
2004	6562115800				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres frais	Fournitures dérogatoires		N	N
2004	6562116100				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres frais			N	N
2004	6562116400				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Véhicules sanitaires			N	N
2004	6562116821				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Taxis			N	N
2004	6562116822				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Divers transports			N	N
2004	6562116823				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Cures thermales	mandats complémentaires		N	N
2004	6562116824				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562117200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562121110				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562121120				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562121200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562121300				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562122100				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562122200				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562123110				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562123120				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562123130				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562123140				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2004	6562123150				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6562123161				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6562123162				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N
2005	6562123163				AT - MP	Soins de ville	Médicaments	Autres prestations diverses	Mandatement hors liq		N	N

ANNEE	CPT	TRMRGM	SN	COMPTE	PCU	ASS	GROUPE1	GROUPE2	GROUPE3	GROUPE4	GROUPE5	DG	OQN
2005	6562123164			65612123164	AT - MP		Etablissements	Privé	TAA	dialyse		N	O
2005	6562123165			65612123165	AT - MP		Etablissements	Privé	TAA	prélèvements organes		N	O
2005	6562123167			65612123167	AT - MP		Etablissements	Privé	TAA	médicaments sus		N	O
2006	6562123168			65612123168	AT - MP		Etablissements	Privé	TAA	dispositifs sus		N	O
2007	6562123171			65612123171	AT - MP		Etablissements	Privé	Service d'accueil et d'urgence	cliniques privées		O	N
2004	6562123200			6561212320	AT - MP		Etablissements	Privé	Cliniques hors OQN	Psychiatrie		N	N
2007	6562123610			6561212361	AT - MP		Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN	Moyen séjour		N	O
2007	6562123710			6561212371	AT - MP		Etablissements	Privé	Cliniques sous OQN			N	O
2004	6562130000			656221813	AT - MP		Prévention	FASS	SPP amiante			N	N
2004	6562300000			656123	AT - MP		Autres charges techniques					N	N
2004	6563111100			65631111	Prévention		Analyses et bilans	Bilans de santé				N	N
2004	6563111200			65631112	Prévention		Analyses et bilans	Examens bucco-dentaire enfant de 15 ans				N	N
2004	6563111210			65631112	Prévention		Analyses et bilans	Examens bucco-dentaire enfant de 10 ans				N	N
2004	6563112100			65631121	Prévention		Vaccins	VAG				N	N
2004	6563112300			65631123	Prévention		Vaccins	ROR				N	N
2004	6563112800			65631128	Prévention		Vaccins	Autres				N	N
2004	6563114121			6563114	Prévention		Dépistage	Cancer du sein				N	N
2004	6563114122			6563114	Prévention		Dépistage	Cancer du sein				N	N
2004	6563118100			6563118	Prévention		Autres préventions	Fonds d'intervention délégué				N	N
2004	6563118200			6563118	Prévention		Autres préventions	Patch de sevrage tabagique				N	N
2004	6563118300			6563118	Prévention		Autres préventions	Tests de diagnostic de l'angine				N	N
2007	6563118500			6563118	Prévention		Autres Préventions	Consultation diététique				N	N
2004	6564100000			6564	Spécifique		Allocations Fin de Carrière					N	N
2004	6564200000			6564	Spécifique		PlACEMENT spécial					N	N
2004	6564300000			6564	Spécifique		Allocations veuves					N	N
2004	6564400000			6564	Spécifique		Prestation Spéciale d'Accompagnement					N	N
2007	6564511510			6564	Spécifique		Forfait prothèses dentaires mobiles					N	N
2007	6564514310			6564	Spécifique		Forfait appareils d'optique médicale					N	N
2007	6564514320			6564	Spécifique		Forfait intervention au laser de la myopie					N	N
2007	6564514410			6564	Spécifique		Forfait appareils acoustiques					N	N
2007	6564514610			6564	Spécifique		Forfait fauteuil roulant					N	N
2007	6564515100			6564	Spécifique		Forfait frais de transports					N	N
2007	6564520100			6564	Spécifique		Forfait hébergement en maison de parents					N	N
2004	6565000000			6565	Conventions		Internationales	Travailleurs migrants	Prestations			N	N
2004	6566000000			6566	Maladie		Organismes	CMU				N	N
2004	6571111100			65711111	Transferts entre r		Compensations	Compensation généralisée maladie	Exercice en cours			N	N
2004	6571111200			65711112	Transferts entre r		Compensations	Compensation généralisée maladie	Exercice antérieur			N	N
2004	6572141000			6572141	Autres charges		Contributions	FMSES				O	N
2004	6572142000			6572142	Autres charges		Contributions	FMCP				O	N
2004	6572148000			6572148	Autres charges		Contributions	Autres fonds				O	N
2004	6572163000			6572163	Autres charges		Participations	INTS - EFG - ANAES - ONIAM - ATHI - INPES				O	N
2004	8888888888			8888	Non pris en charge		Non remboursable					O	N

Annexe 6 : DISTINCTION AFFILIATION / OUVERTURE DE DROITS

L'affiliation à la CPRPSNCF constitue un droit potentiel à bénéficier des prestations de notre régime spécial. Ce droit existe lorsque les conditions fixées par le Règlement intérieur de la Caisse sont remplies. Toutefois les prestations ne sont effectivement servies par la Caisse que si l'intéressé ne peut pas bénéficier des prestations d'un autre régime, seules les prestations prévues par le Règlement et qui ne sont pas prévues par le régime auquel l'intéressé est rattaché par priorité sont susceptibles d'être servies : il s'agit des prestations différentielles.

Catégorie d'affiliés	Début d'affiliation	Droits	Fin d'affiliation
Agents en activité de service	Date d'admission au cadre permanent	Droits ouverts => Prestations normales CP	Cessation d'activité : Décès Retraite Démission Révocation Réforme départ volontaire
		Droits non ouverts => Prestations du régime général (subsistants)	
Retraité et veuves	Départ de la pension directe ou de réversion	S'il ne relève pas d'un autre régime => Droits ouverts => Prestations normales CP	Décès Reprise d'une activité professionnelle
		S'il relève d'un autre régime => Droits non ouverts => Prestations différentielles de droit	
Orphelins	Date d'entrée en jouissance de la pension de réversion	Droits ouverts => prestations normales CP	Fin de versement de la pension de réversion A son 21 ^{ème} anniversaire sauf pour les majeurs invalides Affiliation à un autre régime à quel titre que ce soit

Pour les ayants droit :

Conjoint légitime non séparé	Ayant droit	S'il ne relève pas d'un autre régime => Droits ouverts => Prestations normales CP S'il relève d'un autre régime => Droits non ouverts => Prestations différentielles
Conjoint légitime séparé		
Enfants légitimes ou assimilé, célibataires, de moins de 21 ans		



Annexe 7 : Requête sur Business Object pour le nombre de consommateurs

Editeur de requête - Univers MOIS / FINANCE

Périmètre d'analyse: Aucun

Classes et objets

- Activités CP
- indicateurs
- Assuré
- Bénéficiaire
 - Exonération bénéficiaire
 - Département de résidence
 - Region de résidence
 - Administratif
 - NIR du bénéficiaire
 - Qualité du bénéficiaire
 - Sexe du bénéficiaire
 - Age du bénéficiaire
 - Tranche d'âge
 - Numéro de mutuelle
 - Bénéficiaire de la CMU
 - Date de naissance du bénéficiaire
 - Rang gemellaire
- Secteur
- Compte OQN
- Dossier
- Exercice
- Parcours de soins
- Prestations
 - Code affiné LPP
 - Acte de référence
 - Nature prestation
 - Prestation affinée CCAM
 - Complément d'acte
 - Assurance
 - Exonération du TM
 - Enveloppe ONDAM
 - Taux de remboursement
 - Domaine court séjour
 - Numéro GHS/GHT
 - quantité d'actes
 - coefficient global de la prestation
 - Montant de la dépense
 - Montant remboursable
 - Mnt régime obligatoire remboursé
 - Montant TM , OC remboursé
 - Montant forfait CMU remboursé
 - Top prestation forfaitaire
 - Emontants dépense
 - Emontant remboursable
 - Erégime obligatoire remboursé

Objets du résultat

- nombre de bénéficiaires
- Date de naissance du bénéf...

Conditions

- Et Année comptable de la dépense Egal à 2008
- Et Secteur regroupé Différent de 512
- Et Secteur regroupé Différent de 800
- Et Secteur regroupé Différent de 900
- Et Secteur regroupé Différent de 612
- Et Groupe1 Différent de 'Organismes complémentaires'
- Et Groupe1 Différent de 'Organismes'
- Et Groupe3 Différent de 'Pupilles'
- Et Groupe1 Différent de 'Prestation Spéciale d'Accompagnement'
- Et Compte régime Différent de '6561123710'



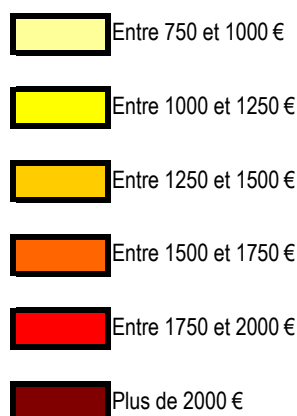
Annexe 8 :

Tableau de résultats de la consommation moyenne par département

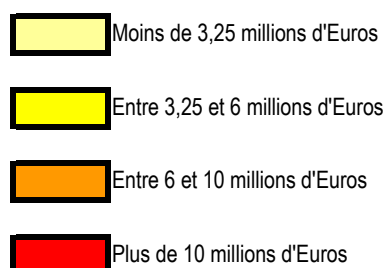


Départem	Effectifs	Consommation	Conso moy	Age moyen
1	6 000	6 573 433	1095,57	43,98
2	9 656	11 098 746	1149,41	42,90
3	3 821	5 717 569	1496,35	55,74
4	689	1 116 690	1620,74	55,93
5	1 554	2 133 333	1372,80	50,19
6	5 762	10 399 615	1804,86	51,64
7	2 518	3 572 705	1418,87	53,25
8	4 450	6 624 136	1488,57	51,69
9	1 020	1 551 437	1521,02	53,56
10	3 629	3 898 804	1074,35	46,01
11	5 010	8 607 260	1718,02	54,80
12	2 067	3 467 010	1677,31	58,26
13	19 323	33 607 087	1739,23	46,54
14	4 592	5 489 731	1195,50	48,27
15	1 322	1 853 414	1401,98	54,07
16	2 680	3 493 073	1303,39	53,37
17	6 709	10 483 560	1562,61	57,23
18	3 108	3 556 548	1144,32	48,95
19	4 245	6 412 551	1510,61	52,13
20	330	1 030 055	3121,38	69,34
21	12 693	13 217 330	1041,31	42,84
22	3 217	4 944 850	1537,10	56,24
23	829	1 576 855	1902,12	60,11
24	6 135	8 738 512	1424,37	55,19
25	2 431	2 903 713	1194,45	46,18
26	4 720	6 003 842	1272,00	49,08
27	3 370	2 699 984	801,18	38,37
28	4 142	3 358 734	810,90	38,13
29	3 656	5 541 599	1515,75	53,58
30	9 544	16 648 924	1744,44	52,50
31	9 617	13 978 306	1453,50	46,89
32	554	1 006 230	1816,30	55,91
33	14 590	20 470 951	1403,08	47,35
34	10 434	19 611 664	1879,59	54,47
35	9 582	10 597 027	1105,93	46,23
36	1 409	2 051 365	1455,90	54,18
37	11 692	11 598 554	992,01	42,16
38	6 770	6 583 574	972,46	39,38
39	2 823	3 155 701	1117,85	47,97
40	2 886	4 171 440	1445,41	51,99
41	1 960	2 031 791	1036,63	46,55
42	5 435	5 339 653	982,46	43,86
43	1 972	2 530 800	1283,37	52,36
44	10 023	10 156 024	1013,27	44,21
45	5 287	6 133 087	1160,03	46,25
46	2 056	3 126 215	1520,53	55,48
47	1 903	3 093 053	1625,36	55,92
48	735	1 336 956	1818,99	59,02
49	2 429	3 104 087	1277,93	50,25
50	2 253	3 746 213	1662,77	57,57

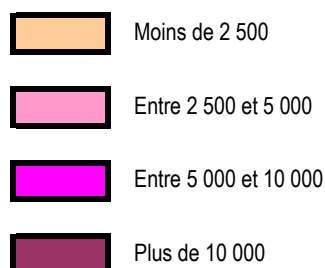
Consommation moyenne



Consommation



Effectifs

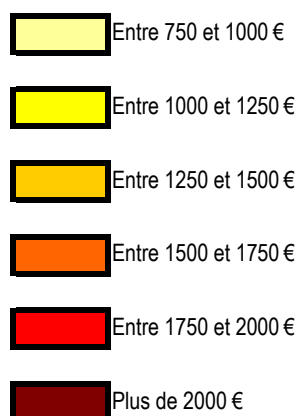


Age moyen

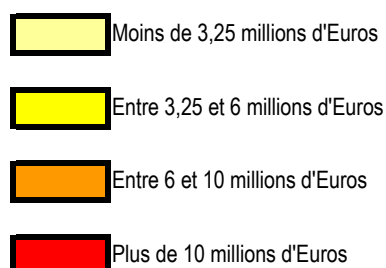


51	8 252	9 329 663	1130,59	46,95
52	4 383	5 841 546	1332,77	51,73
53	841	1 146 412	1363,15	55,78
54	11 428	14 747 956	1290,51	46,97
55	2 155	3 201 426	1485,58	53,27
56	3 212	4 936 646	1536,94	53,56
57	14 104	17 995 916	1275,94	46,37
58	5 739	6 071 760	1057,98	47,25
59	25 157	32 071 711	1274,86	42,65
60	10 625	9 458 065	890,17	37,93
61	1 433	2 131 236	1487,25	57,72
62	13 658	18 208 643	1333,19	44,17
63	5 805	6 331 173	1090,64	45,18
64	4 751	6 962 820	1465,55	49,77
65	2 630	4 137 064	1573,03	55,51
66	5 391	8 835 269	1638,89	52,56
67	11 790	14 360 225	1218,00	45,78
68	4 162	4 699 964	1129,26	46,52
69	16 114	14 878 256	923,31	41,23
70	1 796	2 975 451	1656,71	55,06
71	5 432	6 466 661	1190,48	49,17
72	6 853	7 546 114	1101,14	47,63
73	8 845	7 565 091	855,30	42,76
74	3 203	3 310 871	1033,68	46,75
75	12 842	13 227 812	1030,04	39,95
76	12 603	13 279 507	1053,68	43,57
77	16 608	13 229 875	796,60	35,54
78	12 780	10 603 885	829,72	38,11
79	2 351	3 787 635	1611,07	59,63
80	8 860	11 516 274	1299,81	45,82
81	2 537	3 458 767	1363,33	49,36
82	1 991	2 857 693	1435,31	49,34
83	5 899	11 031 225	1870,02	52,92
84	4 814	7 241 046	1504,16	50,86
85	2 988	4 417 065	1478,27	57,41
86	2 917	3 949 076	1353,81	52,75
87	6 472	8 241 543	1273,42	48,76
88	2 561	3 451 304	1347,64	53,39
89	5 167	5 339 301	1033,35	44,23
90	1 109	1 171 624	1056,47	48,40
91	13 096	12 404 780	947,22	38,31
92	7 016	6 205 400	884,46	38,41
93	10 110	9 095 032	899,61	37,89
94	9 176	8 850 516	964,53	39,22
95	10 756	10 207 375	948,99	38,98

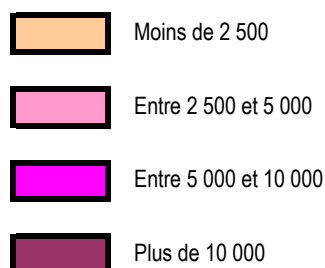
Consommation moyenne



Consommation



Effectifs



Age moyen



Annexe 9 :

Résultats chiffrés de l'analyse en factorielle des correspondances



Tableau de contingence :

	Dentaire	Médicaux	Para-médicaux	Autres
0 - 4 ans	0,672	143,445	22,238	0,939
5 - 9 ans	17,621	85,458	49,409	0,249
10 - 14 ans	73,233	82,645	37,150	0,222
15 - 19 ans	49,461	106,043	24,879	0,199
20 - 24 ans	25,582	101,757	17,858	0,348
25 - 29 ans	46,706	119,954	20,798	0,579
30 - 34 ans	67,718	159,526	27,531	0,986
35 - 39 ans	75,584	150,618	28,683	1,011
40 - 44 ans	81,649	161,409	35,972	0,696
45 - 49 ans	84,647	183,164	42,219	0,656
50 - 54 ans	82,509	214,121	55,495	1,163
55 - 59 ans	70,776	264,599	73,127	0,690
60 - 64 ans	64,959	347,210	103,717	0,651
65 - 69 ans	67,188	430,923	159,297	0,630
70 - 74 ans	61,333	508,814	252,754	0,585
75 - 79 ans	55,710	570,167	375,000	0,519
80 - 84 ans	47,684	597,964	654,087	0,821
85 - 89 ans	36,986	591,545	954,564	1,320
90 - 94 ans	22,902	568,484	1392,790	0,652
95 ans ET +	16,189	542,914	1594,573	0,310
Assuré	64,794	336,145	238,907	0,797
Conjoints et a	59,580	345,392	202,906	0,653
Enfants et aut	33,116	106,056	30,671	0,385

Inertie par case :

	Dentaire	Médicaux	Para-médicaux	Autres
0 - 4 ans	0,00089	0,00376	0,00257	0,00023
5 - 9 ans	0,00012	0,00019	0,00036	0,00000
10 - 14 ans	0,01392	0,00005	0,00195	0,00000
15 - 19 ans	0,00539	0,00038	0,00268	0,00000
20 - 24 ans	0,00101	0,00115	0,00238	0,00002
25 - 29 ans	0,00420	0,00080	0,00331	0,00005
30 - 34 ans	0,00691	0,00092	0,00458	0,00013
35 - 39 ans	0,00946	0,00055	0,00446	0,00014
40 - 44 ans	0,01000	0,00049	0,00441	0,00004
45 - 49 ans	0,00913	0,00068	0,00468	0,00002
50 - 54 ans	0,00653	0,00099	0,00461	0,00012
55 - 59 ans	0,00267	0,00193	0,00457	0,00001
60 - 64 ans	0,00074	0,00318	0,00486	0,00000
65 - 69 ans	0,00018	0,00340	0,00428	0,00000
70 - 74 ans	0,00006	0,00273	0,00249	0,00001
75 - 79 ans	0,00068	0,00151	0,00080	0,00002
80 - 84 ans	0,00243	0,00002	0,00066	0,00002
85 - 89 ans	0,00486	0,00214	0,00606	0,00000
90 - 94 ans	0,00868	0,00981	0,02028	0,00007
95 ans ET +	0,01049	0,01505	0,02915	0,00012
Assuré	0,00015	0,00030	0,00054	0,00000
Conjoints et a	0,00010	0,00089	0,00121	0,00000
Enfants et aut	0,00172	0,00060	0,00188	0,00002

Test d'indépendance entre les lignes et les colonnes :

Khi ² (Valeur o	3807,843
Khi ² (Valeur c	85,965
DDL	66
p-value	< 0,0001
alpha	0,05

Interprétation du test :

H0 : Les lignes et les colonnes du tableau sont indépendantes.

Ha : Il existe un lien entre les lignes et les colonnes du tableau.

Etant donné que la p-value calculée est inférieure au niveau de signification

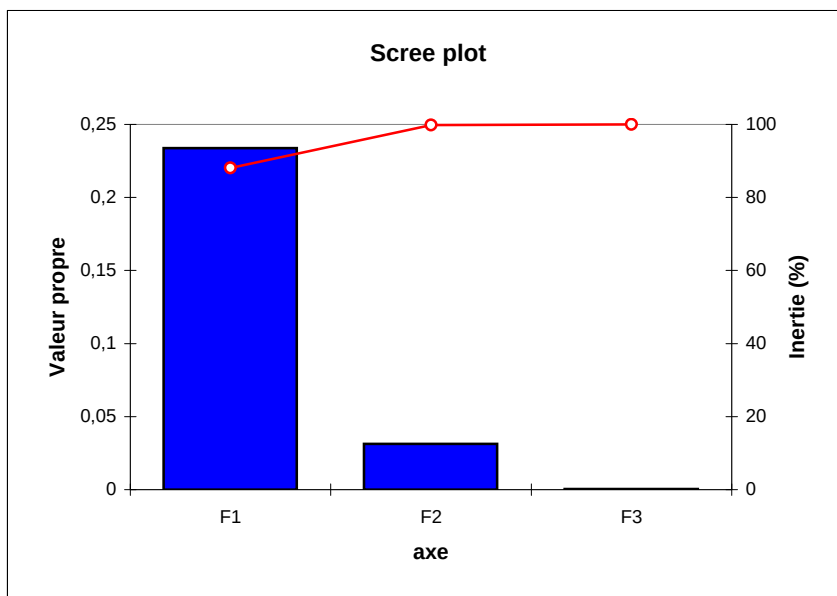
alpha=0,05, on doit rejeter l'hypothèse nulle H0, et retenir l'hypothèse alternative Ha.

Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,01%.

Inertie totale : 0,266

Valeurs propres et pourcentages d'inertie :

	F1	F2	F3
Valeur propre	0,234	0,031	0,000
Les lignes déj	88,046	11,791	0,163
% cumulé	88,046	99,837	100,000



Résultats pour les lignes :

Poids, distances et distances quadratiques à l'origine, inerties et inerties relatives (lign

	Poids (relatif)	Distance	Distance ²	Inertie	Inertie relative
0 - 4 ans	0,012	0,799	0,638	0,00745	0,028
5 - 9 ans	0,011	0,251	0,063	0,00067	0,003
10 - 14 ans	0,013	1,086	1,180	0,01591	0,060
15 - 19 ans	0,013	0,819	0,671	0,00845	0,032
20 - 24 ans	0,010	0,670	0,449	0,00456	0,017
25 - 29 ans	0,013	0,799	0,638	0,00837	0,031
30 - 34 ans	0,018	0,838	0,703	0,01254	0,047
35 - 39 ans	0,018	0,905	0,819	0,01461	0,055
40 - 44 ans	0,020	0,875	0,766	0,01494	0,056
45 - 49 ans	0,022	0,818	0,669	0,01450	0,055
50 - 54 ans	0,025	0,705	0,497	0,01226	0,046
55 - 59 ans	0,029	0,567	0,322	0,00919	0,035
60 - 64 ans	0,036	0,494	0,244	0,00879	0,033
65 - 69 ans	0,046	0,414	0,171	0,00785	0,030
70 - 74 ans	0,057	0,304	0,092	0,00529	0,020
75 - 79 ans	0,070	0,208	0,043	0,00301	0,011
80 - 84 ans	0,091	0,185	0,034	0,00312	0,012
85 - 89 ans	0,111	0,344	0,118	0,01307	0,049
90 - 94 ans	0,138	0,530	0,281	0,03884	0,146
95 ans ET +	0,150	0,604	0,365	0,05481	0,206
Assuré	0,045	0,149	0,022	0,00099	0,004
Conjoints et a	0,042	0,227	0,052	0,00219	0,008
Enfants et aut	0,012	0,596	0,355	0,00422	0,016

Profiles (lignes) :

	Dentaire	Médicaux	Para-médicaux	Autres	Somme
0 - 4 ans	0,004	0,857	0,133	0,006	1
5 - 9 ans	0,115	0,560	0,323	0,002	1
10 - 14 ans	0,379	0,428	0,192	0,001	1
15 - 19 ans	0,274	0,587	0,138	0,001	1
20 - 24 ans	0,176	0,699	0,123	0,002	1
25 - 29 ans	0,248	0,638	0,111	0,003	1
30 - 34 ans	0,265	0,624	0,108	0,004	1
35 - 39 ans	0,295	0,589	0,112	0,004	1
40 - 44 ans	0,292	0,577	0,129	0,002	1
45 - 49 ans	0,272	0,590	0,136	0,002	1
50 - 54 ans	0,234	0,606	0,157	0,003	1
55 - 59 ans	0,173	0,647	0,179	0,002	1
60 - 64 ans	0,126	0,672	0,201	0,001	1
65 - 69 ans	0,102	0,655	0,242	0,001	1
70 - 74 ans	0,074	0,618	0,307	0,001	1
75 - 79 ans	0,056	0,569	0,374	0,001	1
80 - 84 ans	0,037	0,460	0,503	0,001	1
85 - 89 ans	0,023	0,373	0,602	0,001	1
90 - 94 ans	0,012	0,286	0,702	0,000	1
95 ans ET +	0,008	0,252	0,740	0,000	1
Assuré	0,101	0,525	0,373	0,001	1
Conjoints et a	0,098	0,568	0,333	0,001	1
Enfants et aut	0,195	0,623	0,180	0,002	1
Moyenne	0,155	0,565	0,278	0,002	1

Coordonnées principales (lignes) :

	F1	F2	F3
0 - 4 ans	0,400	-0,681	0,123
5 - 9 ans	0,246	-0,052	0,006
10 - 14 ans	0,841	0,687	-0,041
15 - 19 ans	0,778	0,253	-0,038
20 - 24 ans	0,662	-0,104	0,008
25 - 29 ans	0,787	0,132	0,023
30 - 34 ans	0,817	0,185	0,045
35 - 39 ans	0,854	0,297	0,046
40 - 44 ans	0,820	0,305	0,002
45 - 49 ans	0,780	0,247	-0,007
50 - 54 ans	0,690	0,141	0,034
55 - 59 ans	0,566	-0,041	-0,009
60 - 64 ans	0,461	-0,176	-0,016
65 - 69 ans	0,359	-0,204	-0,020
70 - 74 ans	0,213	-0,215	-0,021
75 - 79 ans	0,075	-0,192	-0,020
80 - 84 ans	-0,162	-0,090	-0,005
85 - 89 ans	-0,344	-0,006	0,011
90 - 94 ans	-0,523	0,082	0,004
95 ans ET +	-0,592	0,118	0,001
Assuré	0,144	-0,037	-0,001
Conjoints et a	0,204	-0,099	-0,009
Enfants et aut	0,595	0,036	0,007

Coordonnées standard (lignes) :

	F1	F2	F3
0 - 4 ans	0,828	-3,845	5,903
5 - 9 ans	0,509	-0,291	0,274
10 - 14 ans	1,738	3,882	-1,990
15 - 19 ans	1,608	1,431	-1,847
20 - 24 ans	1,369	-0,587	0,405
25 - 29 ans	1,628	0,744	1,090
30 - 34 ans	1,688	1,046	2,166
35 - 39 ans	1,765	1,676	2,204
40 - 44 ans	1,696	1,722	0,109
45 - 49 ans	1,612	1,395	-0,344
50 - 54 ans	1,427	0,798	1,641
55 - 59 ans	1,170	-0,233	-0,422
60 - 64 ans	0,953	-0,994	-0,782
65 - 69 ans	0,743	-1,153	-0,982
70 - 74 ans	0,441	-1,216	-0,992
75 - 79 ans	0,156	-1,087	-0,948
80 - 84 ans	-0,335	-0,511	-0,219
85 - 89 ans	-0,710	-0,036	0,510
90 - 94 ans	-1,082	0,461	0,183
95 ans ET +	-1,225	0,666	0,071
Assuré	0,298	-0,207	-0,058
Conjoints et a	0,422	-0,562	-0,447
Enfants et aut	1,230	0,201	0,358

Contributions (lignes) :

	Poids (relatif)	F1	F2	F3
0 - 4 ans	0,012	0,008	0,173	0,407
5 - 9 ans	0,011	0,003	0,001	0,001
10 - 14 ans	0,013	0,041	0,203	0,053
15 - 19 ans	0,013	0,033	0,026	0,043
20 - 24 ans	0,010	0,019	0,004	0,002
25 - 29 ans	0,013	0,035	0,007	0,016
30 - 34 ans	0,018	0,051	0,020	0,084
35 - 39 ans	0,018	0,056	0,050	0,087
40 - 44 ans	0,020	0,056	0,058	0,000
45 - 49 ans	0,022	0,056	0,042	0,003
50 - 54 ans	0,025	0,050	0,016	0,066
55 - 59 ans	0,029	0,039	0,002	0,005
60 - 64 ans	0,036	0,033	0,036	0,022
65 - 69 ans	0,046	0,025	0,061	0,044
70 - 74 ans	0,057	0,011	0,085	0,057
75 - 79 ans	0,070	0,002	0,083	0,063
80 - 84 ans	0,091	0,010	0,024	0,004
85 - 89 ans	0,111	0,056	0,000	0,029
90 - 94 ans	0,138	0,162	0,029	0,005
95 ans ET +	0,150	0,225	0,067	0,001
Assuré	0,045	0,004	0,002	0,000
Conjoints et a	0,042	0,008	0,013	0,008
Enfants et aut	0,012	0,018	0,000	0,002

Cosinus carrés (lignes) :

	F1	F2	F3
0 - 4 ans	0,251	0,725	0,024
5 - 9 ans	0,957	0,042	0,001
10 - 14 ans	0,599	0,400	0,001
15 - 19 ans	0,902	0,096	0,002
20 - 24 ans	0,976	0,024	0,000
25 - 29 ans	0,972	0,027	0,001
30 - 34 ans	0,948	0,049	0,003
35 - 39 ans	0,890	0,108	0,003
40 - 44 ans	0,879	0,121	0,000
45 - 49 ans	0,909	0,091	0,000
50 - 54 ans	0,958	0,040	0,002
55 - 59 ans	0,994	0,005	0,000
60 - 64 ans	0,872	0,127	0,001
65 - 69 ans	0,754	0,243	0,002
70 - 74 ans	0,493	0,503	0,005
75 - 79 ans	0,132	0,859	0,009
80 - 84 ans	0,762	0,237	0,001
85 - 89 ans	0,999	0,000	0,001
90 - 94 ans	0,976	0,024	0,000
95 ans ET +	0,962	0,038	0,000
Assuré	0,939	0,061	0,000
Conjoints et a	0,807	0,192	0,002
Enfants et aut	0,996	0,004	0,000

Résultats pour les colonnes :

Poids, distances et distances quadratiques à l'origine, inerties et inerties relatives (col

	Poids (relatif)	Distance	Distance ²	Inertie	Inertie relative
Dentaire	0,084	1,092	1,192	0,100	0,378
Médicaux	0,469	0,332	0,110	0,052	0,194
Para-médicaux	0,446	0,503	0,253	0,113	0,425
Autres	0,001	0,986	0,973	0,001	0,004

Profiles (colonnes) :

	Dentaire	Médicaux	Para-médicaux	Autres	Moyenne
0 - 4 ans	0,001	0,021	0,003	0,062	0,022
5 - 9 ans	0,015	0,013	0,008	0,017	0,013
10 - 14 ans	0,061	0,012	0,006	0,015	0,023
15 - 19 ans	0,041	0,016	0,004	0,013	0,018
20 - 24 ans	0,021	0,015	0,003	0,023	0,016
25 - 29 ans	0,039	0,018	0,003	0,038	0,025
30 - 34 ans	0,056	0,024	0,004	0,065	0,037
35 - 39 ans	0,063	0,022	0,004	0,067	0,039
40 - 44 ans	0,068	0,024	0,006	0,046	0,036
45 - 49 ans	0,070	0,027	0,007	0,044	0,037
50 - 54 ans	0,068	0,032	0,009	0,077	0,047
55 - 59 ans	0,059	0,039	0,011	0,046	0,039
60 - 64 ans	0,054	0,052	0,016	0,043	0,041
65 - 69 ans	0,056	0,064	0,025	0,042	0,047
70 - 74 ans	0,051	0,076	0,040	0,039	0,051
75 - 79 ans	0,046	0,085	0,059	0,034	0,056
80 - 84 ans	0,040	0,089	0,102	0,054	0,071
85 - 89 ans	0,031	0,088	0,149	0,088	0,089
90 - 94 ans	0,019	0,085	0,218	0,043	0,091
95 ans ET +	0,013	0,081	0,249	0,021	0,091
Assuré	0,054	0,050	0,037	0,053	0,048
Conjoints et a	0,049	0,051	0,032	0,043	0,044
Enfants et aut	0,027	0,016	0,005	0,026	0,018
Somme	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Coordonnées principales (colonnes) :

	F1	F2	F3
Dentaire	0,992	0,457	-0,003
Médicaux	0,293	-0,155	-0,001
Para-médicaux	-0,497	0,076	0,000
Autres	0,750	0,016	0,640

Coordonnées standard (colonnes) :

	F1	F2	F3
Dentaire	2,051	2,580	-0,143
Médicaux	0,606	-0,873	-0,061
Para-médicau	-1,028	0,430	0,018
Autres	1,552	0,088	30,798

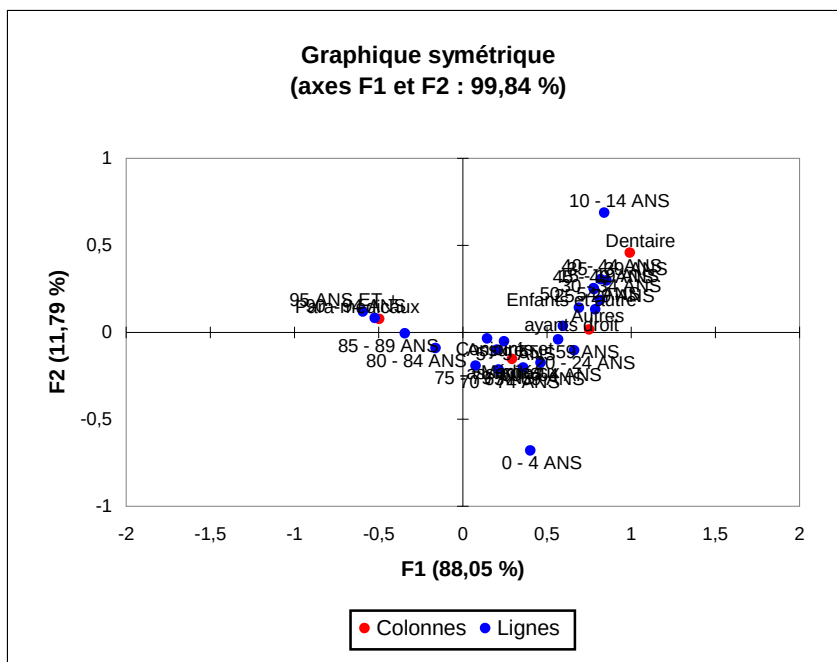
Contributions (colonnes) :

	Poids (relatif)	F1	F2	F3
Dentaire	0,084	0,354	0,560	0,002
Médicaux	0,469	0,172	0,357	0,002
Para-médicau	0,446	0,471	0,083	0,000
Autres	0,001	0,003	0,000	0,996

Cosinus carrés (colonnes) :

	F1	F2	F3
Dentaire	0,825	0,175	0,000
Médicaux	0,783	0,217	0,000
Para-médicau	0,977	0,023	0,000
Autres	0,579	0,000	0,421

Graphiques symétriques :



Graphique asymétrique des lignes (axes F1 et F2 : 99,84 %)

Le graphique illustre la répartition des lignes (Lignes) et des colonnes (Colonnes) dans un espace à deux dimensions (F1 et F2). Les axes sont définis par F1 (88,05 %) et F2 (11,79 %).

Les données sont représentées par des points bleus (Lignes) et des points rouges (Colonnes). Les points sont étiquetés avec des codes de lignes et de colonnes.

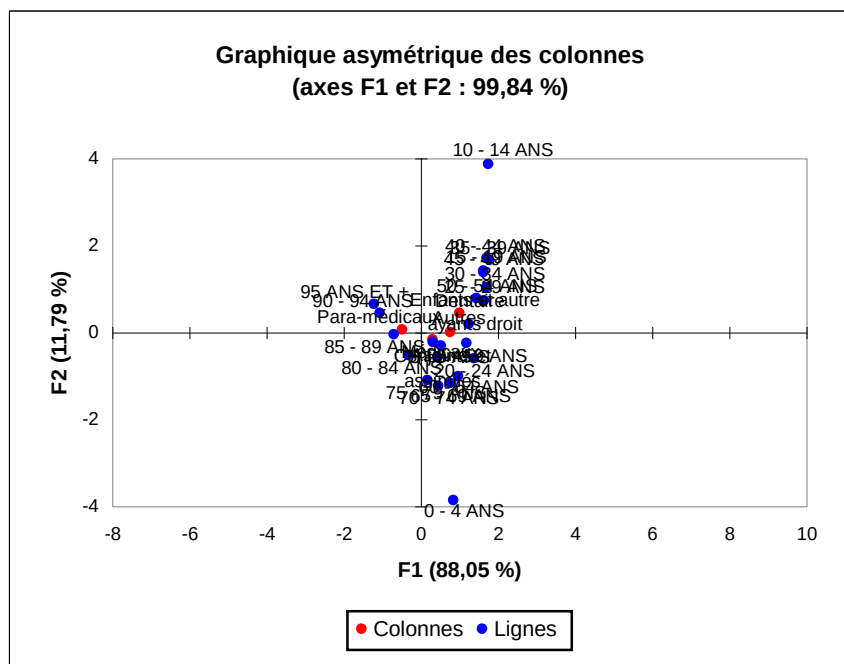
Les points bleus (Lignes) sont regroupés autour de l'origine, avec des étiquettes telles que :

- 90-94 ANS
- 85-89 ANS
- 80-84 ANS
- 75-79 ANS
- 70-74 ANS
- 65-69 ANS
- 60-64 ANS
- 55-59 ANS
- 50-54 ANS
- 45-49 ANS
- 40-44 ANS
- 35-39 ANS
- 30-34 ANS
- 25-29 ANS
- 20-24 ANS
- 15-19 ANS
- 10-14 ANS
- 5-9 ANS
- 0-4 ANS

Les points rouges (Colonnes) sont regroupés à l'extrémité positive de l'axe F2, avec des étiquettes telles que :

- Dentaire
- Autres
- Avant droit
- Avant gauche
- Arrière droit
- Arrière gauche
- Médicaux

La légende indique que les points bleus représentent les Lignes et les points rouges les Colonnes.



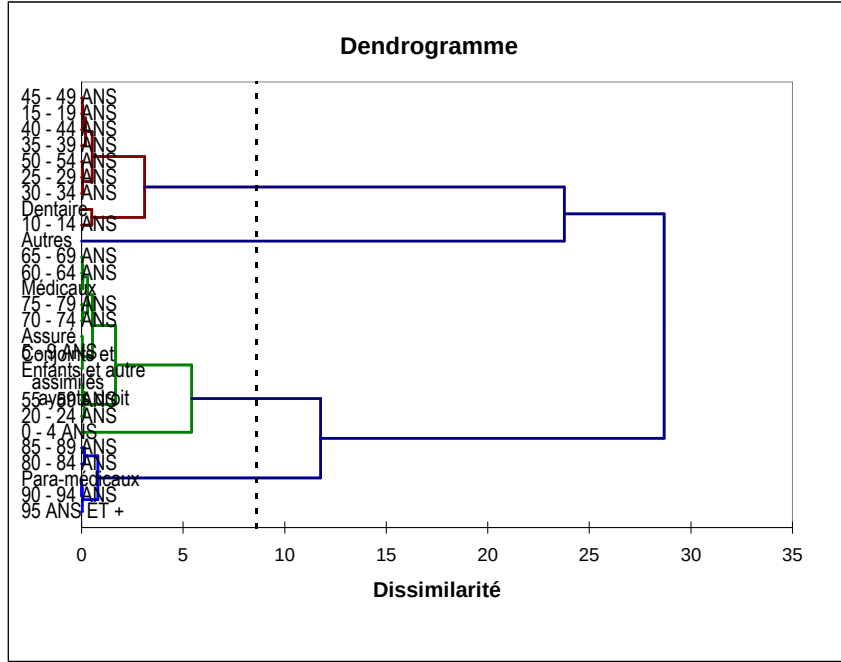
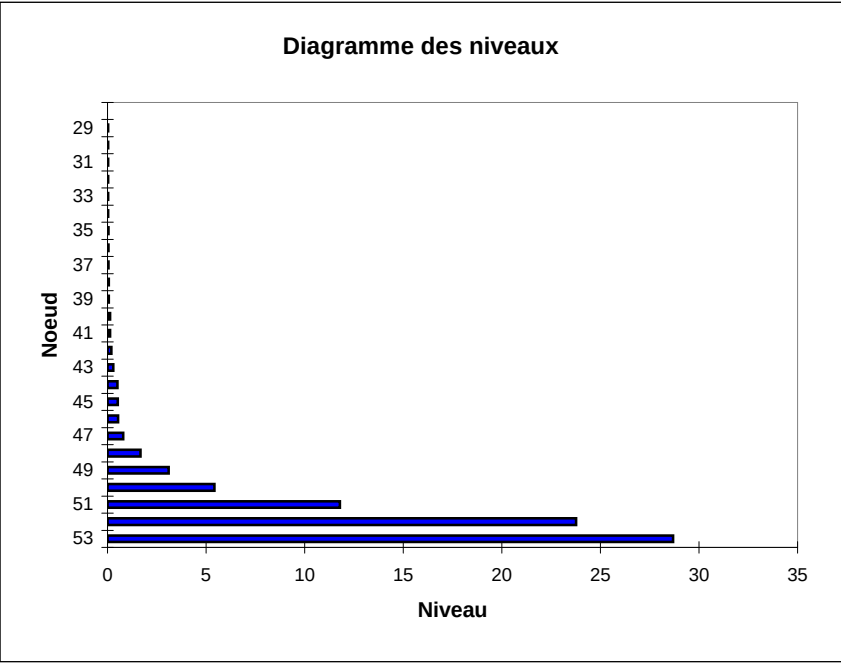
Annexe 10 :

Résultats de la classification ascendante hiérarchique



Statistiques des noeuds :

Noeud	Niveau	Poids	Objets	Fils gauche
53	28,680	27	27	51
52	23,769	10	10	49
51	11,779	17	17	50
50	5,425	12	12	1
49	3,100	9	9	45
48	1,667	11	11	40
47	0,803	5	5	41
46	0,529	8	8	34
45	0,522	7	7	42
44	0,498	2	2	3
43	0,300	5	5	35
42	0,193	4	4	8
41	0,136	2	2	17
40	0,126	3	3	5
39	0,067	3	3	31
38	0,062	3	3	9
37	0,055	2	2	12
36	0,054	3	3	7
35	0,048	2	2	15
34	0,036	3	3	30
33	0,036	3	3	20
32	0,031	2	2	4
31	0,030	2	2	13
30	0,027	2	2	2
29	0,026	2	2	6
28	0,002	2	2	19



Barycentres des classes :

Classe	F1	F2	F3
1	0,352	-0,160	0,004
2	0,818	0,300	0,007
3	-0,424	0,036	0,002
4	0,750	0,016	0,640

Distances entre les barycentres des classes :

	1	2	3	4
1	0	0,655	0,800	0,771
2	0,655	0	1,269	0,698
3	0,800	1,269	0	1,336
4	0,771	0,698	1,336	0

Objets centraux :

Classe	F1	F2	F3
1 (65 - 69 ans)	0,359	-0,204	-0,020
2 (40 - 44 ans)	0,820	0,305	0,002
3 (Para-médical	-0,497	0,076	0,000
4 (Autres)	0,750	0,016	0,640

Distances entre les objets centraux :

	1 (65 - 69 ans)	2 (40 - 44 ans)	3 (Para-médical	4 (Autres)
1 (65 - 69 ans)	0	0,687	0,901	0,799
2 (40 - 44 ans)	0,687	0	1,337	0,704
3 (Para-médical	0,901	1,337	0	1,403
4 (Autres)	0,799	0,704	1,403	0

Résultats par classe :

Classe	1	2	3	4
Objets	12	9	5	1
Somme des p	12	9	5	1
Variance intra	0,070	0,038	0,037	0,000
Distance mini	0,051	0,007	0,084	0,000
Distance moy	0,218	0,147	0,153	0,000
Distance max	0,536	0,390	0,291	0,000
	0 - 4 ans	10 - 14 ans	80 - 84 ans	Autres
	5 - 9 ans	15 - 19 ans	85 - 89 ans	
	20 - 24 ans	25 - 29 ans	90 - 94 ans	
	55 - 59 ans	30 - 34 ans	95 ans ET +	
	60 - 64 ans	35 - 39 ans	Para-médicaux	
	65 - 69 ans	40 - 44 ans		
	70 - 74 ans	45 - 49 ans		
	75 - 79 ans	50 - 54 ans		
	Assuré	Dentaire		
	Conjoints et assimilés			
	Enfants et autre ayants droit			
	Médicaux			

Résultats par objet :

Observation	Classe
0 - 4 ans	1
5 - 9 ans	1
10 - 14 ans	2
15 - 19 ans	2
20 - 24 ans	1
25 - 29 ans	2
30 - 34 ans	2
35 - 39 ans	2
40 - 44 ans	2
45 - 49 ans	2
50 - 54 ans	2
55 - 59 ans	1
60 - 64 ans	1
65 - 69 ans	1
70 - 74 ans	1
75 - 79 ans	1
80 - 84 ans	3
85 - 89 ans	3
90 - 94 ans	3
95 ans ET +	3
Assuré	1
Conjoints et a	1
Enfants et aut	1
Dentaire	2
Médicaux	1
Para-médicau	3
Autres	4

Table illustrative

Figure 1 : Organigramme de la CPRPSNCF	a
Figure 2 : Organigramme de la Division du Pilotage Economique.	b
Figure 3 : Organigramme du Service Prospective.	c
Figure 4 : Tableau des effectifs.	d
Figure 5 : Répartition des remboursements de la CPRPSNCF.	e
Figure 6 : Effectif garanti et nombre de consommateurs par âge	e
Figure 7 : Courbe du taux de consommant par âge	f
Figure 8 : Histogramme de la répartition de la consommation par tranche d'âge visible sur notre fichier.	f
Figure 9 : Tableau de la répartition de la consommation par sexe.	g
Figure 10 : Répartition de la consommation totale des soins de ville en pourcentage.	g
Figure 11 : Tableau de la répartition entre actifs et retraités.	g
Figure 12 : Distributions des consommations cumulées et des effectifs cumulés en pourcentage.	h
Figure 13 : Histogramme de la consommation en soins de ville par tranche d'âge en opposition avec les effectifs au 6 janvier 2009.	h
Figure 14 : Pyramide des âges de la population cheminote et de la population française en janvier 2009.(source INSEE et CPRPSNCF)	i
Figure 15 : Carte des effectifs garantis.	i
Figure 16 : Carte de la consommation totale en millions d'Euros.	j
Figure 17: Carte de la consommation moyenne en Euros	j
Figure 18 : Consommation moyenne en Euros et âge moyen par département de résidence du bénéficiaire.	k
Figure 19 : Répartition de la consommation moyenne par âge moyen.	k
Figure 20 : Histogramme de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge.	i
Figure 21 : Courbe de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge et son ajustement exponentiel.	i
Figure 22 : Double régression linéaire de la consommation moyenne en soins de ville par tranche d'âge.	m
Figure 23 : Tableau de consommation moyenne.	m
Figure 24 : Courbe de la consommation moyenne cumulée par tranche d'âge avec son ajustement exponentiel.	n
Figure 25 : Histogramme de la consommation moyenne en honoraires par tranche d'âge.	n
Figure 26 : Courbe de la consommation moyenne par tranche d'âge en honoraires et son ajustement exponentiel.	o
Figure 27 : Courbe de la consommation moyenne par âge en honoraires médicaux.	o
Figure 28 : Courbe de la consommation moyenne par tranche d'âge en honoraires paramédicaux et son ajustement exponentiel.	p
Figure 29 : Consommation moyenne par âge en honoraires dentaires.	p
Figure 30 : Vue du nuage de point obtenu par l'AFC sur les tranches d'âge, la qualité du bénéficiaire et la consommation moyenne en honoraire en soins de ville.	q
Figure 31 : Arbre de classification établi avec les coordonnées de l'AFC sur les tranches d'âge, la qualité du bénéficiaire et la consommation moyenne en honoraire en soins de ville.	q
Figure 32: Pyramide de la consommation selon les motifs d'exonération du ticket modérateur par tranche d'âge et par sexe.	r



Annexe 11 : Convention de stage

